Université François Rabelais – Tours
UFR Arts et Sciences humaines
Département d'Histoire

Mémoire de Master Sciences de l'Homme et de la Société
Mention Sciences Historiques
Spécialité Histoire urbaine et Histoire culturelle
Finalité Recherche
2nde année

# La vie quotidienne des particuliers au royaume de Mari

## Au début du IIe millénaire avant J.-C.

ANNEXES

**Présenté par Noémie Saulnier**

**Sous la direction de Brigitte Lion**

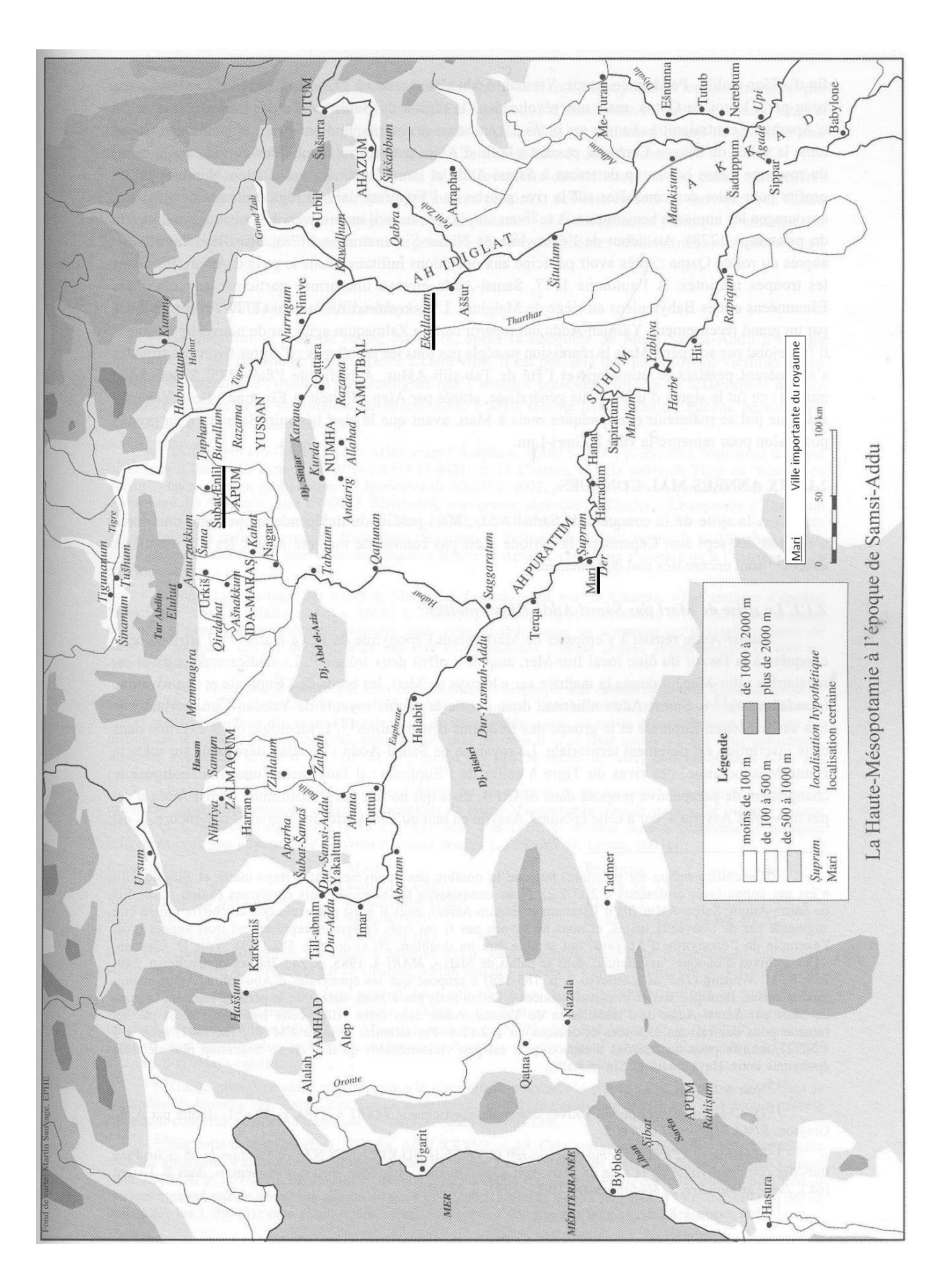
Membres du jury :
B. Lion et S. Crogiez-Pétrequin

Année universitaire 2012-2013

# Table des annexes

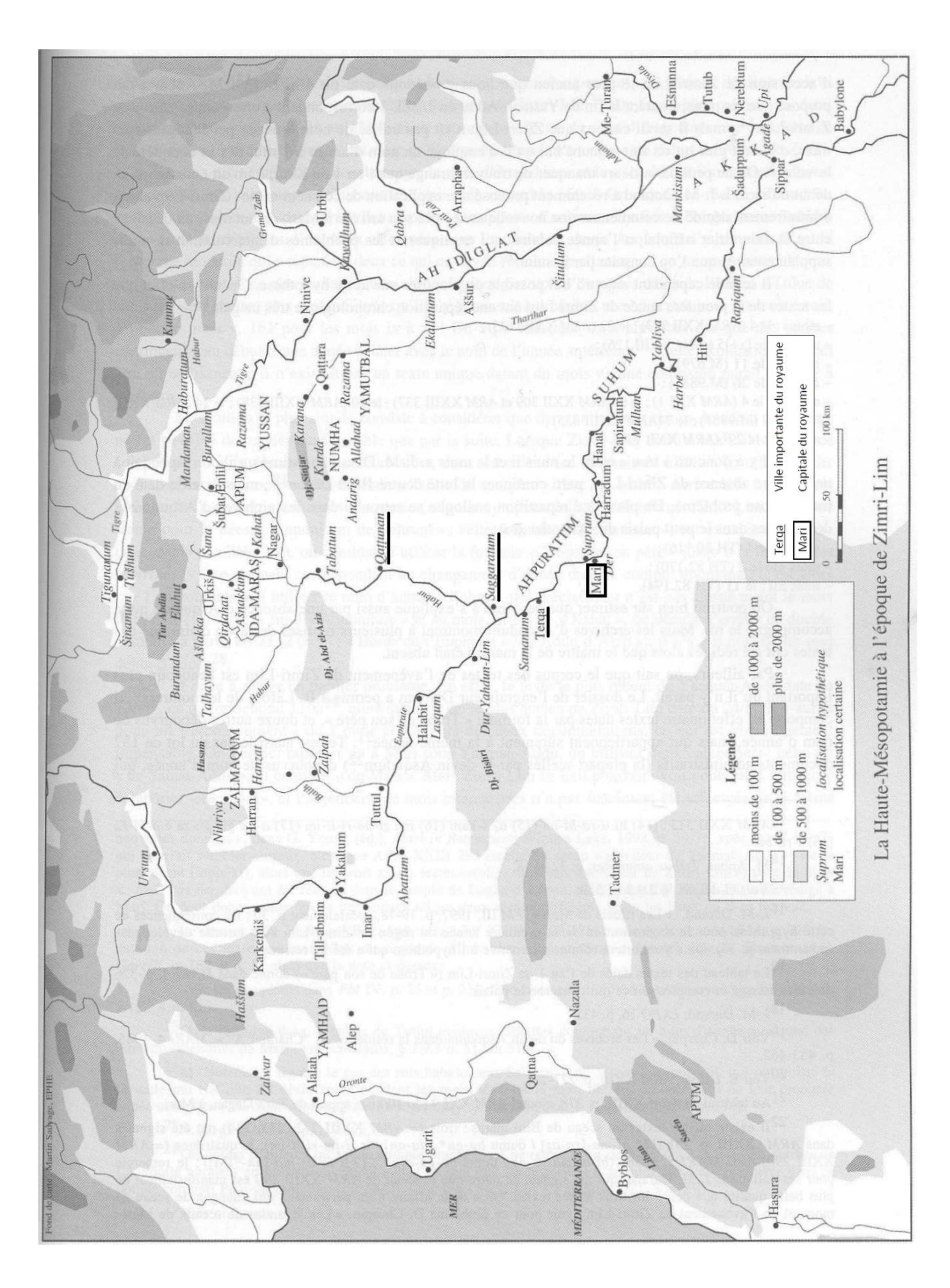
# 1 – Carte de la Haute-Mésopotamie à l'époque de Samsî-Addu

Source : Charpin et Ziegler, 2003, p. 77.



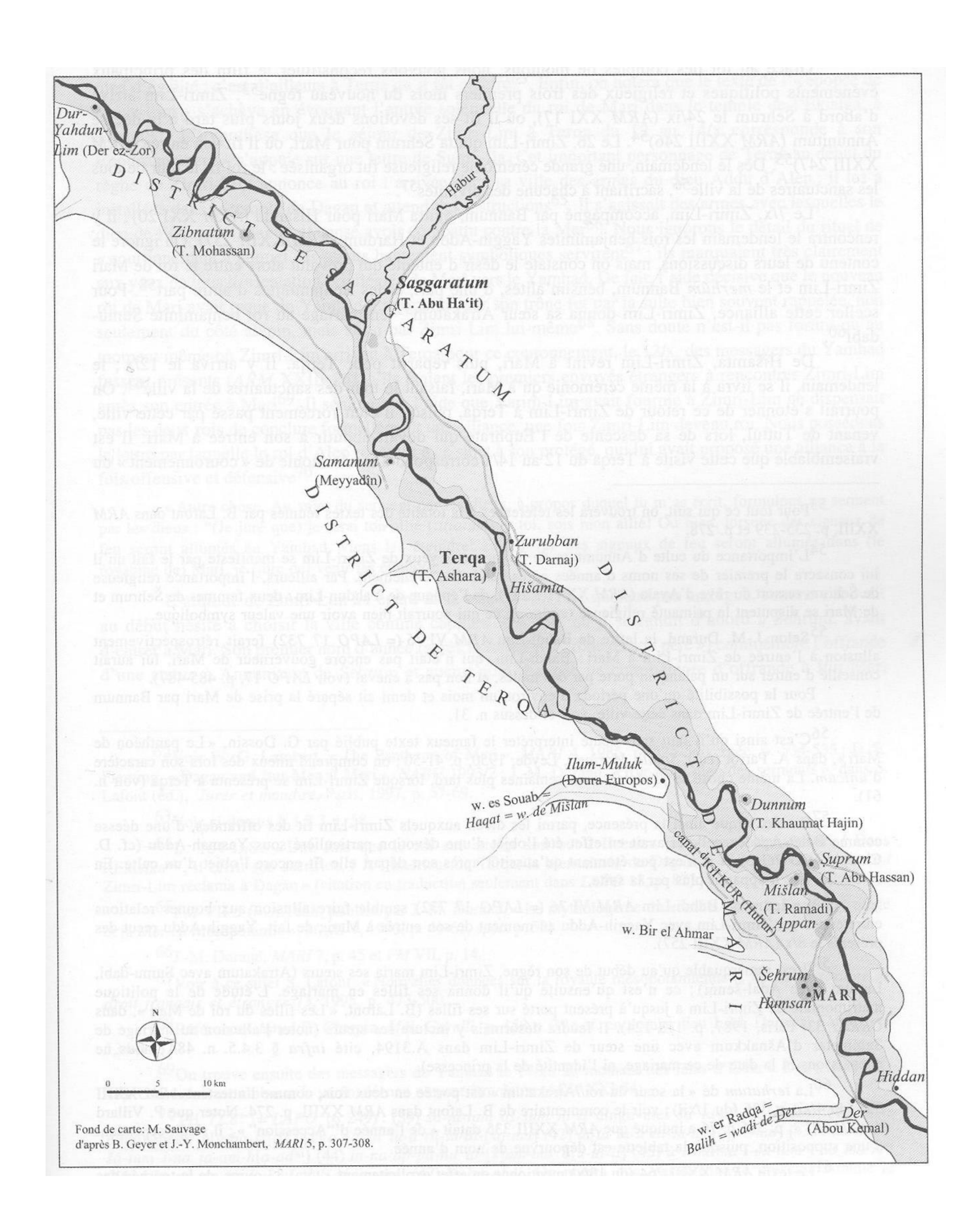
## 2 – Carte du royaume sous Zimrî-Lîm

Source : Charpin et Ziegler, 2003, p. 171.



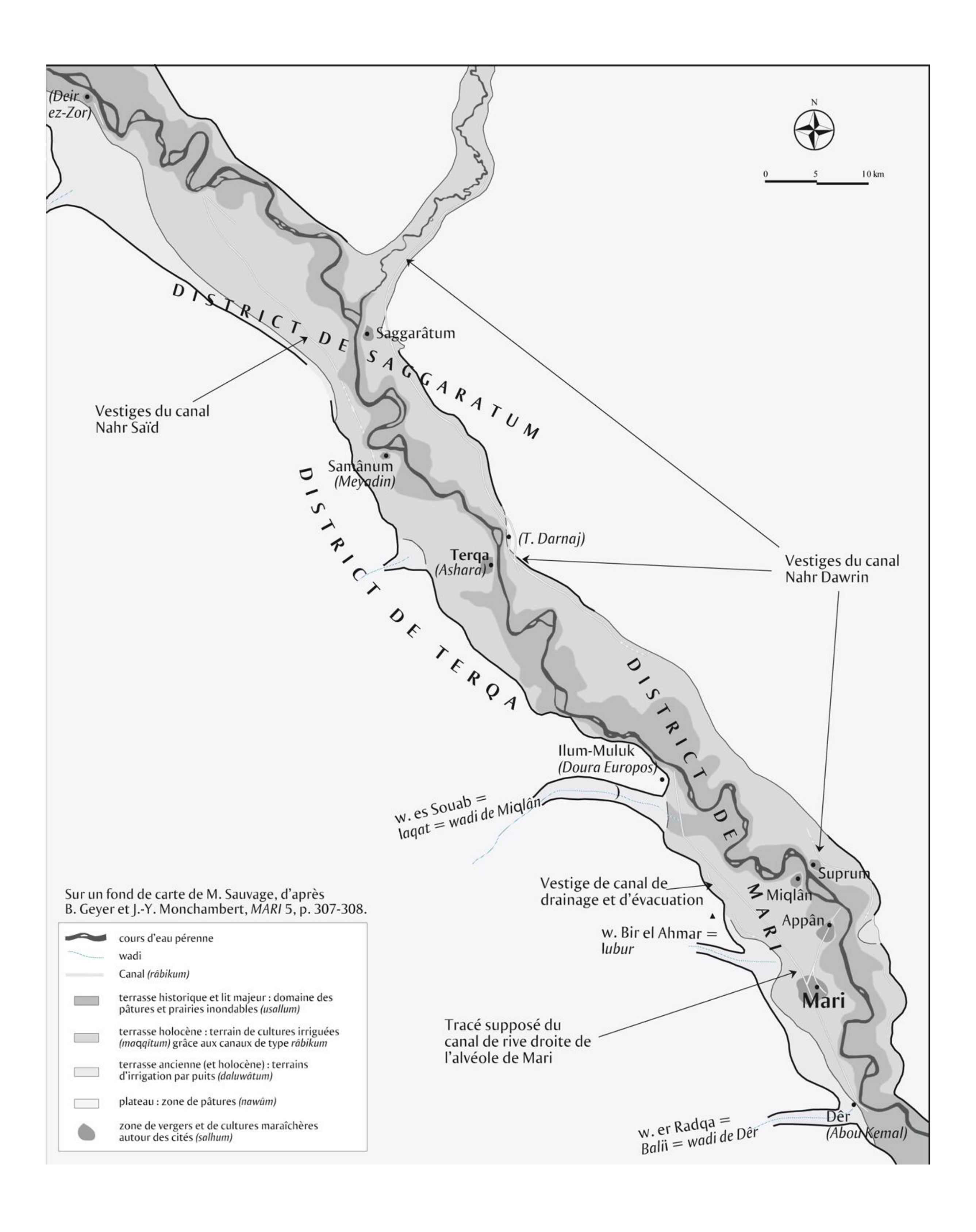
# 3 – Détail d’une partie du royaume de Zimrî-Lîm

Source : Charpin et Ziegler, 2003, p. 177.



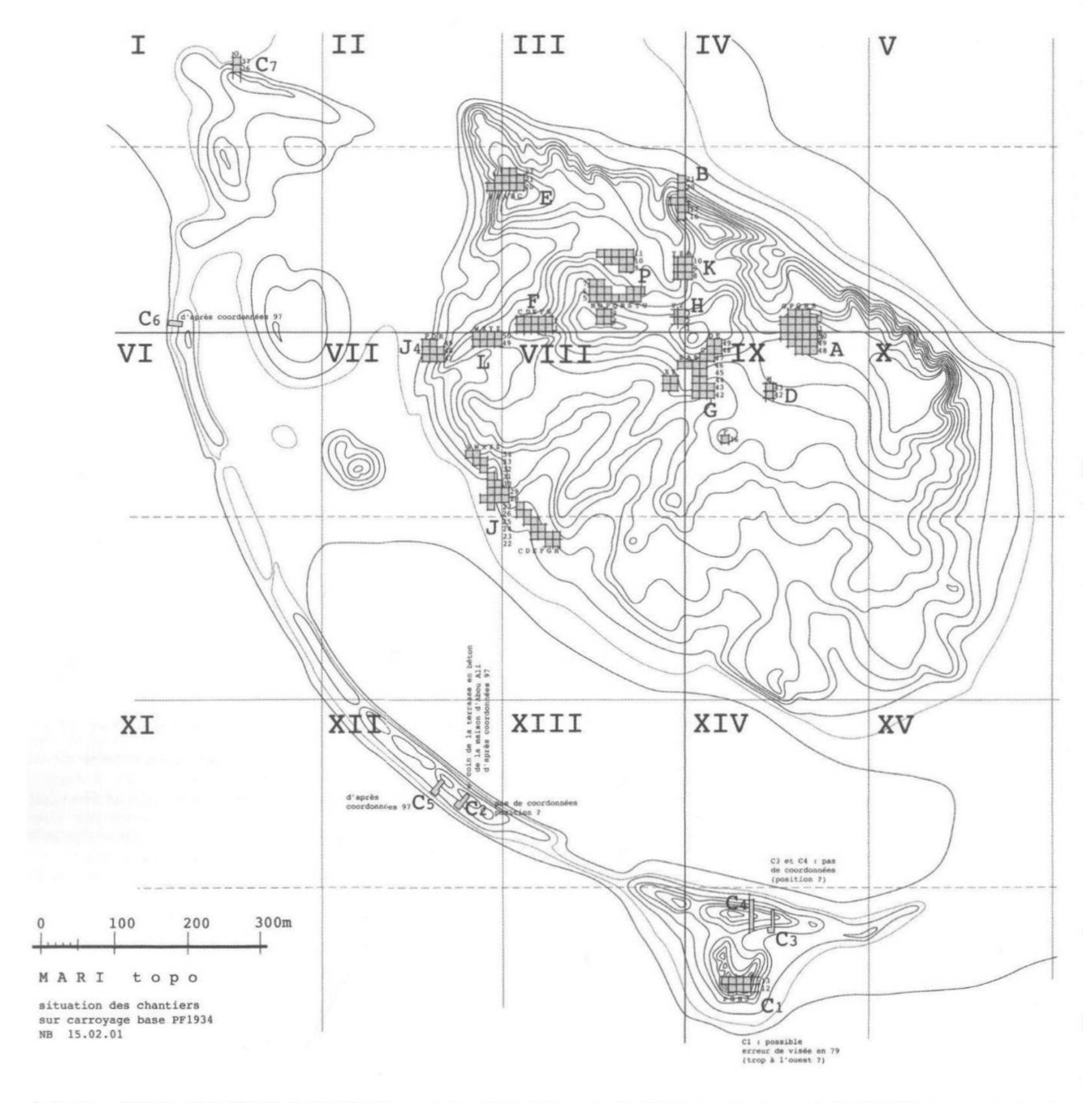
## 4 – Carte de l'irrigation des terres du Moyen-Euphrate

Source : Lafont (B.), 2009, fig. 5.



# 5 – Plan des chantiers de fouille du site de Tell Hariri

Source : Margueron, 2004, p. 564.

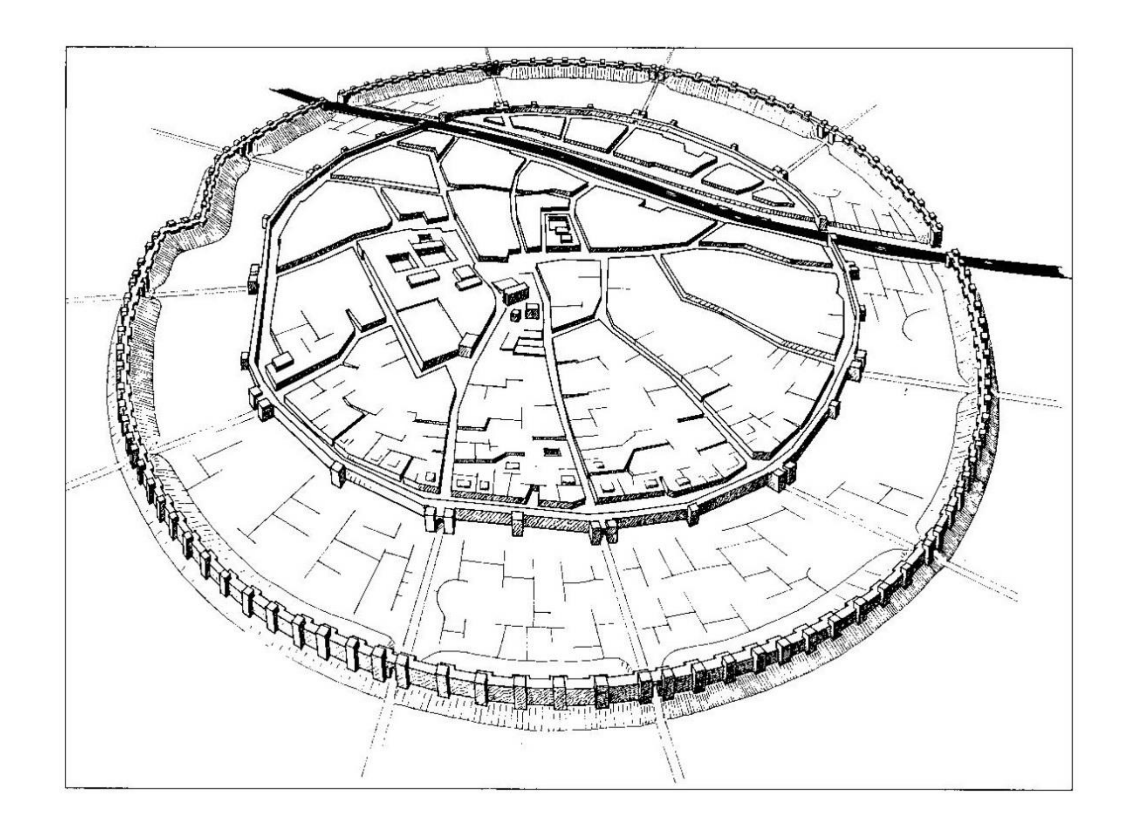


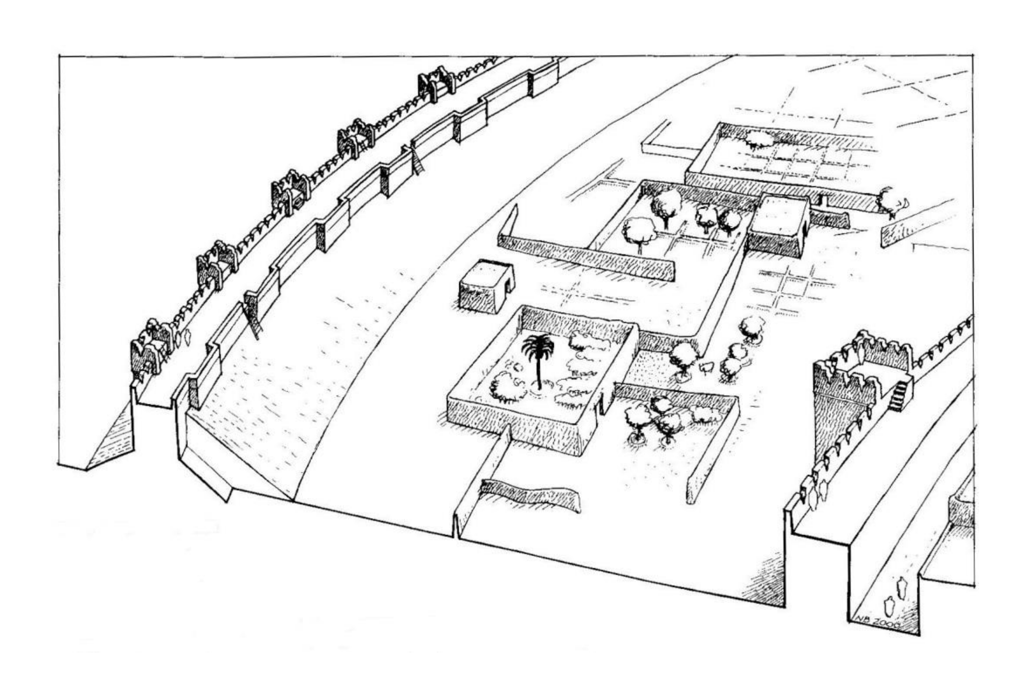

Le domaine archéologique de la cité de Mari est divisé en 15 zones rectangulaires – 250 m en abscisse et 500 m en ordonnée – numérotées de I à XV ; chaque zone est subdivisée en carrés de 10 m de côté, 25 d'ouest en est numérotés de 1 à 25 et 50 du sud au nord désignés par les lettres de l'alphabet. Un carré de fouille est donc désigné par un chiffre romain donnant la zone, puis une lettre de l'alphabet associée à un numéro de 1 à 25 ; chaque carré est alors subdivisé en 4 quadrants NO, NE, SO et SE de façon à faciliter l'enregistrement des faits de fouille et des objets. Tout l'enregistrement repose sur ce carroyage.
Les grands secteurs de recherche sont définis par une lettre A, B, C...(chantier A,...) qui se surajoute au système précédent pour faciliter les localisations des domaines de recherche, mais qui ne servent jamais à l'enregistrement.
Les carrés en grisé du plan topographique représentent les chantiers exploités depuis 1979. Ils peuvent se superposer aux fouilles anciennes.
– P : secteur des palais, comprenant les recherches nouvelles engagées dans les zones de fouille déjà partiellement explorées par A. Parrot. – Chantier A = Petit Palais Oriental. – Chantier B : tranchée stratigraphique septentrionale. – Chantier C : recherches le long de la ceinture extérieure. – Chantier D : sondage. – Chantier E : sondage nord-ouest. – Chantier F : tranchée d'étude d'un quartier d'habitation occidental. – Chantier G : le secteur des temples comprenant les nouvelles recherches engagées à l'emplacement des fouilles d'A. Parrot au sud et à l'est de la Haute Terrasse. – Chantier H : sondage dans le secteur de la Maison du Grand Prêtre au nord de la Haute Terrasse, déjà exploré par A. Parrot sous la désignation « dépendances du temple de Dagan ». – Chantier J : recherches le long du rempart intérieur. Chantier K : sondage sur une maison de la Ville III. – Chantier L : étude d'un quartier de la Ville I, sous le Souk de la Ville II.
N.B. Il n'y a pas eu de chantier I pour éviter des confusions possibles avec les chiffres romains.

## 6 – La ville de Mari et ses remparts

La ville de Mari « telle qu'elle se présentait à l'époque de Zimrî-Lîm ».
La ville-basse et ses jardins.

Source : Margueron, 2004, fig. 423, p. 447 et fig. 421, p. 446.



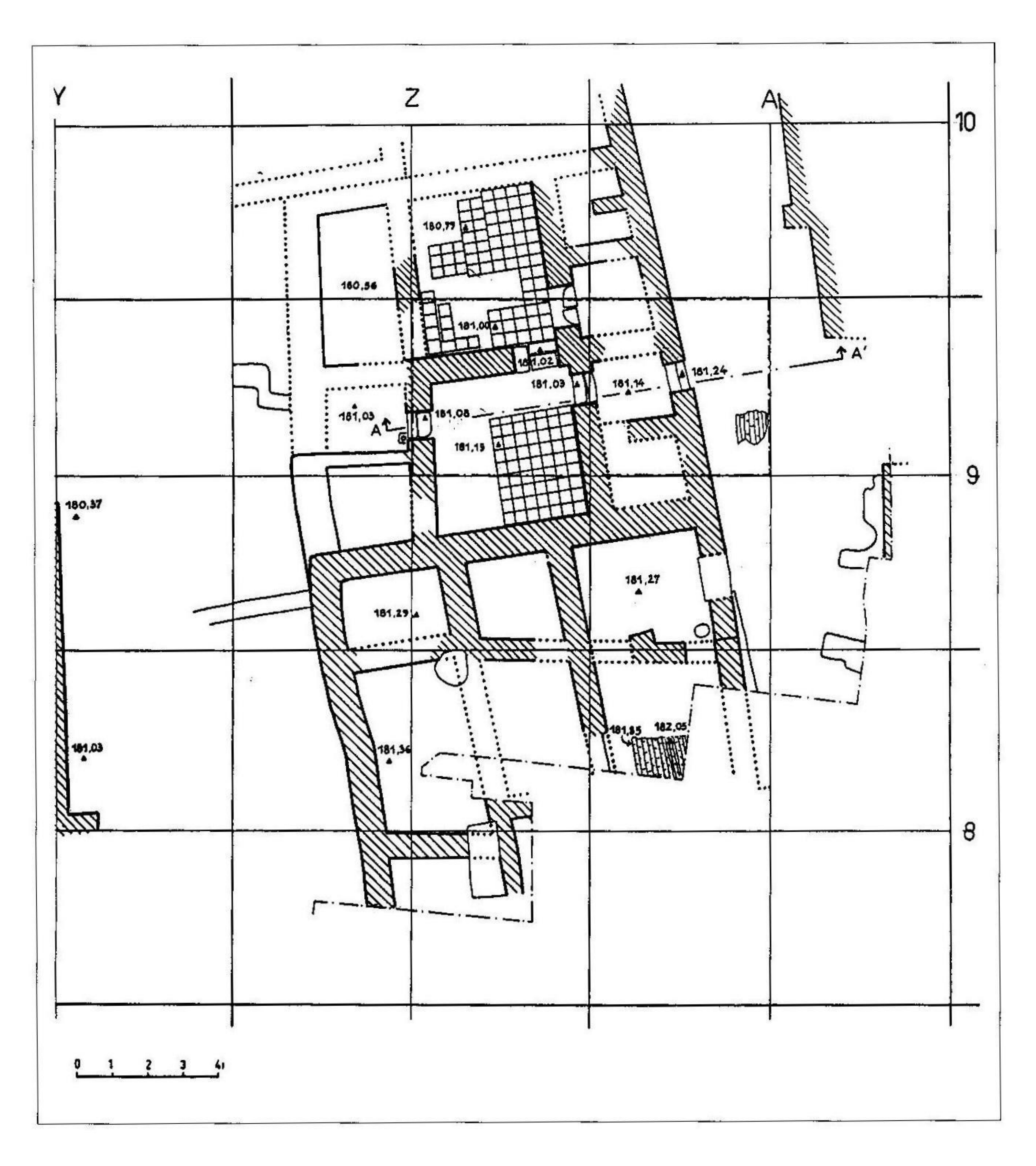


## 7 – Des habitations mariotes

### a) Plan de deux maisons d'époque amorrite à Mari.

Au nord : la maison aux Tablettes ; au sud : une seconde maison incomplètement dégagée. A l'est : une rue nord-sud. A l'ouest : il pouvait s'y trouver une autre rangée de maisons avant la limite orientale du palais.

Source : Margueron, 2004, fig. 434, p. 456.



### b) Photo du niveau d'occupation des maisons mariotes

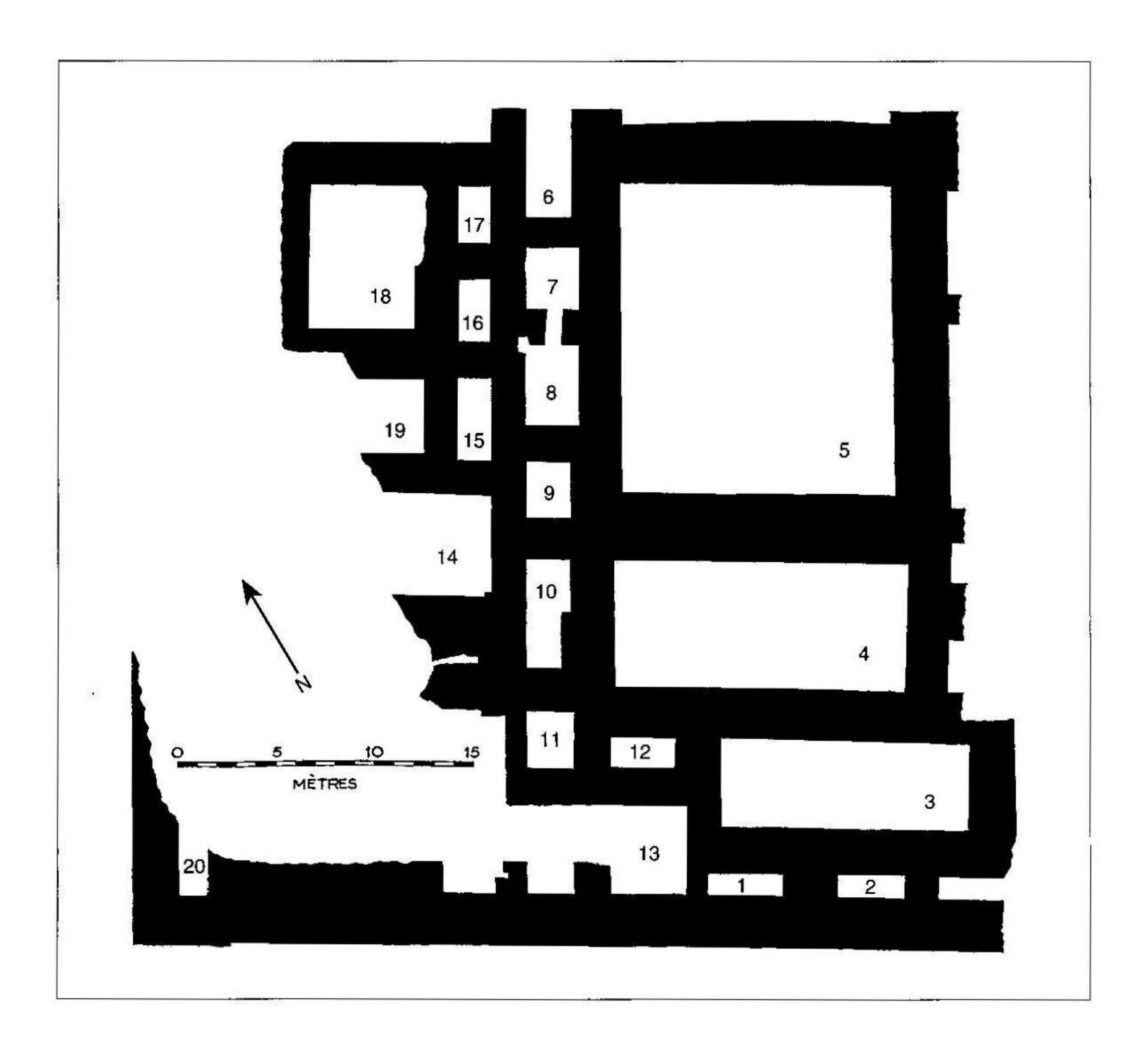
Nous pouvons y voir un sol de dalles cuites ; les murs ont été érodés jusqu'au sol.

Source : Margueron, 2004, fig. 433, p. 455.



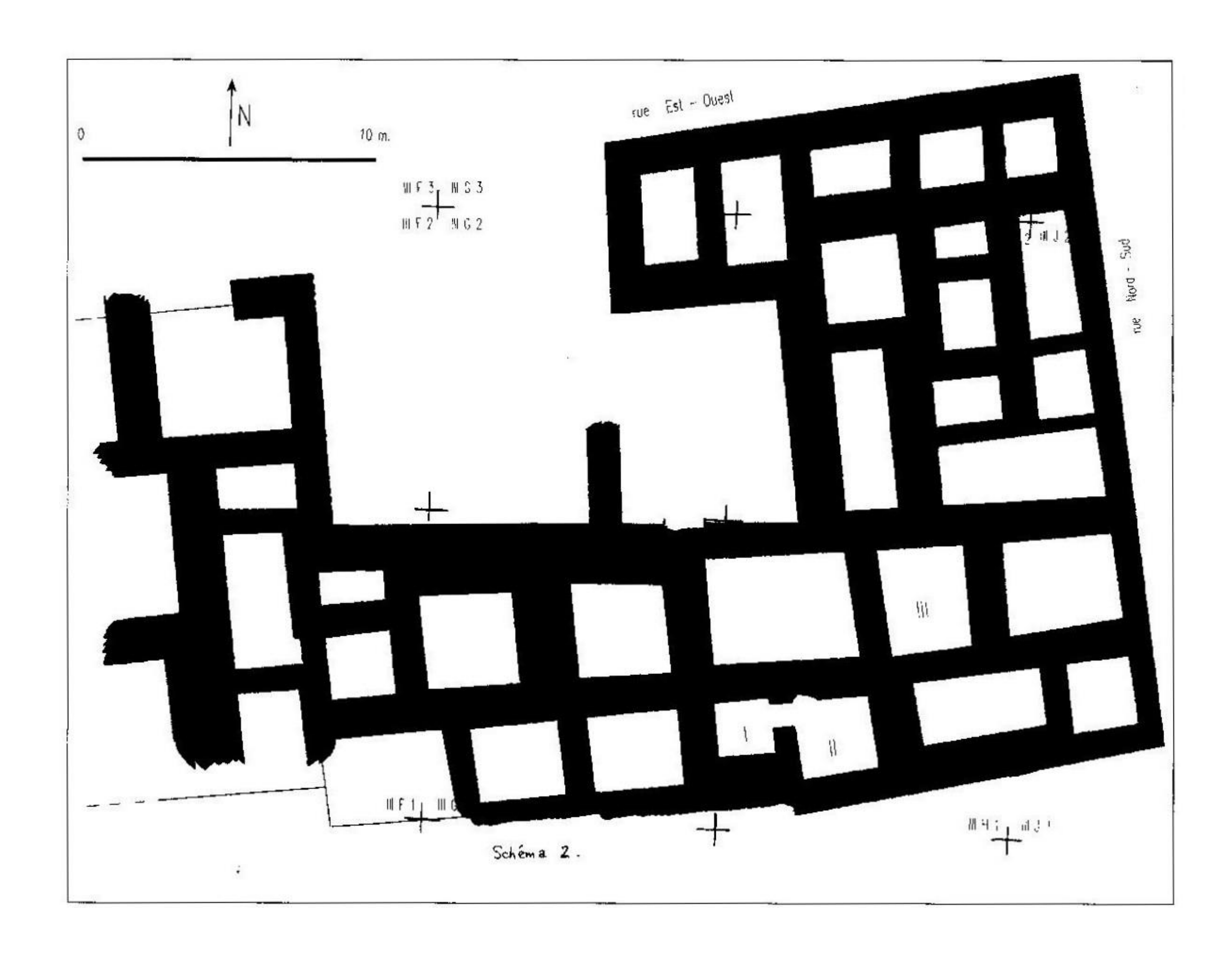
### c) Plan de la Grande Résidence orientale

Source : Margueron, 2004, fig. 429, p. 453.



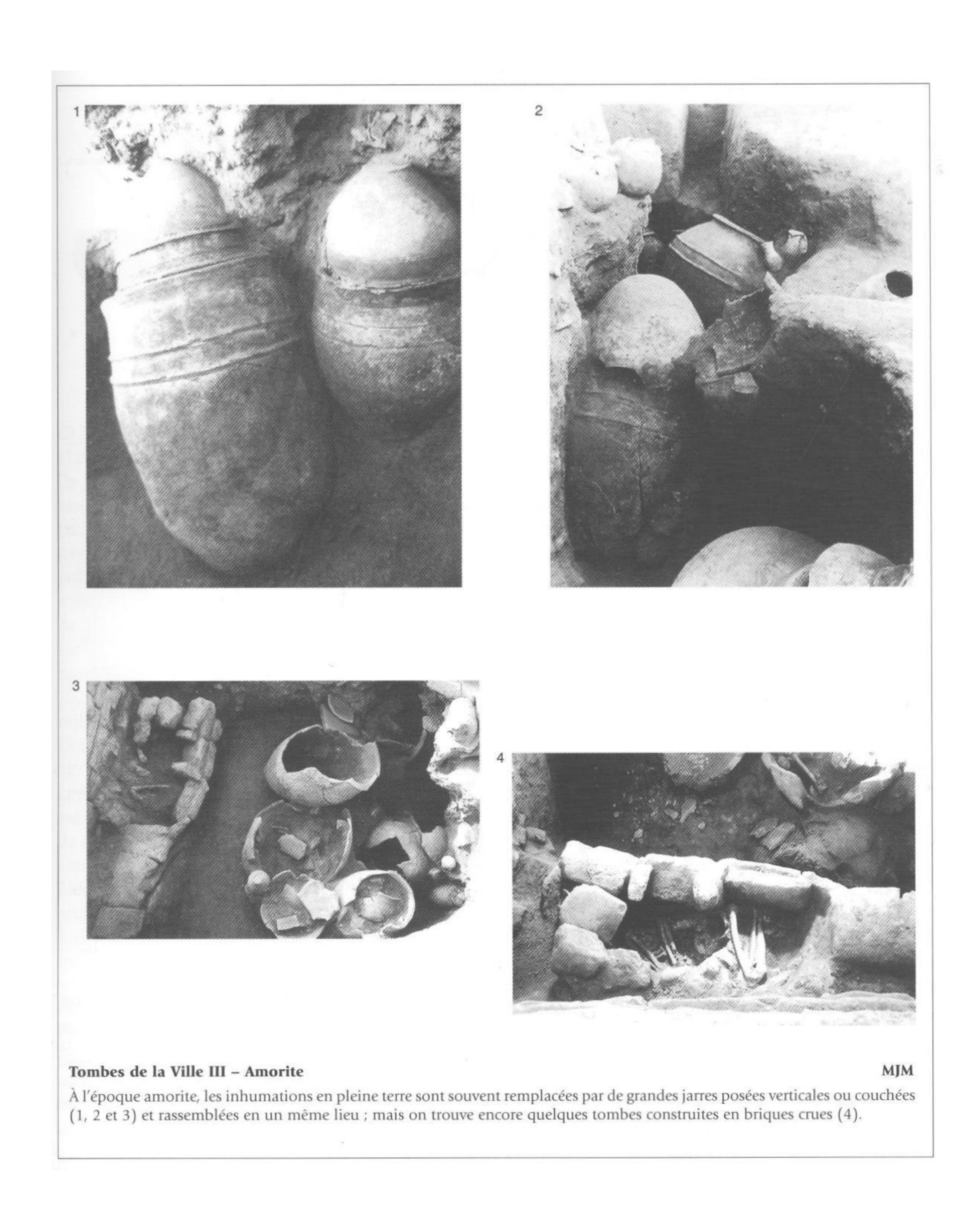
**d) Plan de la Grande Résidence occidentale**

Source : Margueron, 2004, fig. 431, p. 454.



# 8 – Des morts sous les maisons

Source : Margueron, 2004, fig. 435, p. 457.

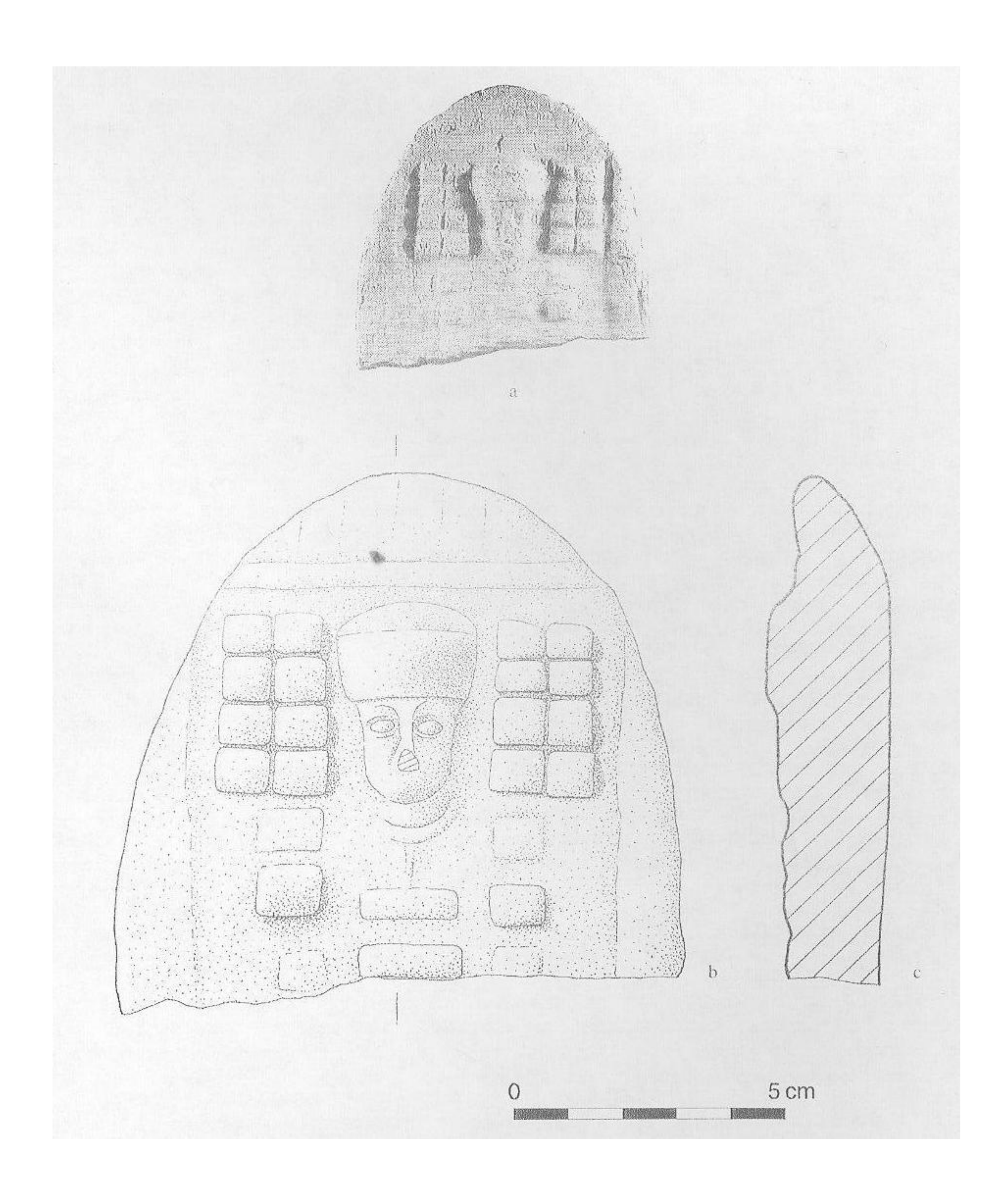



**Tombes de la Ville III – Amorite** **MJM**

À l'époque amorite, les inhumations en pleine terre sont souvent remplacées par de grandes jarres posées verticales ou couchées (1, 2 et 3) et rassemblées en un même lieu ; mais on trouve encore quelques tombes construites en briques crues (4).

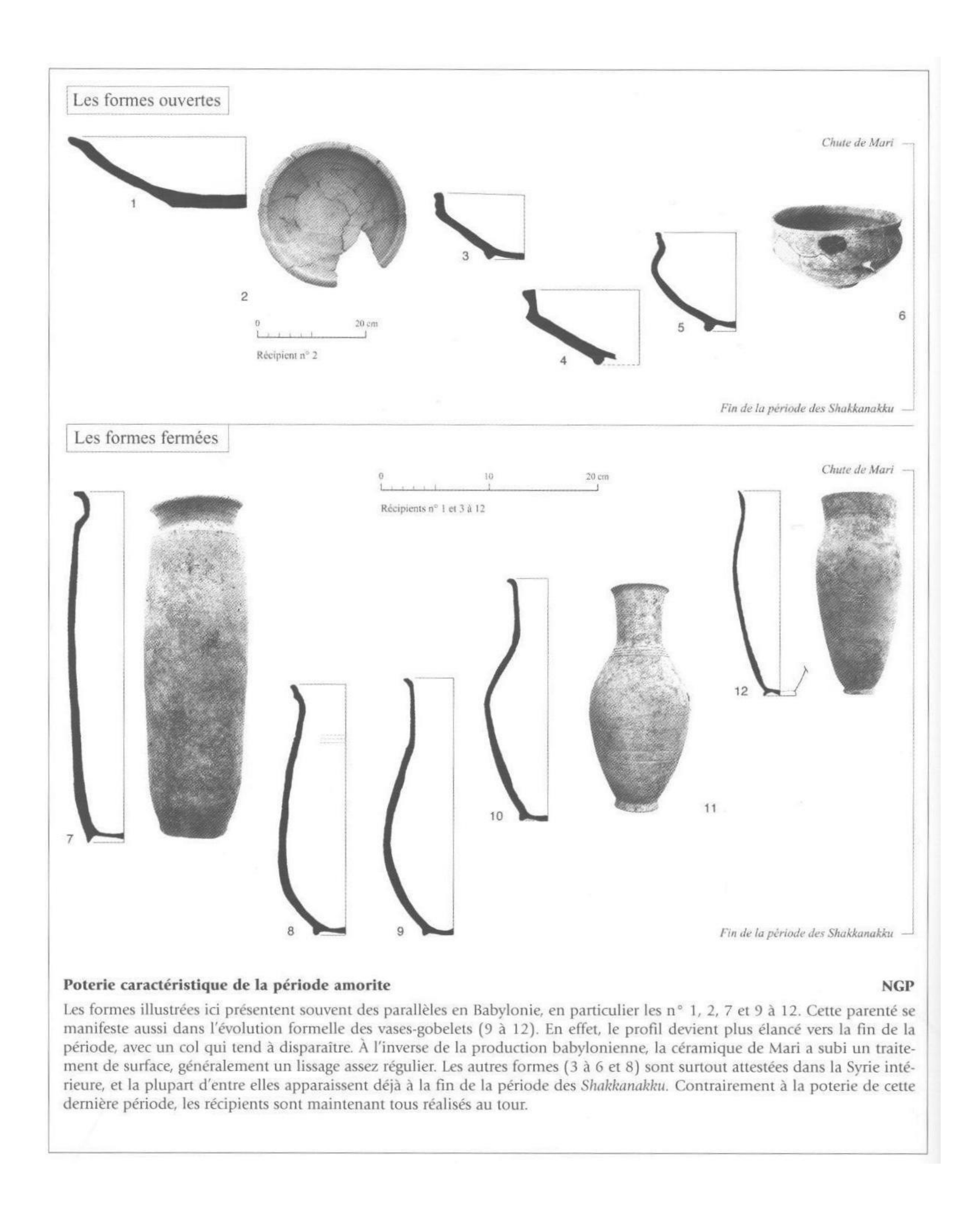
## 9 – La statuette de la « maison aux Tablettes »

Source : Weygand, 2006, fig. 2, p. 447.



# 10 – La céramique mariote

Source : Margueron, 2004, fig. 436, p. 458.




**Poterie caractéristique de la période amorite** **NGP**

Les formes illustrées ici présentent souvent des parallèles en Babylonie, en particulier les n° 1, 2, 7 et 9 à 12. Cette parenté se manifeste aussi dans l'évolution formelle des vases-gobelets (9 à 12). En effet, le profil devient plus élancé vers la fin de la période, avec un col qui tend à disparaître. À l'inverse de la production babylonienne, la céramique de Mari a subi un traitement de surface, généralement un lissage assez régulier. Les autres formes (3 à 6 et 8) sont surtout attestées dans la Syrie intérieure, et la plupart d'entre elles apparaissent déjà à la fin de la période des *Shakkanakku*. Contrairement à la poterie de cette dernière période, les récipients sont maintenant tous réalisés au tour.

## 11 – Poids et mesures[1]

**Poids**

1 talent = 60 mines.

1 mine = 60 sicles.

1 sicle = 180 grains.

En conversion avec nos mesures actuelles : 1 mine = 500 gr.

**Capacité**

1 *ugar* = 10 *kur/qôr/kôr*.

1 *ugar* = 1 200 *qa*.

En conversion avec nos mesures actuelles : 1 *ugar* = 1 200 l.

**Surface**

1 *iku* (arpent) = 100 *sar*.

En conversion avec nos mesures actuelles : 1 *iku* = 3 600 $m^2$[2].

**Longueur**

1 canne = 6 coudées.

1 coudée = 30 doigts.

En conversion avec nos mesures actuelles : 1 canne = 3 m.

[1] Selon Michel et Ritter, 2001, pour l'époque paléo-babylonienne.
[2] Néanmoins, cette équivalence n'est pas admise pour Mari, bien que nous ignorons quelle serait la valeur exacte d'un arpent (Ziegler, 2011, p. 31, note 7)).

# 12 – Sources

## a) Liste des ARM



[3] Les textes publiés dans ce mémoire sont tirés principalement des éditions des LAPO 16, 17 et 18 et d'*ARM* XXVI/1. Les textes d'*ARM* VIII sont traduits à l'aide d'*ARM* VIII, de Durand, 1982, de Charpin, 1983, et de l'aide de B. Lion.

**b) Autres textes**

## 16

Dis à Yasmah-Addu : ainsi parle Samsî-Addu, ton père.

J'ai pris connaissance des tablettes de toi que tu m'as fait porter. Tu m'écrivais en vue de faire recenser les Benjaminites. Il ne convient pas que les Benjaminites soient recensés! Si tu le fais, leurs frères, les Rabbéens qui habitent sur la rive opposée, dans le Yamhad, l'apprenant, seront en colère contre eux[13] et ils ne pourront plus retourner chez eux. Il ne faut donc absolument pas que tu les recenses. Il faut simplement que tu prennes un édit[a)] exprès. Délivre-leur ton édit en ces termes-ci :

« Le roi va partir en campagne. Il faut la totalité au complet[b)], jusqu'au plus petit! Le scheich dont la troupe ne sera pas complète[14] et qui laissera de côté quiconque, (je rappelle qu')il a "mangé" le serment[c)] par le roi. »

Voici (*sic*) l'édit que tu dois leur délivrer, sans faire aucunement leur recensement.

Autre chose : en ce qui concerne les champs des Bords-de-l'Euphrate à partager et à prendre sur la superficie (réservée) aux militaires, objet d'une lettre de moi à toi adressée, tu m'as écrit ceci : « Les Bédouins de la steppe prendront-ils ou non des champs dans les Bords-de-l'Euphrate? » Voilà ce que tu m'as écrit. J'ai interrogé ici Išar-Lîm et les gens au courant. Il ne convient pas de partager ni d'examiner l'occupation des champs des Bords-de-l'Euphrate. Si tu partages ces champs et en examine l'occupation, il y aura de multiples[15] sujets de plaintes. Ne partage donc absolument pas les champs des Bords-de-l'Euphrate. Les gens doivent garder leur tenure antérieure de la même façon qu'actuellement. Les champs ne doivent être en aucun cas un sujet de trouble.

N'examine l'occupation que du champ du mort et du fugitif. Donne-(les) à qui n'a pas de champ. Mais au cours du recensement, regarde attentivement[16d)] : ce sera là ton examen de l'occupation. Fais monter la troupe, que ton recensement soit fait avec beaucoup de soin[d)]. Les Bédouins de la steppe qui se trouvent actuellement détenir des champs aux Bords-de-l'Euphrate doivent les garder de la même façon qu('ils le faisaient) précédemment[17].

En outre, tu m'as écrit au sujet de la confection de beaucoup de grandes nefs en même temps que des petites. Il n'est pas besoin de beaucoup de grandes nefs. Que l'on en fasse 10, 20 ou bien 30[18]. D'autre part où iront ces bateaux? Il te suffira d'en avoir à ta disposition, quand il le faudra[e)], pour transporter ton grain.

## 18

Dis à Yasmah-Addu : ainsi parle Samsî-Addu, ton père.

Au sujet des Mâr Ya'ilânim qui sont chez toi, je t'avais dit de les garder sous la main dans l'éventualité improbable[a)] qu'advienne plus tard la paix. En réalité[b)], il n'y aura nulle paix avec le Ya'ilânum. Je demande expressément qu'on s'en saisisse. Envoie des instructions pour que les Mâr Ya'ilânim, tous ceux qui sont chez toi, à divers titres, meurent dans la nuit même. Qu'il n'y ait plus de garde sans relâche ni de dépense de nourriture[c)]! Qu'on leur fasse des tombes. Qu'ils meurent et qu'ils soient enterrés dans les tombes[127]!

On *tuera* Sammêtar, qui fait partie de leur famille d'alliance[d)]. Ne garde[128] pas ses épouses. Deux ânes de bât et un serviteur seront mis à leur disposition et fais-les-moi conduire[129]. En possession des épouses de Sammêtar se trouvent[130] une mine d'or et deux mines d'argent. Mananna, le serviteur, ne doit pas te tenir des propos inconvenants! Ne lui prête pas foi[131]. Le serviteur Mananna ne doit pas s'approcher de ses épouses[132]! Il faut leur ôter[e)] à elles seules[133] leur voile de femmes mariées[f)] et leurs habits. Prends leur argent et leur (!) or et fais conduire ces[134] femmes chez moi. Il y a deux musiciennes, Namra-šarur, et leurs[g)] femmes à chacun. Celles-là (en revanche) garde-les par-devers toi. Mais les épouses de Sammêtar, fais-les conduire chez moi[h)].

Je t'envoie cette tablette de moi, le 15 de *Tîrum* (v*) courant.

## 19

Dis à Yasmah-Addu : ainsi parle Samsî-Addu, ton père.

J'ai pris connaissance de ta tablette que tu m'as fait porter. Tu m'écrivais au sujet de Šamaš-tillassu et de Yašûb-El, qui doivent changer d'affectation. Comme tu me l'as écrit, j'ai expédié Šamaš-tillassu à Tuttul. Yašûb-El, expédie-le chez moi afin que je l'installe ici, là où il faut. À la place de Šamaš-tillassu, un homme sûr, une des notabilités du pays, que tu auras en vue, qui soit prudent et à qui tu fasses confiance, installe-le à Terqa, à la place de Šamaš-tillassu.

## I 28

Dis à Yasmah-Addu : ainsi parle Samsî-Addu, ton père.

Un intendant[6], 5 cuisiniers ont fui chez toi. Naguère chaque fois que des domestiques se sont enfuis, c'est vers chez toi que je te les ai repoussés[a)]! Or, cette valetaille[7], tu les as installés *chez toi*. C'est avec des domestiques que tu t'es mis à dépenser plus que tu n'as[b)] et à gaspiller! Allons! Ne sois pas un bébé[8]! Ils (ne) viennent à toi (que) pour..., pour se débaucher[9c)], pour le cabaret et pour les concerts! Ils n'ont personne pour les encadrer ou les commander[d)] et ils se la coulent douce[e)]! Lorsqu'un messager de moi montera chez toi, que lui donneras-tu[10]? Pourras-tu leur donner argent blanc ou grain? Où se trouveront argent et grain de toi que tu pourras leur donner?

Présentement donc, je viens de t'expédier Išme-Addu. Ligote ces gens, mets-leur des menottes et qu'on leur attache une corde à la taille[11f)]. Donne-leur une forte escorte et qu'on les conduise par-devers moi. Qu'on me les amène où que je me trouve! Et, la prochaine fois, tous fugitifs qui iront chez toi, avant même[12] que je ne t'envoie un message, ligote-les et fais-les conduire chez moi!

## I 30

Dis à Yasmah-Addu : ainsi parle Samsî-Addu, ton père.

Arwi'um m'avait donné 2 mines d'argent. Contre cet argent, je (lui) avais vendu 200 moutons. À l'heure actuelle, Zahânum dit : « J'avais donné de l'argent à Arwi'um pour 200 moutons, en lui disant : "Tu porteras cet argent au roi[74]!" »

Aujourd'hui, il faut que se produisent des témoins de Zahânum comme quoi c'est lui qui a donné cet argent à Arwi'um et Zahânum doit prêter serment par les dieux s'il veut s'approprier ces 200 moutons que je lui[a)] ai vendus[b)].

## I 33

Dis à Yasmah-Addu : ainsi parle Samsî-Addu, ton père.

Voici ce que tu m'as écrit : « Mon Seigneur doit m'envoyer la rafle[a)] opérée à Hiwilat, dont il m'a parlé afin qu'ils résident à Nilibšinnum avec la rafle opérée à Ekallâtum[5]. » Voilà ce que tu m'as écrit.

Il ne convient pas que ces gens soient à Nilibšinnum. Il ne faudrait pas qu'ils fassent leur gibier[b)] de cette ville alors que le grain qui s'y trouve est abondant[6]! C'est dans le camp lui-même qu'ils doivent résider. Envoie vers eux une troupe d'une centaine d'hommes pris sur celle qui est sous tes ordres. Aujourd'hui même, 300 hommes doivent camper face à eux. Cache le grain de la ville[7]!

## I 42

Dis à Yasmah-Addu : ainsi parle Samsî-Addu, ton père.

Yarîm-Addu m'a écrit, me disant : « J'ai donné leur approvisionnement[a)] à des Bédouins de la steppe. J'ai constitué une troupe de 2000 soldats qui iront en expédition avec Yasmah-Addu. Cette troupe tout entière, nom par nom, a été inscrite sur une tablette[b)]. » Voilà ce qu'il m'a écrit. (Il y a donc) 2000 Bédouins de la steppe iront avec toi. De ton côté, constitue une troupe de 3000[14].

Cette tablette, Lâ'ûm et les serviteurs qui sont à ton service doivent en prendre connaissance en ta présence : il faut que les dispositions soient prises au sujet de ce que tu sais[c)]. Cela fait longtemps que la troupe de ton secteur n'a pas été recensée. Il n'y a plus de temps[d)] pour le recensement! Étant donné que[e)] tu n'as pas pu maintenant recenser la troupe, c'est à ton retour que tu le feras! En attendant, remplace fugitif et mort[f)]. Il faut que toute la troupe qui ira avec toi soit nominalement inscrite sur une tablette. Il faut que les conditions de son affectation[g)] soient nettes[15].

— Forme un régiment[h)] de 1000 hommes de troupes entre les 2 Suhûm[16] ;

— un de 1000 chez nos Bédouins sim'alites[17i)] ;

— ainsi qu'un (autre) de 500* (avec des gens) comprenant des Uprapéens, des Yarihéens, des Yahruréens et des Amnanéens ; lève ici 200 hommes, là 300, selon le cas ; fais un régiment de 500[18] hommes, y compris tes domestiques. Ça fera bien 1000 hommes.

À ce moment-là, tu te trouveras avoir enrégimenté 5000 soldats[j)].

Par ailleurs moi-même je t'expédierai une troupe de 10000 hommes, troupe du Pays, soit troupe des *dumâtum*, soit troupe du Pays (lui-même)[k)], une troupe forte, troupe dotée d'un armement. D'autre part, je viens d'écrire à Ešnunna. Une troupe de 6000 Ešnunnéens va monter. L'un dans l'autre, c'est une armée de 21000 hommes[19], troupe forte, troupe face à qui nul ne résistera, qui va aller à Qaṭna[20].

(2 l. manquent.)

... par les armes[21]... lors de l'expédition... comme ils attaqueront... Que tes dispositions soient soigneusement prises pour cela!

## 143

Dis à Yasmah-Addu : ainsi parle Samsî-Addu, ton père.

Mâšiya m'est arrivé. Tu as envoyé avec lui 30 hommes pour escorter le butin. À quoi arrivera un groupe de 30 hommes pour escorter un butin de 1000 (prisonniers)?

Il faut que prenne des provisions pour 15 jours un groupe d'*une centaine* d'hommes, citoyens du pays. Fais-leur prendre la route[161] avec Lâ'ûm. Expédie(-les) rapidement pour escorter le butin. Je ne t'impose pas de terme[162] pour la venue de cette troupe. Le butin attendra à Ha*labît*[a]. Que cette troupe vienne quand tu le jugeras bon.

Autre chose : voici ce que tu m'as annoncé via Mâšiya[163] : « Je veux faire prendre la route avec moi à autant de troupe qu'il en est possible et continuer ma route vers Tuttul[164]. Les rumeurs concernant mon déplacement seront entendues dans le royaume du Yamhad. »

Voilà ce que tu m'as annoncé et c'est judicieux[165]. Fais se mettre en route avec toi la troupe qui se trouve à Mari, ou bien à Ṣuprum[b], ou bien à Saggarâtum, ou bien à Terqa. Nous sommes[c] le 15 d'*Ayyarum* (vii*) : 5 jours pour rassembler l'armée et 5 jours pour la route elle-même[d] ; atteins Tuttul pour la fin du mois d'*Ayyarum* (vii*). Sûmû-êpuh entendra les rumeurs concernant ton déplacement et il évacuera ses conquêtes : la Forteresse d'Addu, ma Forteresse[e] et les diverses villes que l'ennemi a prises d'assaut[f]. Alors, ce pays-là retrouvera le calme.

Dis ceci aux Benjaminites : « Si vous ne voulez pas que c'en soit terminé[g] avec les pâtures, montez vous mettre à la disposition du pays! »

Reste 15 jours là-bas. 5 jours pour ton retour : retourne à Mari pour le 20 d'*Addarum* (viii*), soit 5 jours avant la moisson[h]. Expédie l'armée à la moisson[166].

Fais comme je te l'ai écrit!

## 155

Dis à Yasmah-Addu : ainsi parle Samsî-Addu, ton père.

Ayya-Mešlû[a] se trouve occuper la fonction de surveillant[b] des troupeaux à Razamâ[83]. Son fils, aussi, se trouve occuper, ici, un poste aux côtés de son père. Or les gens de sa famille sont retenus à Mari. Maintenant, fais conduire sa famille chez son père.

Il ne faut point que cet homme, ici, *en éprouve le manque*. Il est grandement *affligé*[84c].

## 160

Dis à Yasmah-Addu : ainsi parle Samsî-Addu, ton père.

Pars à Šubat-Šamaš faire prendre connaissance de cette tablette de moi à Sîn-têrî, Mut-Bisir ainsi qu'à Mâšum, le « scribe amorrite ».

Voilà que je t'envoie l'armée de Yarîm-Addu avec Qarrâdum. Envoie un message aux Bensim'alites et aux Benjaminites pour qu'ils te viennent en aide. En ce qui concerne leur ravitaillement et celui de l'armée qui est sous tes ordres, tant en farine qu'en pain aigre[107] que le pays aura préparé pour ma venue, il faudra chaque fois donner mensuellement à l'armée moitié farine et moitié pain[a]. Fais entrer dans les citadelles de la troupe dotée d'un armement léger.

Lorsque tu l'auras fait[108], fais-toi un bataillon pris sur le pays bédouin. Il faut que cette troupe ait tout son saoul de viande et de vin. Qu'ils n'aient pas de motifs de mécontentement concernant viande et vin[109]. Mais si la troupe se montre trop encline à discutailler[110b], n'entre pas dans son jeu[c].

Les examens oraculaires que j'ai fait faire ici[111] ont été très sains. Ils comportaient[112d] un présage de gloire. Voici ce qu'il en est[e] de cet ennemi : « Tu ne subiras pas de préjudice[f]. » Le présage comportait ton signe[g]. Tu les vaincras et remporteras le triomphe sur eux[113]. Constitue ta troupe : tu ne risques pas de tomber dans une embuscade[114].

Autre chose : fais faire des examens oraculaires pour l'armée ; écris-m'en le résultat[e] et sois heureux!

Le 8 courant du mois d'*Ayyarum* (xii*), je t'ai fait porter cette tablette de moi depuis Ninive.

## 175

Dis à Yasmah-Addu : ainsi parle Samsî-Addu, ton père.

Au sujet des Nuṣ/zû, Sîn-bêl-ilî m'a écrit pour me dire : « Ces Nuṣ/zû, où seront-ils installés? Il faut que mon Seigneur réfléchisse à leur propos! » Sîn-bêl-ilî[68] m'a écrit cela.

Or dans une tablette précédente que j'avais fait porter chez toi, je te donnais le message suivant : « Si ces Nuṣ/zû forment un groupe[a] et qu'il est loisible de s'en rendre compte, après avoir fait le compte de l'argent, de l'or et du bronze, établi un protocole[b] et les avoir regroupés, fais-les transporter en Ekallâtum en sorte qu'ils soient affectés au (service du) temple d'Addu[c] d'Arrapha. Qu'ils brûlent casaques et ceintures[69d]. » Voilà le message que je t'envoyais.

Aujourd'hui, après réflexion, le transport de ces Nuṣ/zû à Ekallâtum n'est pas convénient. Si ces Nuṣ/zû sont (encore) à ton service[70e], fais-les porter chez moi à Šubat-Enlil et de telle sorte que le pays ni les citoyens d'*Ekallâtum*[f] *n'aient de souci*[71]! (D'un côté) il ne faudrait pas que *tu omettes de faire partir* [g] ces Nuṣ/zû. (Mais par ailleurs) les gens sont épuisés : envoie-les[72] prendre du repos chez eux et que l'on place (donc) ces Nuṣ/zû sur des chariots pour qu'on les apporte chez moi à Šubat-Enlil. À Šubat-Enlil, après examen, je leur fixerai or, argent et bronze. Qu'ils ne brûlent pas ceintures ni casaques[73h].

## I 80

Dis à Yasmah-Addu : ainsi parle Samsî-Addu, ton père.

Sûmû-Râmê, le tondeur[a)] de Saggarâtum, a pris, jusqu'à son retour, 70 *kôr* de grain[82]. À l'heure actuelle, le palais lui fait réclamation pour 100 *kôr* de grain, intérêt compris. Dis qu'on ne lui fasse pas de réclamation et remets-lui son grain[83].

## I 82

Dis à Yasmah-Addu : ainsi parle Samsî-Addu, ton père.

Tu m'as écrit que, lors du recensement, on est allé même par la limite[a)] (de la steppe) et que tu n'avais pas fait de concession[19b)]. J'en suis fort content. Une fois que tu auras mené à bonne fin le recensement du Pays de Mari, comme je te l'ai écrit, va à Qaṭṭunân et recenses-en le district ainsi que les Bédouins de là-bas. Ne leur fais pas de concession.

Une fois que tu auras mené cela à bien, à la fin de ce mois-ci, viens me voir[20]... à Šubat-Enlil. Il faut que tes *pru-d'hommes* soient porteurs[21] des tablettes de l'armée que tu auras recensée, afin que j'en prenne connaissance à Šubat-Enlil même[c)].

## I 102

Dis à Yasmah-Addu : ainsi parle Samsî-Addu, ton père.

Je me trouve payer[a)] pour des barques un loyer énorme[47]. Fais faire une soixantaine de barques. Assurément, je t'ai expédié Ṣillî-Aya[b)], le fabriquant de barques ; écris à Mari qu'on te l'expédie et fais faire une soixantaine de barques à Tuttul. Que l'on ne montre pas de négligence en ce qui les concerne.

## I 104

Dis à Yasmah-Addu : ainsi parle Samsî-Addu, ton père.

Tu te trouves procéder à une diminution de 30 arpents de terre pour tout propriétaire quel qu'il soit et confisquer le grain. Cela n'est pas l'affaire d'un fonctionnaire banal[a)] mais d'un notable. Je t'(en) ai envoyé un. Il pourra toucher aux terres comme il le voudra et retrancher le grain comme il le voudra[67] et...

## I 111

Dis à Addâ : ainsi parle Yasmah-Addu, ton fils.

Deux hommes de la section de Gahšum[61] s'en sont sortis[a)] pour venir me trouver. Je les ai interrogés. Voici que je viens de les envoyer chez Addâ. Qu'Addâ obtienne par ses questions tous détails.

## I 119

Dis à Addâ : ainsi parle Yasmah-Addu, ton fils.

Précédemment, Yatarum exerçait la charge de scheich de Ya'il, puis il est mort[a)]. Aujourd'hui, 5 hommes (pris) parmi les notables[b)] de Ya'il et *x* hommes faisant partie de ceux qui nomadisent[156c)], sont venus me trouver. *La population de Yâ'il* m'a dit : « Nomme à la dignité de scheich sur nous parmi leur parenté[d)]. » Voilà ce qu'ils m'ont dit[157].

J'ai donc nommé à la dignité de scheich de Ya'il Yarkab-Addu, à la place de Yatarum. Il apportera *x* mines d'argent et 500 moutons et je recevrai de lui *x* mines d'argent et *x* centaines de moutons, soit les arriérés de Yatarum. Il exercera la charge de scheich[158].

Addâ en est informé.

## I 132

Dis à Yasmah-Addu : ainsi parle Išme-Dagan, ton frère.

Les mules et les ânes-*lagu*[a] de bonne qualité viennent du pays d'Andarig et de celui de Harbû. Renseigne-toi et on te le dira. Précédemment, le Roi avait l'habitude de prendre les ânes à Andarig, chez *Ilu.na*-Addu[b]. Précédemment, Yahdun-Lîm avait l'habitude de prendre des ânes au même endroit.

(Si) ânes et chiens[21] proviennent bien du pays d'Andarig et de Harbû, en revanche mes juments, qui proviennent du Haut-Pays[c], sont petites de taille. Maintenant, fais mettre en route 10 ânesses soutéennes[22], de bonne qualité, et fais-les monter vers moi.

## II 1

Dis à Yasmah-Addu : ainsi parle Samsî-Addu, ton père.

Je t'ai donné du cuivre pour faire des pointes de lances. Aujourd'hui, dès connaissance[28] de cette tablette de moi, envoie un message à Mari pour que l'on porte rapidement chez moi celles qui ont été faites avec le cuivre que je t'ai donné.

Autre chose : prends parmi les Bédouins que tu vas recenser une troupe de qualité de 400 individus pour se tenir à la porte de mon palais[a]. Au sein de cette troupe, 200 hommes, (soit) une section, doivent[29] consister en fils de bonne famille[30b] et 200 personnes, (soit) une section, doivent consister en jeunes gens pauvres[c]. Sont-ils dans le besoin[31]? (C)es jeunes gens pauvres, moi-même, je les pourvoirai abondamment sur le palais alors que les fils de bonne famille se procureront tout sur le patrimoine paternel lui-même.

Recense vite les Bédouins : délibère avec Yarîm-Addu et qu'il y ait rassemblement là où il y aura de l'eau, soit à Gaššum soit à Šur'um[32]. La troupe des Bords-de-l'Euphrate[d] doit se réunir à Saggarâtum. L'expédition est pour la fin du mois et, comme je te l'ai écrit, tu viendras toi-même avec moi. Sois porteur de ce qu'il te faut et que tes dispositions soient prises.

## II 13

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Samâd-ahum[a], ton serviteur.

Lorsque l'*armée* eut pris la ville de Zibbat, on m'avait parlé du départ de mon Seigneur pour Qabrâ. (Aussi) n'avais-je pas fait conduire à mon Seigneur les esclaves, part[b] de mon Seigneur, me disant : « Lorsque mon Seigneur sera retourné à son pays, je ne manquerai pas de lui faire conduire sa part. » Voilà qu'aujourd'hui, je fais porter 4 esclaves, part de mon Seigneur.

Il ne faudrait pas[c] que mon Seigneur dise ceci : « Mon serviteur[d] a reçu une part de butin (plus) importante! » J'avais tenu le discours suivant aux chefs de section et lieutenants : « Donnez-moi ma part, le lot tiré au sort. » *Ils ne m'ont rien donné*. J'ai attendu 3 ou 4 jours. Alors que[e] les chefs de section, en assignant leurs propres parts, ne m'avaient rien donné à moi-même, le 5[e] jour, ils me procurèrent 6 esclaves appartenant à des soldats mais je les retournai à leurs maîtres[f].

Les ayant convoqués, voici la décision que j'ai prise à l'encontre de chef de section, lieutenant, décurion et seconde classe régulier[g] : « Quoique vous ne m'ayez pas donné ma part selon le protocole fixé par mon Seigneur, (je rappelle qu')a "mangé" le serment d'obéissance[h] à l'égard de Dagan et d'Itûr-Mêr ainsi que de Samsî-Addu et de Yasmah-Addu, général, scribe du général[i], chef de section et lieutenant, qui aura spolié[j] le butin (reçu par) un soldat. » Je prononçai et fis prononcer[k] par un chef de section un serment par le roi de ne pas dépouiller le soldat.

10 jours environ après mon arrêt, est arrivée une tablette de ton père disant : « Il aura enfreint le serment d'obéissance à mon égard celui qui, parmi mes serviteurs, aura (re)pris le butin d'un soldat. » Mon Seigneur pourra se renseigner comme quoi je n'ai pas exagéré à ce propos.

La troupe de mon Seigneur va bien.

## II 48

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Bahdî-Lîm, ton serviteur.

Cela fait 5 jours par rapport au terme convenu que j'attends les Bédouins et la troupe ne se rassemble (toujours) pas! Des Bédouins sont arrivés de la steppe mais c'est à l'intérieur des différents bourgs qu'ils résident. J'ai donc envoyé des messages à 2 reprises à l'intérieur des différents bourgs pour qu'on opère leur levée[368], et pourtant ils ne se rassemblent pas!

Donc, si d'ici 3 jours ils ne se rassemblent (toujours) pas, il faudrait alors, si mon Seigneur y consent, que l'on exécute un coupable dans l'ergastule[369], qu'on lui coupe la tête et qu'on (lui) fasse faire le tour de ville en ville jusqu'à Hudnum[a] et Appân[b], en sorte que, les gens prenant peur et se rassemblant vite, je puisse expédier[c] rapidement l'expédition pour l'affaire pressante à propos de laquelle mon Seigneur m'a donné des instructions[370].

## II 61

Dis à Zimrî-Lîm, mon père : ainsi parle Dâdî-hadun, ton fils.

Toutes les différentes villes appartiennent à mon père et, nous-mêmes, sommes tes fils.

Cependant, tu sais toi-même que dans ce Pays, alors que mes frères[47] se trouvent avoir reçu en tenure de nombreux villages, je suis, pour ma part, lésé[a)] : deux de mes villages ont été (re)pris. Or, sur leur territoire, on avait pratiqué beaucoup de cultures[48]. Des plaintes (venant) de mes deux villages sont arrivées jusqu'à moi, disant : « L'an dernier, *on nous avait fait un bail*[b)] : pour un arpent de champ, on devait nous *faire payer* 10 *qôr* de grain. À présent, on nous a *fait payer* 20 *qôr* par arpent. Voilà qui est du joli[49c)]. »

J'ai fait une enquête les concernant : ces gens sont très pauvres[d)].

Autre chose : même si c'est un champ de particuliers, on avait fait un bail « champ du palais » ; pourquoi faire un bail[50]? Si je pars pour chez toi, la troupe qui viendra avec moi, que mangera-t-elle?

Vois et fais ce que tu crois devoir faire[51] !

## II 67

Dis à Hammu-rabi : ainsi parle Zimrî-Lîm, ton frère.

Pour ce qui est de ce message que tu m'as envoyé : « Afin de me *procurer*[a)] le grain de la berge orientale[b)], j'ai rassemblé le menu peuple et les petites gens[c)]. Prends tes dispositions! »,... [411].

(Les 3/4 manquent.)

... l'armée... à *sa* rencontre[412]. Il lèvera 100 ou 200 soldats à nous, ne sera pas négligent et notre armée ne perdra pas son allant. Donne des ordres en bonne et due forme pour que l'armée ne se mette chaque fois en route qu'en fonction de bons présages qu'elle aura obtenus. Fais en sorte qu'il n'y ait point de dommage ni parmi l'armée ni dans le pays. D'autre part, les Bédouins que je t'ai envoyés ont une excellente expérience des activités de commandos *et de patrouilles*. Parmi la troupe des Bédouins que *je t'ai envoyés*, choisis-en 200 ou 300 soldats, qu'ils tiennent *Hît*[413] et prennent position face à l'ennemi afin que ce dernier ne puisse plus rien faire[d)]. Quant à l'ensemble de l'armée que je t'ai expédiée, *dirige*-la toi-même. Cette armée vaut 30000 hommes et pourra mettre fin à nos problèmes[e)]... mettre fin ou bien...

Le jour où je t'envoie cette tablette,... vient de rentrer et...

(Beaucoup de place sur la tranche, à droite.)

## II 72

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Yarîm-Addu, ton serviteur.

Ṭâb-eli-mâtim (et) Sîn-bêl-aplim, serviteurs de Hammu-rabi, qui se trouvaient depuis longtemps à Maškan-šapir[a)], sont arrivés à Babylone. 4 chevaliers[b)] larséens formaient leur escorte. J'ai appris les nouvelles qu'ils avaient. Voici le message dont ils étaient porteurs : « J'ai pris connaissance de tes lettres incessantes pour (avoir) des troupes, mais l'ennemi se dispose à partir contre un autre pays. De ce fait, je n'ai pas envoyé de troupe à moi. Elle est néanmoins prête. Si l'ennemi envisage de marcher contre toi, ma troupe ira à ton secours. Par ailleurs, si l'ennemi envisage de marcher contre moi, que la tienne aille au mien. » Voilà ce que Rîm-Sîn a écrit chez Hammu-rabi.

D'autre part, au sujet des gens du Mutiabal qui ont fui lors du combat et se sont réfugiés[c)] au Yamutbal, au sujet de ces gens, pas de problème. Hammu-rabi avait écrit à Rîm-Sîn. (Ce dernier) a répondu ceci : « Ne sais-tu pas que j'aime la vie[d)]? Après être allé à l'intérieur de mon pays faire une ou deux fois le tour[442e)] de ces gens, je les rassurerai et les ferai revenir à toi. » Voilà ce qu'il lui a écrit.

Autre chose : le *groupe*[f)] de messagers de l'empereur d'Élam a couru au-devant de Zimra-Hammû[g)], mais peine perdue[h)]! Le scribe du cabinet secret[i)], Sîn-iddinam, est sorti du palais et c'est dans le magasin de l'empereur qu'on a fait entrer ces messagers[j)].

Le *groupe* (qui avait droit) à 6 repas n'en a reçu que 3. De plus, on l'a consigné dans la maison qu'on a réquisitionnée pour lui[k)] et on a rogné ses rations. En outre, on n'a pas formulé les salutations[l)] (habituelles) devant ces messagers.

Mon Seigneur en est informé!

## II 78

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Hammu-rabi, ton serviteur.

Voici ce que j'écrivais sur une tablette de moi antérieure que j'ai fait porter à mon Seigneur : « Le 20 courant du mois de Dagan (vii), Šarriya, ton frère, partira de Razamâ et arrivera chez mon Seigneur, au jour de la disparition de la lune[a]. » Voilà ce que j'écrivais à mon Seigneur. Les pluies et la boue[b] l'ont retenu. Il n'est pas parti à la date que j'avais écrite à mon Seigneur. Maintenant, le jour où je fais porter cette tablette de moi chez mon Seigneur, le 23 courant du mois de Dagan (viii), Šarriya vient de quitter Razamâ et est parti pour chez mon Seigneur[41].

Alors, voici comment je l'ai entrepris : « Présentement, donc, je prendrai la tête de ton expédition et me mettrai en route. *Vu que tu t'es mis en retard,* n'étant pas présent au jour de l'introduction (de la déesse[42]), tu n'auras pas assisté à (son) introduction dans la demeure de ton frère, ni, n'étant présent au jour de la fête, tu n'auras assisté[c] à la fête du pays[d]. »

Et lui m'a fait cette réponse : « Tu le constates : pluies (et) boue m'ont retenu. N'y aura-t-il pas une fête chez mon frère, en un jour chômé[43e]? »

Aujourd'hui, il vient de partir[44] et je l'ai guidé sur la route de Qaṭṭunân, disant : « Le temps est mauvais. Il ne faut pas que nous allions par la route qui longe la steppe, par un raccourci[f], à cause des bagages. Allons[g] par l'intérieur même du pays[h] à Qaṭṭunân! » Je me trouve avoir pris la tête de l'expédition pour Qaṭṭunân. Avec lui se trouvent avoir pris la route Masum-adal, roi d'Alilânum, Hazib-ulme, roi d'Azîhum[i], le général du roi d'Azu(h)inum et le général du roi de Ṣubât-Eštar[j], plénipotentiaires[k] de leurs seigneurs[45].

Mon Seigneur est maintenant informé.

Le 3[l] courant du mois de *lilliyatum* (ix), j'arriverai chez mon Seigneur.

## II 79

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Zakîra-Hammu, ton serviteur.

La ville de Qaṭṭunân et le district, ça va.

2000 hommes de Hâya-Sûmû et Šûb-Râm, conduits par Zû-Hadnim, ont pris la direction de Qaṭṭunân pour aller chez mon Seigneur.

Autre chose : Qarnî-Lîm m'a envoyé ce message : « Ibassir[a], le pâtre, et Ša-pî-El, le Bédouin, qui ont enlevé les moutons de Hâsu-El, le Yamutbaléen, ont été arrêtés à Ašnakkum[115]. Je t'ai expédié des serviteurs à moi, ces Bédouins, ainsi que Ya'ûs-Addu, le surveillant des pâtres[116]. Fais-les partir ensemble avec mes serviteurs et envoie-les chez mon frère[117], afin qu'il rende un jugement à leur égard. »

Tel est le message que Qarnî-Lîm m'a envoyé. Moi, j'ai répondu à l'envoyé de Qarnî-Lîm : « Le service des pâtres ne dépend pas de moi[b]. C'est à mon Seigneur qu'il appartient de prendre une décision au sujet de ces individus. »

Voilà ce que j'ai répondu à l'envoyé de Qarnî-Lîm.

Voilà que j'ai expédié chez mon Seigneur le messager de Qarnî-Lîm. En outre, j'ai mis sous (enveloppe) scellée la tablette de Qarnî-Lîm qui est arrivée chez moi et je l'ai fait porter chez mon Seigneur.

## II 80

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Zakira-Hammu, ton serviteur.

La ville de Qaṭṭunân et le district, ça va.

Le bateau de Ṭâbâtum est en morceaux[a]. C'est lorsque les Bédouins ont fait la traversée (du Habur) qu'il a été endommagé[62]. À présent, le grain du palais et des particuliers reste sur la rive occidentale. On m'envoie message sur message concernant la barque qui est à la disposition de mon Seigneur à Qaṭṭunân.

Aujourd'hui, il faut que mon Seigneur réfléchisse : faut-il la livrer? Dois-je faire partir ce bateau afin que le grain puisse traverser?

Que mon Seigneur m'écrive ce qu'il doit en être.

## II 81

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Zakira-Hammu, ton serviteur.

La ville de Qaṭṭunân et le district, ça va.

Le jour où je fais porter cette tablette de moi chez mon Seigneur, Hammu-rabi, roi de Kurdâ, est entré à Qaṭṭunân.

Autre chose : j'avais naguère écrit chez mon Seigneur au sujet du grain du palais à livrer au(x habitants du) district et mon Seigneur m'avait écrit : « Livre tout le grain dont le district a besoin. » Mais, quant à la façon de le calculer[63a)] — lui fera-t-on produire un intérêt, ou rendront-ils seulement le capital au moment de la moisson? — mon Seigneur ne m'a pas écrit ce qu'il devait en être, de sorte que les gens du district ont eu peur et se sont dit : « Il ne faudrait pas qu'au moment de la moisson on ne nous fasse rendre le grain avec un intérêt. » Personne n'a donc voulu recevoir de grain.

Tous sont dans l'expectative[b)] qu'on apporte du grain du Šubartu ; hier[c)], je me suis dressé et, en présence de Hammî-šâgiš[d)], je me suis écrié : « Quel scandale! » mais le district est resté sur ses positions[64e)]!

À présent, il faut que mon Seigneur réfléchisse : le compte de ce qui a été perçu[f)] pour l'année est bon. Il n'y aura pas de déficit[65]. 200 *ugâr* de grain peuvent être (re)donnés au district ; au moment de la moisson, il ne doit y avoir que le capital du grain à faire rembourser[66].

J'ai écrit à mon Seigneur en fonction de mes devoirs de serviteur. Que mon Seigneur fasse tout ce qui lui plaira!

## II 85

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Kibrî-Dagan, ton serviteur.

Au sujet de Nergal de...[55], sujet de la lettre de mon Seigneur,

(Lacune.)

[I](NP) à Terqa... Que mon Seigneur m'écrive ce qu'il en est.

D'autre part, en ce qui concerne le fait de de se réunir en vue du bassin du *pays*, objet de la lettre de <mon Seigneur>, le district réuni s'est mis en route pour le bassin[56a)]...

## II 87

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Kibrî-Dagan, ton serviteur.

Dagan et Ikrub-El vont bien. La ville de Terqa et le district, ça va.

En ce qui concerne le travail représenté par la grand-porte d'amont de Terqa, à exécuter, mon Seigneur m'a donné naguère ses instructions. La troupe (des travailleurs) a tardé à quitter le Habur et j'ai fait une enquête :

(Lacune de 2 l.)

*Jusqu'à présent, ils se trouvent n'avoir pas pris le bois pour le feu*[67] ni avoir broyé le sésame[a)]. Ils vont prendre du bois pour le feu et broyer le sésame. Je n'ai en rien pu commencer le travail de la grand-porte.

Autre chose : en ce qui concerne la demeure d'Aqba-Ahum, je ne cesse d'entendre des rumeurs, disant : « Le fils de Hammu-rabi résidera dans cette maison[b)]. » Les affaires d'Aqba-Ahum et ses gens n'ont pas (encore) été évacués[c)]. Or, il ne faudrait pas par la suite, lorsque mon Seigneur me dira ce qu'il désire, que d'une façon ou d'une autre, il n'ait quelque sujet de mécontentement. Aqba-Ahum doit-il évacuer cette demeure? Que mon Seigneur m'écrive ce qu'il doit en être. Il faut que des domestiques arrivent rapidement et évacuent affaires et valetaille.

## II 88

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Kibrî-Dagan, ton serviteur..

Dagan et Yakrub-El vont bien. La ville de Terqa et le district, ça va.

Mes commandos d'intervention de rive droite[a)] se trouvent renforcés. J'ai réuni la population des basses terres[b)] de mon district, jusqu'au dernier[c)], dans les forteresses.

Autre chose : *au moment de la crue du fleuve*, s'était produit un écroulement dans le rempart de Terqa, ce que mon Seigneur avait pu constater[d)]. J'ai détruit le parement[e)] du rempart, à partir de la face qui était en ruine. En fonction des observations que m'avait faites mon Seigneur, j'ai solidement reconstruit l'endroit ruiné et l'ai restauré. Il n'y aura plus de dommage (de ce fait).

## II 94

Dis à Kibrî-Dagan : ainsi parle Hammî-ištamar.

J'ai pris connaissance de la tablette de toi que tu m'as fait porter. Tu m'y disais : « Il y a des gens de Terqa qui se trouvent là où tu es et il y a plainte contre eux. Envoie-les moi! »

Voilà le message que tu m'as fait porter. J'ai fait comparaître ces 2 hommes en présence de ton serviteur[a]. Je leur ai tenu ce langage : « Disculpez-vous[b]! S'il se trouve que vous êtes des esclaves (*rêšum*)[34] ou des gens endettés, ou que pèse sur vous une accusation du palais ou de Kibrî-Dagan, je ne vous trouverai nulle excuse et vous livrerai. »

Ils se sont présentés et ont discuté avec ton serviteur ; il n'a pu les réduire au silence[c]. Maintenant, est-il convenable que je mette aux fers des gens de bonne naissance[d] et te les livre? En outre j'instaurerai(s) la zizanie[e] dans mon district par ma propre action?

## II 118

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Bahdî-Addu[a], ton serviteur.

Les Bédouins qui forment l'arrière-garde sont arrivés. Bédouins d'avant- et d'arrière-garde, ça va! Pas de maladie, ni rien[414], absolument pas la moindre perte! Ceux qui font partie du corps expéditionnaire[415b], ça va! Que mon Seigneur soit sans inquiétude.

Autre chose : lors de chaque expédition, j'ai coutume de prêter l'oreille car les doléances[c] sont (alors) nombreuses. À l'heure actuelle, dans cette expédition, j'ai prêté l'oreille : pas de doléances ni rien! Ce n'est que rires et chansons! Leur cœur est content comme s'ils étaient chez eux. L'unique objet de désir, c'est livrer combat et battre l'ennemi. C'est le cœur des serviteurs de mon Seigneur qui parle!

Que mon Seigneur soit heureux!

## II 124

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Yamṣûm, ton serviteur.

Kunnam ne savait pas qu'Ibni-Addu était en bons termes avec mon Seigneur et, sous l'influence de l'alcool, il a ainsi parlé : « Ne sais-tu pas que les propos de Zimrî-Lîm sont à la disposition de l'empereur? » J'ai dit : « Comment cela? » Il a dit : « Un Bédouin, qui est au service personnel du roi, les révèle chaque fois à Išar-Lîm[a]. De plus, il y a des gens qui font partie de l'infanterie[353b] qui envoient sans cesse des rapports à Išar-Lîm. »

Maintenant, que mon Seigneur fasse une enquête à leur sujet et qu'il châtie[c] ceux qui passent leur temps à révéler ses propos. Kunnam ne raconte jamais de mensonges : l'individu est la lèvre[d] de son Seigneur. Il ne raconte jamais de mensonges. Il ne faudrait pas qu'Išar-Lîm agisse maintenant comme Atamrum!

Maintenant, au sujet d'Ibni-Addu, mon Seigneur m'a écrit[e] par Šû-Šamaš, de Tâdum[354] : « Expédie-le! » Je me suis levé pour aller le trouver[355] et lui ai dit : « Lève-toi et pars! » Il a dit : « Depuis que le doigt de Zimrî-Lîm s'est posé sur moi, cet homme ne me fait plus de mal[356f]. »

Le 10 du mois d'*Abum* (iv) courant.

## II 126

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Yasîm-Sûmû, ton serviteur.

42 serviteurs[a)] et 2 ânes, originaires d'Ekallâtum, c'est ce *qui vient de m'arriver*[168]. J'ai vu une « servante » appartenant à ...-sahu et une à ...[169] qu'on leur avait données dans le palais[170b)] et je les ai saisies[171]. Or Lu-Nanna[c)] m'a tenu ce discours : « Du moment que vous avez retenu le présent[d)] que vous aviez fait à des artisans, mon Seigneur (Išme-Dagan) en fera de même, là-bas. »

Maintenant, il ne faudrait pas, du fait que j'ai retenu les 2 « servantes », qu'il n'y ait un motif de grogne. Que mon Seigneur m'écrive ce qu'il en est.

## II 129

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Zimrî-Addu, ton serviteur.

Le fils de Bêlî-ašârid, le domestique, était tombé malade à Qaṭṭunân et avait écrit à son père à Mari : « Viens me voir! »

Bêli-ašârid est arrivé et est resté 10 jours jusqu'à ce que son fils ait une rémission[a)]. Quand son fils alla mieux, le soir, il s'apprêta à partir[b)] pour Rahâtum[c)]. Le jour où il s'apprêtait à partir, pendant la sieste, il était assoupi sans force[d)] dans la « maison de réquisition[134e)] », quand son fils lui trancha la gorge avec un couteau de bronze. Moi-même j'arrivai du dehors[135] à l'heure de la sieste ; lui, *il s'est retourné contre moi*[e)] et il est entré dans la maison. À son avis, j'aurais dû[g)] dormir : il s'apprêtait à me tuer, (mais) je bondis, m'emparai de cet homme et l'ai fait entrer à l'ergastule.

## II 136

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Iškur-sagga, ton serviteur.

Le cuisinier[a)] qui se trouve à Saggarâtum n'a plus de sauterelles-*ṣarṣar*. Or voici ce que l'on m'a dit : « Mon Seigneur a fait prendre des *ṣarṣar* à Šubat-Enlil. » Voilà que maintenant je viens d'envoyer le cuisinier chez mon Seigneur afin qu'on lui donne des *ṣarṣar* pour son office[b)].

Autre chose : lorsque mon Seigneur est allé à Tuttul, voici ce qu'il m'a dit : « L'âne-*lagu*[c)] de Sîn-mušallim doit aller[d)] avec Ipqatum, le boulanger. » À l'heure actuelle, lorsque Ipqatum est revenu de Tuttul, Sîn-mušallim a réclamé son âne et il lui a répondu ceci : « Mon Seigneur m'en a fait présent. » Il faut maintenant que mon Seigneur dise à Ipqatum de rendre l'âne-*lagu* de Sîn-mušallim.

## III 3

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Kibrî-Dagan, ton serviteur.

À propos du travail qui consiste à creuser le canal[32a)], objet de la lettre de mon Seigneur, c'est un travail qui n'est pas mince. C'est une corvée[b)] qui réclame une troupe nombreuse. Or, il ne faudrait pas que l'on dise à mon Seigneur : « Il y a à Terqa beaucoup de monde! » Sur les 400 habitants de Terqa, une population de 200 hommes a été affectée ailleurs et 200 constituent l'effectif présent[c)]. Si j'entreprends ce travail, il faut que l'on réunisse pour moi une troupe de travailleurs du district de Mari. Alors, moi-même, ici, je veux bien réunir la troupe qui est à ma disposition en sorte de mettre fin à ce travail en 5 jours afin que les exploitations agricoles du palais ne restent pas inactives.

## III 4

Dis à mon Seigneur : ainsi parlent Yatâr-Asdû[12a)] et Kibrî-Dagan, tes serviteurs.

Nous avons entrepris un travail de 6[b)] jours, à l'embouchure du canal[c)]. Le 7e jour, nous laisserons (passer l'eau)[d)] vers Sânipâtum. À cette ville, 2 jours, nous nous mettrons au bouchon[e)] dont j'ai parlé à mon Seigneur. Le 10e jour, nous laisserons passer l'eau mais nous la barrerons[f)] à l'endroit de la Forteresse de notre Seigneur Yahdun-Lîm : la Forteresse de notre Seigneur s'irriguera.

Nous, nous allons entreprendre notre travail[g)].

## III 17

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Kibrî-Dagan, ton serviteur.

Dagan et Ikrub-El vont bien ; la ville de Terqa et le district ça va.

Selon la missive de mon Seigneur, j'ai emporté de Saggarâtum à l'intérieur de Terqa tout le bagage de Qarnî-Lîm et je l'ai placé dans une pièce bien gardée[a)].

Autre chose : puisse mon Seigneur venir embrasser le pied de Dagan, au terme d'un voyage sans histoires[b)]! Les Anciens de la ville entrent sans cesse en présence de Dagan et prient pour mon Seigneur et les armées.

Mes commandos d'intervention ont été renforcés. Ils inspectent[c)] sur 5 à 6 doubles-lieues de distance et, sans cesse, on rapporte de bonnes nouvelles.

En outre, suivant les remarques de mon Seigneur, je ne montre nulle négligence à rassembler à l'intérieur de Terqa le grain perçu comme taxe[d)] dans mon district ou le grain du palais[39].

## III 18

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Kibrî-Dagan, ton serviteur.

J'ai appris l'affaire, plutôt mauvaise[122], et m'en suis fort inquiété. À l'endroit de ce sanglant fait-divers[123a)] — que Dagan le veuille détruire! — ce n'est pas une petite troupe qui en est venue aux mains, mais bien plutôt une importante. Et Iluyûm[b)], le fautif qui a été impliqué dans ce sanglant fait divers[124], cherche une échappatoire[c)] ; (il est) comme un chien enragé[125] ; je ne sais où il va mordre.

En fait, il ne faudrait pas que mon Seigneur se hâte de sortir du palais pour aller dans la rue[126d)]. Tant que mon Seigneur n'aura pas réprimandé ces[e)] gens, qu'il n'aura pas mis sous ses pieds ses méchants ennemis[f)] et qu'il ne les aura pas tous fait entrer à l'ergastule, de 3 à 4 jours, mon Seigneur ne doit pas sortir de son palais.

## III 19

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Kibrî-Dagan, ton serviteur.

Mon Seigneur m'avait écrit de fixer les rôles[a)] du district en ces termes : « Fixe le rôle de l'armée et fais-moi envoyer la tablette qui la concerne que j'en prenne connaissance! » Tel était le message de mon Seigneur.

J'ai donc levé des prud'hommes à Zurubbân, Hišamta, Himmarân et Hannâ, ville par ville. Je leur ai fait prêter un serment par Dagan, Itûr-Mêr et mon Seigneur et ils ont fait inscrire l'armée[376]. Voilà que j'ai fait recopier ces tablettes en distinguant les localités[b)] et les fais porter à mon Seigneur pour qu'il en prenne connaissance.

Les soldats dont les remplaçants sont allés à Babylone, ceux-là sont toujours présents et ont été rendus à leurs foyers[c)]. Ceux qui n'ont pas été pris pour l'expédition, ce sont les malades[d)] ou des fils de notables : ils ont été renvoyés à leurs foyers. En outre les vieux[e)] qui ne pouvaient pas faire l'expédition, ont été également[377] renvoyés chez eux.

Que mon Seigneur prenne connaissance de ces tablettes et qu'il agisse selon sa royauté[378].

## III 23

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Kibrî-Dagan, ton serviteur.

Mon Seigneur a envoyé des ordres précis relativement aux poutres qui doivent servir au chaînage[a)] des murs, or il n'y en a plus de disponibles. Voilà que maintenant, j'en ai acheté 50 de 2 cannes et 250 troncs de 10 coudées auprès des gens du pays, à gauche et à droite, selon ce qu'il y avait. Une fois l'achat fait, je les ai moi-même envoyées par flottage.

## III 26

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Kibrî-Dagan, ton serviteur.

En ce qui concerne les poutres en radeaux à faire parvenir par flottage à Mari, objet d'une lettre de mon Seigneur, j'ai pour ma part vendu ces poutres ou en ai fait divers usages[a)]. Je procurerai en remplacement pour les poutres dont *on a fait les auvents*[b)] du palais, celles que les habitants de Terqa ou que les hommes de mon district ont conduites (pour leur compte)[c)].

Présentement, je n'ai pas fait entrer à l'intérieur de la ville toutes les poutres qu'il peut y avoir : elles sont en fait entreposées dehors. Toute la force de travail — soldats mobilisés, remplaçants, individus[d)] et libérables[e)] — est rassemblée pour les roseaux et les joncs (nécessaires) au temple d'Annunîtum. Je n'ai pu faire envoyer par flottage ces poutres. Il faut qu'ici on termine roseaux et joncs... pour que je puisse...

Il ne faudrait pas que mon Seigneur dise : « Les poutres sont trop sèches ; donnez-les *comme bois à brûler*[f)].

## III 30

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Kibrî-Dagan, ton serviteur.

Dagan et Ikrub-El vont bien. La ville de Terqa et le district, ça va.

Autre chose : le jour où je fais porter cette tablette de moi chez mon Seigneur, j'ai procédé à une prise oraculaire au sujet de la moisson du grain de la vallée de Terqa. Or, comme le présage que j'ai obtenu est sans problème pour 3 jours, j'ai alors rassemblé toute la ville jusqu'au plus petit et je viens de la faire sortir pour moissonner le grain de la vallée. En outre, j'ai choisi une troupe d'élite, formée d'habitants de Terqa, et je les ai installés comme commandos d'intervention[a)]. J'ai donné des instructions en bonne et due forme.

En outre, comme mon Seigneur me l'avait écrit, l'armée yamhadéenne qui se trouvait à Šalabâtum m'est arrivée : j'ai procédé à une prise oraculaire : le présage que j'ai obtenu était sans problème. Voici l'édit que je leur ai promulgué : « En attendant que le grain de la vallée soit réuni, vous habiterez[131b)] à Mulhû! » Voilà ce que je leur ai dit. Ils n'ont pas été d'accord avec moi[132]. Or il ne faut absolument pas que l'armée se réunisse à Terqa même[133]! Comme ils n'étaient pas d'accord[134] (pour aller à Mulhû), ils se trouvent installés aux abords[c)] de la ville. Maintenant donc[135], mon Seigneur doit écrire ce qu'il doit en être au général[136] de cette armée mais il faut que cette armée se tienne à Mulhû!

## III 35

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Kibrî-Dagan, ton serviteur.

Au sujet du fils de Zahnân, le Yarihéen, mon Seigneur m'avait naguère écrit ceci : « Envoie du renfort après cet homme et qu'on le pourchasse ; écris en outre à Yarîm-Addu, le *scheich*[54], qui réside à Gânibatum pour que cet homme ne nous échappe pas! »

Selon la missive de mon Seigneur, j'ai envoyé du renfort après cet homme, mais ils ne l'ont pas attrappé[55] ; à ...arkân, Yarîm-Addu[56]...

(Texte très fragmentaire.)

Que mon Seigneur m'écrive[57]...

## III 45

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Kibrî-Dagan, ton serviteur.

Dagan et Yakrub-El vont bien. La ville de Terqa et le district ça va.

Autre chose : le jour où je fais porter cette tablette de moi chez mon Seigneur, Dâdî-hadun est arrivé au soir à Terqa.

En outre, selon la recommandation de mon Seigneur, le 25, la ville de Terqa et le district ont offert un sacrifice à Addu[54a)].

## III 61

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Kibrî-Dagan, ton serviteur.

Dagan et Ikrub-El vont bien. La ville de Terqa et le district, ça va.

Autre chose : le dieu a entrepris à Kulhîtum de dévorer bœufs et population ; dans la journée, 2 à 3 hommes sont morts.

## III 71

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Kibrî-Dagan, ton serviteur.

Le jour où je fais porter cette tablette de moi chez mon Seigneur, Yahṣib-Addu est venu chez moi avant le lever du soleil et il m'a tenu le discours suivant : « Hammî-ištamar a failli[a] me tuer[127]. J'ai fui pour (sauver ma) vie[128b] : moi, de nuit, ayant percé la cloison de ma maison[129], j'ai fui pour sauver ma vie! »

Voilà ce que Yahṣib-Addu m'a dit. J'ai immédiatement envoyé un message et l'on a fait une enquête : les bovins, ovins et la maison de Yahṣib-Addu étaient en bon état : rien n'avait été touché. J'ai gardé cet homme, à Terqa, par-devers moi.

## III 73

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Kibrî-Dagan, ton serviteur.

Dagan et Ikrub-El vont bien ; la ville de Terqa et le district, ça va.

Autre chose : à propos de l'affaire de la ville de Samânum, sujet d'un courrier de mon Seigneur, je me suis déplacé et j'ai fait des reproches aux Anciens de la ville et au chef du district[a], en disant : « Celui qui a pensé[b] cela ou en est (simplement) au courant, devrait être brûlé, lui et sa famille, par le feu! »

Ce propos que l'on a écrit à mon Seigneur n'est que mensonge, or mon Seigneur s'en est irrité comme s'il s'agissait d'une chose prouvée.

Autre chose : les gens d'Ilum-Muluk, m'ont dit ce qui suit à propos de leurs sacrifices adressés au bétyle[145c] : « ... à notre Seigneur... »

(Lacune.)

... elles feront aller droit[146]... Que mon Seigneur m'écrive ce qu'il doit en être.

## IV 3

Dis à Yasmah-Addu : ainsi parle Samsî-Addu, ton père.

Voici que Na'mânum[a], porteur de cette tablette, a un frère à lui qui est dans la maison d'un marchand[b], ses créanciers n'ayant pas recouvré l'argent de sa créance[75]. Qu'il l'acquitte et que Na'mânum ramène son frère.

## IV 11

Dis à Yasmah-Addu : ainsi parle Samsî-Addu, ton père.

J'ai pris connaissance de la tablette de toi que tu m'as fait porter. Voici ce que tu m'as écrit au sujet de l'attribution[a] des emblavures, à la culture desquelles tu as procédé à Tuttul : « Je vais, moi même, faire le déplacement pour leur dire[b] : "C'est mon père qui va prendre une décision concernant ces emblavures[20]." » Voilà ce que tu m'as écrit.

Cette ville, c'est à toi que je l'ai remise ; alors, pourquoi renvoies-tu sans cesse par-devers moi une décision la concernant? Si tu es capable de tenir cette ville, tiens-la ; si tu ne le peux, ils sont nombreux ceux qui sont dotés de l'énergie[c] pour la tenir[21]! Devrais-je donner cette ville à tenir à un homme qui sera doté de l'énergie pour le faire? Sinon, c'est toi qui sortiras de cette ville, oui toi[22]!

Pourquoi donc, moi, délaisserais-je ma maison et organiserais-je la tienne? Je ne délaisserai pas ma maison et n'organiserai pas la tienne! Išme-Dagan ne délaissera pas sa maison et n'organisera pas la tienne. Un (vrai) homme organise sa maison.

Allez[23]! Ton pays que tu as reçu... fais...

(Lacune de 13 l. disparues ou très fragmentaires.)

Leur grain[24]... et pour... Or, le grain à l'intérieur *de la ville est rare.* Il ne convient pas que l'affaire... Des chefs d'équipe agricole à toi *ne doivent pas s'installer* dans cette ville[d]. Une fois que tu auras de cette façon rassasié[25] les gens, habitants de cette ville, qu'ils ne fassent pas de... !

D'autre part, en ce qui concerne l'installation d'un percepteur de taxes commerciales[e], objet de ta lettre, n'en fais rien pour cette ville![26] La taxe sur le commerce, c'est Sîn-rabi le percepteur qui l'instaurera[f]. Cette ville (en effet) ne suit pas Tuttul mais Šubat-Šamaš[27]. Il ne faut pas que les habitants de cette ville aient à se plaindre[28].

## IV 16

Dis à Addâ : ainsi parle Yasmah-Addu, ton fils :

Les gens du Suhûm sont dans une grande famine. Il faut absolument que j'aille les trouver[84]...

(Lacune.)

Il faut que je les sauve afin que ceux de leurs frères qui s'étaient enfuis reviennent au Pays, l'ayant appris[85].

Voilà le résultat de mes réflexions. Maintenant, le grain qu'ils ont emprunté, intérêt compris, je vais le leur remettre[86].

Voilà Addâ informé!

En outre, voilà que j'envoie un message : les scheichs du Suhûm vont se rassembler ; je leur proclamerai mon édit[a)] et les calmerai.

## IV 38

Dis à Yasmah-Addu : ainsi parle Išme-Dagan, ton frère.

En ce qui concerne la zone irriguée[a)] de Šubat-Enlil, objet de ta lettre, tu ne (la) laisseras pas aller jusqu'à ce que je te (l)'écrive d'ici. Je me fais beaucoup de soucis[172] et les chevaux... Hazugân[173b)]...

(Lacune.)

Au sujet de *ce que tu m'as écrit*, lorsque l'ennemi *turukkéen sera entré* à l'intérieur du Pays, il faudra que ta troupe empêche l'exode[c)] de la population de Zahiku, depuis Zahiku en direction d'Izhizzum[174d)], et qu'on me fasse un rapport. 10 hommes doivent empêcher un exode depuis Zahiku vers Hurrânum[175e)] et dans ta direction. Laisse (alors) aller la zone irriguée.

En ce qui concerne Yatir-Nannûm, sujet de ta lettre, il réside à Izhizzum et il contient l'ennemi, tout en dirigeant les bergers. Il doit aller résider à Zatumurum[176f)]. Fais prendre les présages pour lui[177].

## IV 43

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Bahdî-Lîm, ton serviteur.

Un nourrisson, né de l'année dernière, gisait en face du Vieux Palais[130a)] qui se trouve au dessus de la région basse, à proximité du canal[131]. Cet enfant avait été coupé à la taille : il existait de la poitrine jusqu'à la tête, mais sans tête, et il n'existait pas jusqu'aux pieds[132b)]. Était-il garçon ou fille, qui peut savoir? Depuis sa taille jusqu'en bas, il n'existait plus.

Le jour même où j'ai appris cette histoire, j'ai donné des ordres en bonne et due forme et pressé de questions les chefs de quartier[c)], les maîtres-ouvriers et les étrangers domiciliés[133d)] mais ni le maître de l'enfant, ni son père, ni sa mère, ni quelqu'un au courant de l'affaire ne s'est manifesté à moi.

Le jour-même, j'ai transmis cette nouvelle à mon Seigneur par Bêlî-lû-dari et depuis 7 jours que j'ai envoyé Bêlî-lû-dari, j'ai eu beau presser de questions...

(Lacune de 2 l.)

## IV 61

Dis à Yasmah-Addu : ainsi parle Išme-Dagan, ton frère.

Cela fait 3 jours que le Pays a entrepris la déploration[a)], que l'on pleure et que tu as fait retentir les gémissements[19]...

(Lacune : l. 9 à 13)

Écris-moi...

## IV 62

Dis à Yasmah-Addu : ainsi parle Išme-Dagan, ton frère.

Étant donné que tu as exempté[a)] les campagnes de Šarâ et de ...*pamanum*[62],... Mâšum... est venu à toi...

(Texte lacunaire : lacune.)

... de l'eau à... qu'on t'apporte...

Assurément, le froid vient d'arriver[63b)] et le grain que tu dois apporter à Tazuwâ[64c)], pourquoi le faire apporter en plusieurs fois? Rassemble ta force en ânes[65d)] et tes hommes ; il faut que ce soit Mut-Bisir qui prenne la tête de la troupe et qu'il emmène d'un seul coup le grain même qui se trouve chez eux. Pourquoi transporte(rai)s-tu en plusieurs fois le grain des campagnes qui n'ont pas été exemptées? Ne transporte pas leur grain en plusieurs fois. Leur grain, c'est chez eux-mêmes qu'il doit être en dépôt (en attendant) afin que (tout) se passe bien. Fais-leur-en assumer toute la garde[66]!

## IV 63

Dis à Yasmah-Addu : ainsi parle Išme-Dagan, ton frère.

En ce qui concerne les fugitifs qui ont fui de Nurrugum, objet de ta lettre, envoie chez moi le scribe ; garde le médecin par-devers toi. D'autre part, parmi les fugitifs, garde ceux que tu veux garder. Le reste, fais-le conduire chez moi. À partir de maintenant, parmi les fugitifs qui viendront chez toi, garde ceux dont tu voudras ; tous ceux dont tu ne voudras pas, fais-les conduire chez moi. Je leur assignerai, moi-même, la place qui leur revient.

Au sujet du Yamhadéen qui est arrivé chez moi...

(Lacune de 3+2 l.)

## IV 79

Dis à Yasmah-Addu : ainsi parle Išme-Dagan, ton frère.

On se plaint auprès d'Ilu-gâmil[a] des attelages du palais. Les chariots de Mari sont donc[b] meilleurs que ceux du Pays? Il faut que l'on envoie chez moi un charpentier *apprenti*[27], spécialisé[c] dans la fabrication de chariots à la mariote et qu'à sa place Ilu-gâmil donne un (autre) *apprenti* charpentier[28d] ; (ou bien) il faut qu'on donne à Ilu-gâmil, à Mari, des chariots mariotes et qu'il envoie des bœufs à lui pour qu'ils les tirent (jusqu'ici)[e].

## IV 80

Dis à Yasmah-Addu : ainsi parle Išme-Dagan, ton frère.

Dans ma tablette précédente, je t'avais écrit que la veille de mon arrivée à Šubat-Enlil les Bédouins étaient devenus hostiles[a] et qu'ils avaient pillé ce qu'ils pouvaient des bœufs et des moutons du Palais et des notables. Le jour de mon entrée à Šubat-Enlil, les Bédouins qui étaient entrés à l'intérieur du pays[97]...

(Lacune.)

« ... En outre[b], *dans*... Fais-moi porter tes tablettes de façon à cacher[c] tes informations. Moi, je ferai porter (les miennes) chez toi de la même façon ; *mes messagers* ne *raconteront pas* les nouvelles de ce pays-ci à ce pays-là[98]. »

D'une part, ceux qui sont chargés de mes tablettes ne raconteront absolument pas les nouvelles de ce pays-ci à ce pays-là ; d'autre part, je t'ai fait porter une petite tablette pour (complément d')information[d] de cette tablette-ci. Prends-en connaissance et que les serviteurs qui sont là où tu es, Etellum, Asirum, Šûm.šu-lîtêr, Mutu-Pî.Nâri[99e] et Mutu-Hadqim en prennent connaissance. Il faut (aussi) qu'Išar-Lîm et Appân-ilim en prennent connaissance.

Au mois d'*Addarum* (viii*), le 12 courant, je t'ai fait porter cette tablette.

## IV 81

Dis à Yasmah-Addu : ainsi parle Išme-Dagan, ton frère.

Dans ma tablette précédente, voici ce que je t'écrivais : « Je vais arriver à Ekallâtum et je t'écrirai ce que j'aurai décidé[301]. »

Voilà ce que je t'avais écrit. En réalité, une fois que je fus arrivé à Ekallâtum, j'appris la nouvelle concernant Harbû, laquelle s'était rebellée pour passer du côté d'Ešnunna[302]. Réflexion faite, je vais envoyer[303] l'armée.

Or, il n'y a pas de bateaux à Yabliya pour la traversée de l'armée. Dès que tu auras pris connaissance de cette tablette de moi, expédie 20 bateaux d'une capacité de 100 (soldats?) chacun à Yabliya. Si tu envoies ces bateaux vides, l'affaire ne passera pas inaperçue[304a] et un espion[b] ira trouver l'ennemi[c]. Fais embarquer 1000 homêrs de grain, — 100 de farine, 10 de bière mélangée — à raison de 50 homêrs par navire[d] et qu'on amène (les bateaux) en aval! Au sujet de ces bateaux, en donnant tes directives, ne mentionne pas le nombre des soldats. Lorsque tu donneras tes directives, donne celles-ci : « On envoie par ce convoi[305] ce grain pour les rations de la citadelle de Yabliya, farine et bière mélangée pour les repas de la citadelle de Yabliya et la... ces[306] bateaux... troupes de la citadelle...

(Lacune.)

Expédie rapidement ces bateaux.

## IV 86

Dis à Išme-Dagan : ainsi parle Yasmah-Addu, ton frère.

Sur une lettre du Roi, je lui ai envoyé Lâ'ûm. Il est arrivé chez le Roi et ce dernier lui a dit ceci[a] : « Yasmah-Addu m'a demandé d'envoyer des *umšarhû*[b] et de la troupe. Je ne lui en ai pas donné ni n'en ai affecté[68]. Au lieu d'*umšarhû*, vous n'avez qu'à renforcer et équiper[c] des gens déplacés eux-mêmes[69].

Les gens qui doivent être déplacés chez Išme-Dagan, Immerdannu[d] et Zikrî-Eštar, selon les vieilles tablettes, feront la revue des déportés, ceux-là mêmes qui sont morts et ceux qui sont vivants. Ils viendront te contrôler de façon souveraine[70e]. Une fois que la *liste des attributions*[f] aura été faite parmi les déportés, je veux bien qu'habitent à Mari des gens pour compenser *les pertes*[71].

(Texte lacunaire.)

Partage-leur... On leur trouvera des champs pour qu'ils les mettent en culture. Tous ceux qui ne se trouveront pas équipés et ne pourront (donc) faire des cultures, on les assimilera[72g] à des supplétifs. Ce sont ceux-là (d'ailleurs) qui sont véritablement des supplétifs : il faut qu'ils reçoivent régulièrement rations de grain, d'huile et d'habits sur le palais. Ainsi (les) aurai-je restauré(s) (à leur ancienne aisance), afin qu'ils ne repensent pas ici à la destruction de leur patrimoine et que l'on n'ait pas à faire acte d'autorité[h] ni à leur reprendre leurs champs et leurs maisons. »

Voilà ce que le Roi a donné comme instructions à Lâ'ûm. Ce que je ne cesse depuis toujours de t'écrire et dont je te parle sans cesse à propos des gens déplacés, sans exagération, le Roi vient de le régler d'un coup[73i]. Donne des ordres stricts afin que l'on surveille les gens déplacés, dans la mesure où ils se trouvent sans attaches dans le pays.

Autre chose : je t'ai écrit au sujet de (l'opportunité de) réclamer le pays de Šubat-Šamaš au roi. Tu m'as fait porter réponse à ma tablette en ces termes : « Demande-le-lui, en fonction de ce que tu jugeras opportun[j]. » Dans ta lettre, tu ne t'étais pas expliqué clairement[k]. Sans doute, tout ce que[74] je t'ai écrit ne t'a-t-il pas été agréable. Maintenant, quoi qu'il en soit qui t'agrée, écris-le-moi, que je fasse[75] tout ce qu'il te plaira.

## V 8

Dis à Yasmah-Addu : ainsi parle Aplahanda, ton frère.

Tu m'as écris au sujet de l'épouse de Zimrân. Où habite cette femme? Dans la maison de qui habite-t-elle[a]? Enfin, qui l'a apportée ici? Allons! Que quelqu'un qui connaisse[43b] cette femme vienne! Qu'il vienne me montrer la maison où cette femme se trouve et là où elle se trouve et qu'on la prenne! Je ne sais pas qui c'est.

## V 9

Dis à Yasmah-Addu : ainsi parle Aplahanda, ton frère.

Voilà qu'on vient de retenir à Tuttul, (une cargaison de) 30 moutons, 50 jarres de vin pleines ainsi que l'épouse du marinier. Or, depuis Tuttul, on m'a écrit à propos de ces gens[a], disant : « Des gens de Carkémish sont retenus et, dans l'assemblée[b], *on* n'a pas encore délibéré[60]! »

Maintenant donc, écris à Tuttul pour qu'on les laisse aller. Lorsqu'on a appris cette affaire, il y a eu de nombreux marchands pour Mari que l'on a retenus en retenant ceux qui étaient pour Tuttul[61c].

C'est un fait : il faut que mon frère écrive afin qu'on les laisse aller!

## V 24

Dis à mon Seigneur Yasmah-Addu : ainsi parle Tarîm-Šakim[a], ton serviteur.

Baqqum, l'homme de Tizrah, vient de mourir[b]. Les gens de Tizrah sont venus à moi et m'ont dit : « Installe-nous comme chef[c] Ka'alî-Ilum.ma[d] ; il a accepté de donner 1 mine d'argent au palais[e]. » Maintenant donc, je viens d'envoyer Ka'alî-Ilum.ma chez mon Seigneur pour qu'il l'installe à la dignité de scheich de Tizrah et qu'on reçoive de lui, à cet endroit-là, 1 mine d'argent[f].

## V 25

Dis à mon Seigneur Yasmah-Addu : ainsi parle Tarîm-Šakim, ton serviteur.

En ce qui concerne le sacrifice du char de Nergal, il ne faudrait pas que les particuliers des différents bourgs le fixent au mois prochain. Mon Seigneur doit charger de mission Šamaš-tillassu : on doit avertir les différents bourgs que (la date de) ce sacrifice doit être changé(e). Il faut (en effet) qu'il soit fixé après (celui d')Eštar.

En outre, mon Seigneur doit m'envoyer réponse à ma tablette pour que je fasse annonce[a)] aux régions[b)] d'amont.

## V 31

Dis à mon Seigneur Yasmah-Addu : ainsi parle Tarîm-Šakim, ton serviteur.

Mon Seigneur m'a envoyé le message suivant : « Le scribe Yasmah-Dagan a séduit[a)] *Amat*-Eštar puis, l'ayant abandonnée, il est parti[138]. » Maintenant voilà que j'ai mis les menottes[b)] au scribe Yasmah-Dagan et je viens de l'envoyer chez mon Seigneur. Que là où il réside, mon Seigneur (le) réprimande[c)].

## V 35

Dis à mon Seigneur Yasmah-Addu : ainsi parle Hâsidânum, ton serviteur.

Mon Seigneur m'a écrit au sujet du recensement des déportés. Je les ai recensés et voilà que je fais porter chez mon Seigneur la tablette des morts et des gens en fuite, comportant la séquence des noms propres[a)]. Ida-sûm[b)] n'a pas manqué de me faire porter[c)] la tablette des gens de service[d)]. La totalité des fugitifs se trouve précisément dans la zone de Sîn-têrî[e)]. Mon Seigneur doit écrire chez le Roi pour que l'on arrête ces gens. Au grand jamais, il n'y a un seul homme qui serve sous moi[f)], à l'intérieur du Pays que, moi, je garde!

Autre chose : Sûmû-Hammû de Muhatum[g)], a tué son frère[24]. Celui-là, le Roi l'a libéré. Le Roi a libéré (aussi) Yantin-El, fils de Tîš-ulme[h)] de Rabbatum.

Sabuk[25i)] de Ṣi'âtum, Zakû de Ṣubâtum : leurs pères et frères sont morts (ou) en fuite. Ils n'ont pas d'héritage[26j)]. Afin que leurs familles[27] ne soient point ruinées, je les ai gardés (auprès de moi). Ils sont dans la gêne : il n'y a rien chez eux[28].

## V 36

Dis à mon Seigneur Yasmah-Addu : ainsi parle Hâsidânum[a)], ton serviteur.

Mon Seigneur m'a écrit que lui est arrivée une nouvelle au sujet de l'ennemi. Le pays a été rassemblé à ses forteresses et les patrouilles de campagne renforcées. Un voyageur d'*Andarig est porté disparu*[b)]. Des gens de Karanâ ont été pillés[178]. Où donc les particuliers sont-ils en sécurité[c)]?

Puisque Abu-sa...[d)] réside chez lui, mon Seigneur doit lui dire de ne plus prêter de grain[179e)]. Il faut que le pays se rassemble.

J'ai envoyé un message chez Puziya[f)] au sujet des voyageurs, mais il ne répond pas. Mon Seigneur doit lui écrire. Il faut que mon Seigneur, là où il est, instaure des patrouilles de campagne et qu'il ne permette pas de se déplacer. C'est à Qaṭṭarâ même qu'on doit aller.

En outre, bœufs et chèvres[180] doivent partir pour la steppe[g)]. Personne ne doit venir de Mari.

Il n'y a pas de... pour chez le Roi.

Les champs sont en flammes[181h)].

## V 37

Dis à mon Seigneur Yasmah-Addu : ainsi parle Hâsidânum, ton serviteur.

J'ai pris connaissance de la tablette que mon Seigneur m'a fait porter. Il n'y a plus de bœufs ou de moutons à l'intérieur du pays. Ils ont été évacués et se trouvent à la limite de la steppe. D'autre part, les ânes de mon Seigneur[235]...

(Lacune de 4+2+5 l.)

... en sorte que les campagnes[a)] de Karanâ entrent à Karanâ, les campagnes de Qaṭṭarâ, à Qaṭṭarâ, les campagnes d'Appayâ, à Appayâ ; le pays se trouve rassemblé aux villes fortes.

Que le cœur de mon Seigneur ne soit nullement inquiet!

## V 41

Dis à mon Seigneur Yasmeh-Addu[a)] : ainsi parle Hâṣidânum, ton serviteur.

Voilà que la famille Arrabum qui avait fuit à Babylone, doit être déplacée[b)]. Toutes les familles Kunânum et Bêru-išgum avaient fui[53] à Babylone : on a conduit ces gens chez le Roi, à Ekallâtum. Voilà comment j'ai appris que depuis un an la famille Arrabum était partie chez toi.

Que mon Seigneur décide comme il le veut mais, depuis que les habitants de Harbû ont fait s'expatrier[c)] la famille Arrabum, cela fait 2 familles de gens bien qui se sont enfuies.

## V 52

Dis à mon Seigneur Yasmah-Addu : ainsi parle Išar-Lîm, ton serviteur.

L'armée est rassemblée et c'est vers toi[a)] que le Roi va venir. Il ne faudrait pas que mon Seigneur dise : « C'est ailleurs que vont les préoccupations de l'armée. » C'est bien vers toi qu'elle se dirige.

Il faut que mon Seigneur fasse un appel[b)] à l'armée afin qu'elle prépare son approvisionnement et lui fasse escorte à la rencontre du Roi[97]. S'il n'y a pas de grain disponible[98], il faut que l'armée sorte (de la capitale) pour se rendre dans les villages et qu'elle prenne autant de grain qu'il y en a afin de préparer son approvisionnement[99].

Postérieurement à cette tablette de moi, j'indiquerai par lettre à mon Seigneur (le moment de) la montée des troupes[100]. Voilà que mon Seigneur est informé[101].

## V 67

Dis à mon Seigneur Yasmah-Addu, ainsi parle Meqîpum[a)], ton serviteur :

Le Roi avait donné des instructions dans la Ville même[161b)] à Iškur-zi-kalama au sujet de la tonte des moutons : « Allons! il faut qu'en attendant l'arrivée de Meqîpum soient baignés tous les moutons[c)] et que tu procèdes (ensuite) à la tonte. » Maintenant que je suis arrivé, il n'y a pas de personnel pour tondre et les moutons ne sont pas tondus. Hier, Hâsidânum a expédié 150 hommes mais est-ce qu'autant de moutons peuvent être tondus par (seulement) 150 hommes? Mon Seigneur doit envoyer à Hâsidânum une lettre en bonne et due forme pour qu'il envoie (plus) de gens. Qu'il prenne 300 ou 400 hommes avec des provisions pour 2 jours sur la troupe des Dumâtum[162d)] et que mon Seigneur me les expédie afin qu'ils tondent pendant 3 jours et qu'ils s'en aillent[163]!

Il ne faut pas que mon Seigneur dise : « S'ils se déplacent, ici, la région va être abandonnée[e)]. » Depuis ici[164], l'endroit où habite mon Seigneur est à 2 doubles-lieues de marche. Or, dans cette[165] région, mon Seigneur est à demeure et la distance n'est pas grande. Maintenant, avant l'arrivée de mon Seigneur à Karanâ, les tisseuses et tisserands de cette région, de Razamâ, de Burullum et de Haburâtum, sont sans occupation : ils restent inactifs[166f)]. Or, cela fait bien 15 jours que tisseuses et tisserands sont inoccupés. De ce fait, le Palais est au chômage technique. Les moutons, eux, sont lavés depuis longtemps, leur laine boucle[167] et on ne s'en occupe pas. Si mon Seigneur n'expédie pas des gens, *je ne pourrai pas faire ce travail* et je causerai du ressentiment à mon Seigneur[168]. Mon Seigneur doit m'expédier du monde rapidement car je pourrai(s) terminer (la tonte des moutons) en 2 jours.

## V 70

Dis à mon Seigneur Yasmah-Addu : ainsi parle Bûnû-Eštar, ton serviteur.

Au sujet des ânes de bât, mon Seigneur m'a écrit, disant : « Fais-moi porter à Karanâ 100 *homêr* de sel[57] depuis Našilânum[a]. » Voilà le message de mon Seigneur. La troupe qui est avec moi[58], ce sont des réservistes du régiment royal. S'ils font bien partie de l'armée, ils sont (en revanche) exemptés d'expédition[59b]. Quel est celui qui se privera des services de son âne? En conformité avec le message de mon Seigneur, j'ai envoyé des message(r)s à l'intérieur du pays et on n'a pas trouvé un seul âne. C'est avec l'armée qu'ils sont employés. Il n'y a plus du tout d'âne de bât.

Autre chose : ceux qui se trouvent à l'intérieur du pays, avec le statut de réservistes du régiment royal, le Roi a instauré en due forme de ne pas les recruter.

## V 72

Dis à mon Seigneur Yasmah-Addu : ainsi parle Qarrâdum[a], ton serviteur.

Rapport à Yâwi-Addu, sujet de la lettre de mon Seigneur, il s'est enfui. Cet homme ne mérite pas de grâce. *Assurément le sait* le Roi, ton père ; Išme-Dagan, ton frère, le sait. Išar-Lîm et Mut-Bisir, tes serviteurs, le savent. Lors de la victoire sur Larîm-Numa'a que le Roi a remportée[b], j'avais édicté en bonne et due forme *à chacun*[c], au chef de section et aux lieutenants : « (Je rappelle qu')il a "mangé" le serment par Addu et Samsî-Addu, celui qui s'approprie(ra) du butin[d]. Or lui, il s'est approprié sur le butin 2 marmites *en cuivre*[e], de l'or, de l'argent,..., du lin, de l'alun noir. Si...

(Lacune.)

Qu'on tue... !... en fuite. Cet homme...

Or, une fois que, nous, nous l'avons jugé, il est allé trouvé Išme-Dagan et lui a tenu ce discours : « Qarrâdum et les scheichs m'ont jugé et m'ont *condamné*. » Išme-Dagan lui a fait cette réponse : « Puisque Qarrâdum et les scheichs ont jugé ton cas, moi, que dirais-je donc? » D'autre part, lorsque le Roi est venu à Šunâ, il est allé le trouver mais Il lui a fait réponse identique. C'est du moment[f] qu'il est allé trouver le Roi et Išme-Dagan et qu'ils lui ont ainsi répondu, qu'il est allé à mon Seigneur et que cet individu lui a dit : « Qarrâdum ne s'(en) est-il pas (aussi) approprié[g]? »

Étant donné qu'il avait "mangé" le serment par Addu et Samsî-Addu ainsi que par Yasmah-Addu, mon Seigneur, il faut, concernant cet homme, une amende de 1/3 de sicle d'argent ou de 15 grains d'or[h].

## V 73

Dis à mon Seigneur Yasmah-Addu : ainsi parle Ur-Samana[a], ton serviteur.

La moisson du pays et du palais[b] va bien. Depuis que mon Seigneur a quitté (Mari) pour un voyage sans accident[c], les pluies sont continuellement tombées, en abondance.

En ce qui concerne les champs des notables, qui ont fait l'objet d'une lettre de mon Seigneur disant : « Leurs champs ont subi une forte diminution de superficie », on a regardé si c'était vrai en présence de Lâ'ûm, Mâšiya, Zippatânum et des grands serviteurs de mon Seigneur. Depuis mon arrivée (à Mari)[d], jamais leurs champs n'ont subi une forte diminution de superficie. J'avais diminué fortement le champ de Šarrum-Sîn mais on m'a...

(Lacune.)

« ... Fais que soit... »

Étant donné que Nanna-mansum[e] se trouve fin prêt et a bellement appris l'art musical, je l'ai fait se rencontrer avec mon Seigneur. Mon Seigneur avait donné comme instruction de (lui) donner une maison mais on ne l'a pas fait. Mon Seigneur doit envoyer une lettre pour qu'on lui donne une maison. Or, étant donné qu'il est parti à Mari, ses frères lui ont intenté un procès et lui contestent sa (propre) maison. Ses frères sont nombreux à avoir été déplacés à Mari. Or, à l'intérieur du pays, ils se trouvent avoir reçu champ et maisons, sans être assujettis à la levée militaire. Mais c'est contre lui qu'ils se plaignent!

Il faut que mon Seigneur, là même où il réside, décide de l'affaire de son serviteur afin qu'on[f] ne lui conteste pas sa maison!

## V 82

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Lâ'ûm, ton serviteur.

Au sujet de la maison d'Ayya-hâlu[a] à propos de laquelle mon Seigneur m'a envoyé de continuels messages par Abum-El, Ayya-hâlu a « donné » femme, *nadîtum* et servante au marchand. Maintenant, j'ai confié servante et *nadîtum* à Abum-El[91] et je l'ai envoyé chez mon Seigneur.

Cependant, le marchand garde l'épouse[b] d'Ayya-Hâlu.

Hé bien! J'ai envoyé Ayya-Hâlu, la servante et la *nadîtum* chez mon Seigneur. Que mon Seigneur s'informe sur eux.

## V 85

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Lâ'ûm, ton serviteur.

Lorsque Mâšiya et Ur-Samanim[47] ont attribué les champs des gens déplacés, ils[a)] avaient reçu d'eux 80 arpents de champ. Maintenant j'ai donné aux gens déplacés 50 arpents de champ comprenant des villages[48b)], sur les 200 arpents de champ de Samu-Addu. Il ne faudrait pas qu'ils aillent se plaindre à mon Seigneur.

Mon Seigneur en est informé.

## V 86

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Lâ'ûm, ton serviteur.

Šalim-pâlih-Šamaš[a)] me presse pour avoir un champ. Or, il n'y en a pas aux limites[b)] de Mari. Si cela agrée à mon Seigneur, que cet homme *surveille* les bosquets[c)] qui vont depuis le champ de la brèche[d)] jusqu'à...[49]

(Lacune de 3 l. + tranche?)

... et ainsi... Or les particuliers n'en prennent pas et ce n'est pas là que le palais vient se fournir[e)]. Que mon Seigneur donne comme mission à cet homme de surveiller les bosquets et qu'il me l'expédie, afin que je lui donne un champ dans le terroir des (Bensim'alites) Yûm.ma-hammû, dans la région de Saggarâtum.

## V 87

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Lâ'ûm, ton serviteur.

La maison Bahlu-gayîm, ton serviteur, vient d'être anéantie suite à la peste[a)] et tous ses enfants sont morts. Il n'y a plus personne qui ait un droit (direct) sur cette maison[16b)].

Maintenant, si cela agrée à mon Seigneur, qu'il nomme à la tête de cette maison, parmi tes serviteurs au service de mon Seigneur, Sammêtar[17c)], serviteur de mon Seigneur. Que mon Seigneur expédie cet homme à sa[d)] maison, afin qu'elle ne disparaisse pas!

## V 88

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Lâ'ûm, ton serviteur.

Mon Seigneur m'a envoyé un message en ce qui concerne les champs alimentaires des pâtres :

« Submergez[a)] 2 arpents de bon champ! En outre, (il y a) 1 arpent de champ où l'on peut abreuver les troupeaux[b)] (mais) on le leur refuse. Il faut qu'on laisse l'eau arriver au champ[50c)]. »

En ce qui concerne le champ de Qišti-...

(Lacune de 6 l.)

*Les gens qui* se tiennent à *ses alentours* sont venus ici me dire : « La rigole d'irrigation qui concerne... si tu dois (l')ouvrir, qu'on *te donne l'autorisation de* nous ouvrir aussi[51d)]! » Il n'y avait pas de champ de bonne qualité, aussi lui[e)] avais-je donné un champ que l'on puisse irriguer[52f)].

## VI 2

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Bahdî-Lîm, ton serviteur.

L'oued Haqqat[a)] de Mišlân a eu un supplément d'eau[b)] et il a inondé les terres-*nib'um*[c)] de l'oued, appartenant aux particuliers[71]. Il a humidifié jusqu'aux Deux-Vigiles[d)] et l'herbe[e)] est revenue[72].

Tout va bien. Il ne s'est produit nul dégât.

## VI 3

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Bahdî-Lîm, ton serviteur.

L'oued de Dêr et celui de Mišlân sont arrivés[a] en un seul jour. L'oued de Dêr a humidifié une centaine d'arpents de champs appartenant aux particuliers. Les champs du palais, ça va[73]. Il n'y a pas de dégâts.

L'oued de Mišlân a humidifié les terres *daluwâtum*[b]. Les champs du palais et des particuliers[74]...

(Lacune de 3 l.)

Je n'ai pas écrit à mon Seigneur, en attendant qu'arrivent les dernières eaux[c] de l'oued.

## VI 5

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Bahdî-Lîm, ton serviteur.

La pierre[a], à Hubur[b], qui formait le devant des anciennes avancées, a basculé dans le torrent[c]. Cela a réduit la capacité standard[d] en eau de 1/2 coudée[28]. L'ayant appris, j'ai levé une troupe de 40 personnes à Appân et Humsân et j'ai entrepris ce travail.

Maintenant, je vais briser cette pierre et faire retourner demain ces eaux à leur capacité standard d'irrigation[e] : l'eau ne manquera nullement pour Mari.

## VI 7

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Bahdî-Lîm, ton serviteur.

Au sujet de l'oued de Dêr, nous nous sommes mis à l'ouvrage mort[a] et au canal de dérivation[b]. Les scribes administratifs[c] ont calculé la quantité de travail[d] nécessaire. En plus de l'ouvrage mort, il y le travail nécessité par la dérivation. Une troupe de 2000 personnes, c'est peu! Après réflexion, nous ne nous sommes mis qu'à la dérivation. Le travail que nous (!) avons entrepris[29] est très bien.

En ce qui concerne le fait que jusqu'à présent je n'ai pas envoyé de message à mon Seigneur, je ne l'ai pas fait tant que le district, le palais et Mari n'avaient pas pris leur part[30e].

Autre chose : depuis que j'ai quitté mon Seigneur, par deux fois la pluie est tombée.

## VI 13

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Bahdî-Lîm, ton serviteur.

Pour ce qui est de rassembler les ouvriers et la troupe de la porte du palais pour le travail sur le jardin, objet de la lettre de mon Seigneur, les ouvriers à mon service ont déjà entrepris le travail. Les collaborateurs[a] sont tout heureux[119]. Ce travail est excellent. Mon Seigneur ne manquera pas[b] de le constater.

Ils doivent vraisemblablement finir ce travail, demain (ou) après-demain[120]. Par ailleurs, le restant des ouvriers, à Abullât[c] et à la Campagne de Saggar[121d], creusent le sol[122].

Mon Seigneur m'a écrit au sujet d'un second travail, disant : « Il faut que pour dans *4* jours ils aient terminé le travail du jardin[123]. »

Pour dans 4 jours, le travail du jardin (sera) selon les termes de la lettre de mon Seigneur. Qu'ils se rassemblent et ils termineront ce travail en 1 jour[e].

En outre, pour ma part demain, à l'aube, je me mettrai en route pour chez mon Seigneur.

## VI 35

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Bahdî-Lîm, ton serviteur.

Le général yamhadéen m'a annoncé : « 4* hommes ont quitté ma troupe. Je vais faire mettre à leur poursuite. Écris à ton Seigneur qu'ils se sont enfuis[392] afin que ces hommes ne quittent pas le territoire[a]! » Voilà ce que m'a dit le général yamhadéen.

Puisqu'en ce moment mon Seigneur se trouve dans le district d'amont, il faut qu'il donne des ordres en bonne et due forme à Kibrî-Dagan[393] et Yaqqim-Addu pour que ces gens ne quittent pas le territoire!

Dès qu'ils se trouveront pris, qu'on les ramène *pour être prisonniers*[394b] afin que par la suite on ait peur!

## VI 37

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Bahdî-Lîm, ton serviteur.

La ville de Mari, le palais et le district, ça va.

On ne chôme pas à engranger le grain représentant le vannage[a)] (des aires).

Autre chose : Habdu-Eštar, Maṣi-Eštar et Yanṣib-Addu, trois hommes de Bâb-nahlim que, à l'époque de Dannum-tâhâz[b)], on avait emmenés à Ešnunna, s'étant enfuis de chez Atamrum me sont arrivés, nus. Je leur ai donné à chacun de quoi se couvrir[c)] et les ai expédiés chez mon Seigneur. ... les...

(7+4?+7 l.)

J'ai donné des ordres en bonne et due forme à Yaqqim-Addu et à Zimrî-Addu de faire le tour *des villages*[45]. Ils l'ont fait mais n'ont pas trouvé son cadavre et j'ai entendu dire ceci : « On a enveloppé[d)] son cadavre (!) dans des linges[46] et on l'a laissé aller au Habur. » En réalité je n'ai pas trouvé son cadavre et sa tête se trouve à Qaṭṭunân.

Doit-on enterrer sa tête? et dans quelle ville doit-on l'enterrer? L'endroit de l'inhumation sera-t-il à l'extérieur ou *intra muros*? Lorsque nous l'enterrerons, l'enterrerons-nous de façon détournée? Tous sont à l'affût de ce que je vais faire[e)]. Que mon Seigneur m'écrive ce qu'il doit en être.

D'autre part, j'ai fait entrer[47] au palais[f)] de Terqa ses affaires elles-mêmes qui se trouvaient à Qaṭṭunân[48] et à Saggarâtum, et qui ont fait l'objet de la lettre de mon Seigneur.

## VI 43

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Bahdî-Lîm, ton serviteur.

Un nourrisson, né de l'année dernière, gisait en face du Vieux Palais[130a)] qui se trouve au dessus de la région basse, à proximité du canal[131]. Cet enfant avait été coupé à la taille : il existait de la poitrine jusqu'à la tête, mais sans tête, et il n'existait pas jusqu'aux pieds[132b)]. Était-il garçon ou fille, qui peut savoir? Depuis sa taille jusqu'en bas, il n'existait plus.

Le jour même où j'ai appris cette histoire, j'ai donné des ordres en bonne et due forme et pressé de questions les chefs de quartier[c)], les maîtres-ouvriers et les étrangers domiciliés[133d)] mais ni le maître de l'enfant, ni son père, ni sa mère, ni quelqu'un au courant de l'affaire ne s'est manifesté à moi.

Le jour-même, j'ai transmis cette nouvelle à mon Seigneur par Bêlî-lû-dari et depuis 7 jours que j'ai envoyé Bêlî-lû-dari, j'ai eu beau presser de questions...

(Lacune de 2 l.)

## VI 74

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Bahdî-Lîm, ton serviteur.

Mon Seigneur m'a envoyé le message suivant, à propos du sacrifice de Dêrîtum : « ... »

(Lacune de la 1/2.)

Voilà le message que mon Seigneur m'a envoyé. En fonction de la tablette de mon Seigneur qu'il m'a envoyée, par message à toute la population[46], j'ai donné des ordres exprès. Tout le monde célèbrera le sacrifice de Dêrîtum à Mari.

## VII 311

(...)

Du fait même que[a)] Yaqqim-Addu[14], préposé[a)] de mon Seigneur, est allé à Andarig et ne se trouvait plus dans son district[15], Yaṣi-sârê, Yassi-Ilum[16] et Mut-Râmê, les Anciens de Saggarâtum, qui ont été nommés[c)] scheichs, m'ont remis le deuxième argent de leur taxe de scheich, valeur de leurs cadeaux[d)17], pour que je le donne moi-même[e)] à mon Seigneur.

## VIII 1

Yahatti-Il, fils de Hillalum et de dame Alitum. Il jouira de leurs joies, il souffrira de leurs peines.
Si Hillalum, son père, et dame Alitum, sa mère, disent à leur fils Yahatti-Il : « Tu n'es pas notre fils », maison et mobilier ils perdront. Si Yahatti-Il dit à Hillalum, son père, et à dame Alitum, sa mère : « Tu n'es pas mon père et tu n'es pas ma mère », ils le tondront et ils le vendront.
(Pour) Hillalum et dame Alitum, pour tant qu'ils acquièrent de nombreux enfants, Yahatti-Il (est) le fils aîné. Dans la maison de Hillalum, son père, il prendra double part. Ses frères cadets partageront entre eux à parts égales.
Celui qui intenterait une revendication aura mangé l'*asakkum* de Šamaš, d'Itûr-Mêr, de Samsî-Addu et de Yasmah-Addu, et 3 mines 1/3 d'argent, (sanction) d'une affaire capitale, il paiera.
Par devant Uṣur-Awâsu ; par devant Nanna-Il ; par devant Ilušu-Abušu ; par devant Umannisuta ; par devant Ikšud-Appašu ; par devant Idin-Ili, le prêtre ; par devant Yar'ip-Il, le prêtre ; par devant Akka-Bani, le prêtre ; par devant Šu-Nunu, fils de Dagan-Nuparaya ; par devant Idin-Nunu, fils de Dagan-Nuiṣraya, son favori (?); par devant Dagan-Ašraya, fils de Dagan-Gamli ; par devant Šu-Ištar, fils de Ṣilli-Ištar, prêtre ; par devant Hadatan, fils de Larim-Lû ; par devant Warikiba ; par devant dame Annu-Ašri, fille de Ṣilli-Akka ; par devant Salsalim, le batelier ; par devant Zakirum ; par devant Ahum, le scribe.
Mois de Hibirtum, 28ème jour. Eponyme : Asqudum.

**Enveloppe**

*Texte (variante)*

Dans la maison de Hillalum, son père, et de dame Alitum, sa mère, il prendra double part.

*Empreintes*

1er sceau inscrit :

Uṣur-[…],
Fils de […],
Serviteur de […].

2ème sceau inscrit :

Zakirum,
Serviteur de Yasmah-Addu.

3ème sceau inscrit :

Ikšud-Appašu,
Gouverneur du pays,
Serviteur de Yasmah-Addu.

4ème sceau inscrit :

Yar'ip-Il,
[…].

3 sceaux anépigraphes, chacun lié à l'une des mentions suivantes :

Empreinte de Hadatan.
Empreinte de Salsalim.
Empreinte de Šu-Nunnu.

3 empreintes d'un bouton (?) liées à la mention :

(Empreinte de) vêtement de Dagan-Ašraya.

**VIII 2**

1[…], à côté de la maison d'Idin-Tabubu et de la maison de Habdu-Amum, maison (appartenant à) Pîkama-El.

A Pîkama-El, le propriétaire de la maison, Mutašuh et son fils Yarîm-Addu ont acheté. Pour son prix complet, ils lui ont versé 1/3 mine 5 sicles d'argent. Il (=le bien vendu) a été transféré devant un pilon (*bukannum*).

Qu'à l'avenir, l'un contre l'autre n'émettra pas de revendication, ils l'ont juré par (le roi) Sûmû-Yamam.

Par devant Sînnum, 1 sicle d'argent ; par devant Adda, 1/2 sicle d'argent ; par devant Malaku-Il ; par devant Yal'e-Dagan ; par devant Idin-Ilaba, spécialiste des métaux ; par devant Yakuašar ; par devant Iqba-Ahum ; par devant Yapah-Addu ; par devant Apilah ; par devant Puzur-Ninterak ; par devant Bina-Ištar, le lieutenant-*laputtûm* ; par devant Abi-Eqar ; par devant Mana-Bašte-El ; par devant Ili-Rabi.

**VIII 3**

1 arpent 15 *sar* de champ, à côté du champ de Binante-El (et) à côté du champ de Gamu-Addu ; la première face (confine) Sarrum, la deuxième face (confine) Bali[…]tum.

A Ašda[…], propriétaire du champ, Ezi[…]tum, a acheté le champ. Pour son prix total, l'argent il paiera. Il a fait passer le *bukannum*.

A l'avenir, un homme à un (autre) homme, ne fera pas de réclamation. Par la vie d'Addu, par la vie d'Itû-Mêr et de Samumû.

2 sicles d'argent : Manehum ; 1/4 de sicle d'argent : Binante-El ; 1/4 de sicle d'argent : Kibsi-Addu ; par devant Ilhi-Dagan ; par devant Amrimum ; par devant Ehzilum ; par devant Dagan-Nêri ; par devant Sarba-Il ; par devant Sîn-Idinnam, le scribe.

**VIII 4 + 18**

1 *sar* ½ de maison dans […] de Yašub-Il-[…], Yarim-Addu a acheté. Pour son prix total, il a payé 9 sicles d'argent. Maison en ruine.

Celui qui intenterait une revendication paiera une mine d'argent. Par la vie du roi Samsî-Addu et de Yasmah-Addu, ils ont juré.

1 sicle d'argent : ceinture-*išrum* d'Idin-Kakka ; 1 sicle d'argent : Bahdi-Addu ; […]-Dagan, fils de Yazrah-Addu ; […] fil de Zihim.

*Fin du texte incompréhensible mais qui peut comporter une clause juridique écrite après la liste des témoins.*

**VIII 5**

2 *sar* de champ abandonné, champ appartenant à Ili-Ṣaduq.

A Ili-Ṣaduq son propriétaire, Yarim-Addu a acheté. Pour son prix total, il a payé 10 sicles d'argent. Il a fait passer le *bukannum*.

Celui qui réclamerait paiera 1 mine d'argent.

Par devant Apil-Kên, fils d'Ili-Matar ; par devant Tarîm-Šakim, fils de Halatan ; par devant Yanṣib-Addu, fils de Nahmu ; par devant Tir-Mama, fils de Yar'ip-Il ; par devant Mutašuh, fils de Yar'Ipi ; par devant Adda, fils de Nabi-Kakka ; par devant Anna-Ahi, fils de Naba'um ; par devant Ili-Erah, fils de

Nuhmi-Il ; par devant Ili-Addu, fils d'Idini-Ilaba ; par devant Zimrî-Addu, fils de Yawi-Il ; par devant Sammi-Etar, le scribe.
L'année où le recensement a eu lieu.

## VIII 6

[NP] 4'avait reçu 2'Elali, 3'Haya-abum et les fils de Samu-Dagan 4'des mains du fils de Larim-[... ] 2'pour x mines d'argent. 5'Pour leur rançon complète: 6'x *ikû* de champ dans le terroir ..., 7'[champ *naZ*]*bum*, champ qui ne doit pas être soumis à *andurârum*.

8'Celui qui revendiquerait devra payer 1 mine d'argent. 11'Ils ont «mangé» 9'l'*asakkum* de Dagan, Samsî-Addu 10'et Yatûr-Mer. 11'Au nom du Bît-Huqbi, 12'Abdu-Ami, le *sugâgum* 13'du Bît-Huqbi, ne revendiquera pas. 14'Elali, Haya-abum 15'et les fils de Samu-Dagan 16'ne revendiqueront pas.

17'Le jour où le gouverneur 18'aura levé [*la torche*(?)], 19'[NP], le commissaire 20'de Tarim-šakim 21'ne [devra pas appliquer l'*andurârum*].

22'Ce [champ ...]: 23'côté supérieur: [...]; 24'côté inférieur: [...]; 25'son premier «front»: [...]; 26'son second «front»: [...].

(Témoins).

## VIII 8

5 *sar* de champ, diminués d'un tiers de *sar*, champ abandonné, champ (appartenant à) Mutašuh ; en échange de son champ, une maison de 7 *sar*, Yarîm-Addu a donné.
Elle leur a fait dire ceci avec des intentions malveillantes (?). A l'avenir, un homme ne reviendra pas, contre un (autre) homme n'intentera pas de revendication. Il a juré par la vie de son roi. Celui qui intenterait une revendication 10 mines d'argent paiera.
Par devant Apil-Kên , fils d'Ili-Matar ; par devant Tarîm-Šakim ; par devant Halatan ; par devant Habdu-Malik, le brasseur ; par devant Yanṣib-Addu, fils de Nahmum ; par devant Ili-Ṣaduq, fils de Hiṣriyan ; par devant Tir-Mama, fils de Yar'ip-Il ; par devant Adda, fils de Nabi-Kakka ; par devant Anna-Ahum, fils de Naba'um ; par devant Ili-Erag, fils de Nuhmi-Il ; par devant Ili-Addu, fils d'Idin-Ilaba, le spécialiste des métaux ; par devant Zimrî-Addu, fils de Yawi-Il ; par devant Ya[…], fils de Ya[…] ; par devant La[…], fils de […]aman ; par devant Ha[…] ; par devant Samm[…] […].
L'année où le recensement a eu lieu dans le pays. Eponyme : Addu-Bani.

## VIII 9 + 20

Un esclave sutéen, Yami-Ila est son nom, esclave de Rip'um, le Sutéen.
A Rip'um son maître, Yahatti-Il a acheté. Pour son prix total, il paiera l'argent. Il a fait passer le *bukannum*.
A l'avenir, un homme contre un (autre) homme ne reviendra pas, ne fera pas de réclamation. Par la vie de Dagan, de Samsî-Addu et de Yasmah-Addu, il a juré.
Par devant Yattiya ; par devant Yakûnan ; par devant Idin-Šamaš ; par devant Sîn-Iiqîša ; par devant Ea-Nâṣir, le cabaretier ; par devant Mâr-Ili, le spécialiste des métaux ; par devant Dadâ ; par devant Ea-Malik ; par devant Ili-Epuh ; par devant Ibâl-Addu, le scribe.
Mois de Kinunum, 21ème jour. Eponyme : Awiliya.

**Enveloppe**

*Textes (variante)*

Liste des témoins :

Par devant Yattiya ; par devant Habdata-Il ; par devant Yakûnan, le Sutéen ; par devant Idin-Šamaš ; par devant Ili-Epuh ; par devant Sîn-Iqîšam, le fabricant d'huile ; par devant Ea-Nâṣir, le

cabaretier ; par devant Mâr-Ili, le spécialiste des métaux ; par devant Ea-Malik , le héraut ; par devant Dadâ, le chef d'équipe […] ; par devant Ibâl-Addu, le scribe.

*Empreintes*

Des sceaux anépigraphes.

Mentions :

Empreinte d'Idin- Šamaš
Empreinte de Mâr-Ili, le spécialiste des métaux.
Empreinte de la maison de Samu-Addu.
Empreinte de Yakûnan, le Sutéen.
Empreinte d'Ea-Malik.
Empreinte de […].

## VIII 10

Un esclave nommé Ea-Tukulti, spécialiste des métaux.
A Ili-Idinnam, son maître, pour son prix total, pour 1/3 de mine d'argent, au mois de Malkanum, le 10ème jour accompli, Asqudum (l')a acheté.
Contre quiconque le revendiquerait, pour toujours, Ili-Idinnam sera garant.
Par devant Yaku-Našar ; par devant Yatin-Erah ; par devant Ṣûri-Addu, le Hanéen ; par devant Abda-Il, le blanchisseur ; par devant Umu-Šakim, le soldat d'élite.
L'année où Zimrî-Lîm, a fait faire (la statue d')Annunîtum de Šehrum.

## VIII 11

[1]un champ de 150 arpents, [2]« maison » [3]d'Awin ;
[4]Mut-Hirmaš : ceinture-*nêbehum* – son vêtement ; [5]Zikri-Eštar : ceinture-*nêbehum* ; [6]Adda, Haya-Ad[du?] : ceinture-*nêbehum* ; [7]Lahatnamut : ceinture-*nêbehum* ; [8]Sakumel : ceinture-*nêbehum* : [9-11]5 « fils » d'Awin, habitants d'Appân, qui ont reçu des ceintures-*nêbehum* ;
[12]Kisatum ; [13]Samuh-El ; [14]Ahizân ; [15]Usatân ; [16]Hatali-El ; [17]Yakûn-Ašar ; [18]Pihirum ; [19]Dâdî-ešuh : [20]8 « fils » d'Awin, (appartenant au) *hiprum* de la steppe *(nawûm)*, qui ont reçu des ceintures-*nêbehum* ;
[23]Ces hommes, [24]« fils » d'Awin, [26]ont rendu propriétaire du champ [25]Yarîm-Addu, [26]leur frère.
[27]Celui qui émettra une revendication [28]devra verser 10 mines d'argent.
[31]Ils ont « mangé » [29]les SAR de Samsî-Addu et Yasmah-Addu [30]et Awin son dieu.
[32-39]Témoins, le dernier étant le scribe. [40-43]Date (ni mois ni jour ; seulement un nom d'année[19]). [44-45]Un témoin supplémentaire.

## VIII 12 + 19

Le champ du palais de Hutnim, autant qu'il y en a, dont Tarîm-Šakim a accumulé, le prince Yasmah-Addu l'a remis à Yarim-Addu.
Celui qui intenterait une revendication, il paiera 10 mines d'argent au palais et il encourra une peine.
Par devant Yamatti-Il ; par devant Apil-Kên ; par devant Mime'um ; par devant Abdu-Ištar ; par devant Tarîm-Šakim ; par devant Yanṣib-Addu ; par devant Lahanum ; par devant Ṣilhan ; par devant Hargal ; par devant Adda, homme d'Appân ; par devant Kîn-Narim ; par devant Yabinum ; par devant Amumku ; par devant Atamra-Zâbu ; par devant Izi-Sumum ; par devant Banu-Dagan ; par devant

Haqban, homme de Humzân ; par devant Akirum ; par devant Abi-Eqar ; par devant Habdu-Malik ; par devant Šaṭûbi-Il, homme de Nusabû ; par devant Yawi-Addu, le scribe, qui a enfoncé les piquets.
Eponyme : Ṭâb-Ṣilli-Aššur.

**Enveloppe**

*Empreintes*

1er sceau inscrit :

Habdu-malik,
Fils d'Idin-Ili.

2ème sceau inscrit :

Yamati-El,
Fils de Hata[…],
Serviteur de Samsî-Addu.

3ème sceau inscrit :

Yanṣib-Addu,
Fils de Nahmi,
Serviteur d'Addu.

4ème sceau inscrit :

Apîl-Kên,
Fils d'Ili-matar.

5ème sceau inscrit :

Tarim-Šakim,
Serviteur de Samsî-Addu.

## VIII 13

Une maison de 5 *sar*, Ili-Pahalum l'a remise à Yarîm-Addu.
Dans la joie de (son) cœur, 11 sicles 5/6 d'argent, Yarîm-Addu a remis à Ili-Pahalum.
1/2 sicle d'argent […] ; 1/2 sicle (d'argent) […]
*Lignes manquantes.*
Par devant […] ; par devant Qištum ; par devant Yahad-Hamu, le Wabaséen (?) ; par devant Hamurapi ; par devant Nanatan ; par devant Mezitum ; par devant Asum ; par devant Išmeh-Ba'al ; par devant Qišatum, de la ville d'Ibalahi ; par devant Sîn-Idinnam.
Ces témoins ont mangé le pain, bu la coupe et se sont oints d'huile.

## VIII 15 + 15-bis[3]

La maison de fTâba, à Yarîm-Addu, pour l'échange (?), elle l'a donnée. La maison de Yarîm-Addu, pour l'échange, il l'a donnée à fTâba.
Dans la joie de (leur) cœur, ils ont fait l'échange (?). Bahdi-Addu et Adda ont été présents et ont participé à l'échange (?).
Par devant Bahdi-Addu, fils d'El'i-Dagan ; par devant Abdu-Ištar, fils d'Idi-Il ; par devant Idin-Kakka, fils de Qišatum ; par devant Yašûb-Il ; par devant Yasu-Addu, le *šukallum* ; par devant Ibi-Ištar, fils d'Ipiq-Nunu.

[3] A l'aide de De Kuyper, 1987, p. 69-70 (la traduction du terme définissant la nature de la transaction reste incertaine).

**Enveloppe**

Empreintes

Empreintes d'ongle, liées à la mention :

Tablette/empreinte de l'échange/des contractants (?).

1 sceau inscrit :

Yarîm-Addu,
Fils de Yâpah,
Serviteur de Samsî-Addu.

**VIII 15bis**

*Il s'agit de la reproduction, en partie détruite, de la tablette n°15.*

Empreintes

3 mentions :

Empreinte d'Idin-Kakka.
Empreinte d'Abdu-Ištar.
Empreinte d'Ibi-Ištar.

## VIII 25

3 sicles 1/3 20 grains d'argent. L'intérêt pour 10 sicles, d'un quart (de sicle) augmente.
De Šamaš et (de) Dadâ, Yashirum et Ili-Nâsir, les fils de Balami-Namhu, au mois de Hibirtum le 1er jour, ont pris l'argent.
Par devant Addu-Rabi ; par devant Išhi-Dagan ; par devant Ili-Muballiṭ ; par devant Idin-Amurru.
L'année où Zimrî-Lîm (est monté) au Yamhad.

## VIII 31 + 72

5 sicles d'argent, prêt à intérêt, affiné, poids de Mari.
De Šamaš et (d')Ili-Idinnam, Yar'ip-Ea, fils d'Il-Kapilah, au mois de Lahhum, le 19ème jour accompli, a pris l'argent. fTabub-Himdi en gage a été donnée.
Le jour où Yar'ip-Ea l'argent paiera, fTabub-Himdi reviendra. Si elle meurt, tombe malade ou s'enfuit, Yar'ip-Ea paiera l'argent.
Par devant, Ili-Tukulti, par devant Akka, le charpentier, par devant Idin-Ili, le tanneur, par devant Ahušina, le tanneur, par devant Sîn-Ludlul, par devant Yahzin-Era, par devant Abi-Takim, le scribe.

**Enveloppe**

*Texte (variante)*

fTabub-Himdi en gage a été donnée.
Le jour où Yar'ip-Ea l'argent paiera, fTabub-Himdi reviendra. Si elle meurt, si elle tombe malade, si elle disparaît, Yar'ip-Ea paiera l'argent.
Par devant Ili-Tukulti, par devant […]im […].

*Empreintes*

3 mentions d'empreinte :

Empreinte de Yahzin-Era.
Empreinte […].
(Empreinte de) vêtement de Yar'ip-Ea.

**VIII 32**

3 sicles d'argent affiné, poids de Mari. L'intérêt pour 10 sicles d'un quart (de sicle) augmente.
De Šamaš et (d')Ili-Idinnam, Lipit-Ea, fils d'Ilaka-Šuqir, au mois de Bêlet-Biri, le 17ème jour accompli, a pris l'argent.
Au mois d'Abum, l'argent et son intérêt, il paiera.
Par devant Idin-Mama, par devant Iluka-Sîn, par devant Qišti-Admu, par devant Nanna-Danu, le scribe.

**Enveloppe:**

*Texte (variantes)*

Après Idin-Mama :

Fils de Qišti-Ilaba.

A la fin du texte :

L'année où Zimrî-Lîm, la statue du dieu Hatta a offert.

*Empreintes*

1er sceau inscrit :

Idin-Mama,
Fils de Qišti-Ilaba.

2nd sceau inscrit :

[…],
Fils de […],
Serviteur de […].

1ère mention, liée au 2nd sceau :

Empreinte de Qišti-Admu.

2nde mention :

(Empreinte de) vêtement de Lipit-Ea.

**VIII 33**

3 sicles 1/3 d'argent affiné, poids de Mari. L'intérêt pour 10 sicles d'une quart (de sicle) augmente.
De Šamaš et (d')Ili-Idinnam, l'orfèvre, Yar'ip-Ea et fTabub-Himdi, au mois de Hibirtum, le 13e jour accompli, ont pris l'argent.
Au mois d'Abum, l'argent et son intérêt il paiera. Si une *andurârum* est instituée, cet argent n'y sera pas soumis.
Par devant Ili-Tukulti ; par devant Enlil-Ublam, le marchand ; par devant Akka, le charpentier ; par devant Ṣilli-Dagan ; par devant Sîn-Ublam ; par devant Puzur-Dagan ; par devant Ili-Lim, le jardinier : par devant Ahum, le spécialiste des métaux ; par devant Habdu-Malik, le scribe.
L'année où Zimrî-Lîm a construit (la ville de) Dûr-Yahdun-Lîm.

## VIII 34

2 sicles d'argent, prêt à intérêt. L'intérêt pour 1 sicle d'un tiers de sicle augmente.
De Šamaš et de Habduma-Dagan, Amatan a pris (l'argent), au mois de Kiskisum, le 16ème jour.
Au mois d'Abum, l'argent et son intérêt, il paiera.
Par devant Atti-Addu ; par devant Ami-Ešuh ; par devant Yakûn-Dagan ; par devant Yasmah-Addu ; par devant Sitrê-Ba'al.

**Enveloppe**

*Empreintes*

Des empreintes de franges de vêtement.

2 mentions :

Empreinte de Yasmah-Dagan.
Empreinte d'Atti-Addu.

## VIII 37

5 mines d'argent (pesées) aux poids réservés au roi. L'intérêt pour 10 sicles d'un quart (de sicle) augmente.
De Zimrî-Lîm, Yasmah-Addu, fils d'Alpân, au mois d'Ebûrum, le […]ème jour, a pris l'argent.
Au jour de la moisson, il paiera.
Par devant […].
L'année où Zimrî-Lîm a offert le grand trône à Šamaš.

*Empreinte*

1 sceau inscrit :

Yasmah-Addu,
Fils d'Alpân,
Seigneur des Yari[…].

## VIII 38 + 81

2 sicles d'argent Yasuerah
1 sicle Mehniyum
1 sicle Hazirum
1 sicle Ili-Nehim
5 sicles d'argent au total.
Que Yasurah, de Habduma-Dagan, deux frères (?), […] ont reçu.
L'intérêt pour 1 sicle d'un demi-sicle d'argent augmente.
Au jour de la moisson, sur l'aire, l'argent et son intérêt, il paiera.
Par devant Aškur-Il ; […]ah-Badim ; […] ; par devant Yasurah, le spécialiste des métaux ; […].
Au mois de Kiskissum.

**Enveloppe**

*Texte*

Tablette de 5 sicles d'argent que Yasurah ont reçu (*sic*).

*Empreintes*

1 sceau anépigraphe.

3 mentions :

Empreinte d'Aškur-Il.
Empreinte de Yahad-Kušuh.
(Empreinte de) vêtement de Yasurah […].

**VIII 39**

11 sicles d'argent, capital d'un prêt. L'intérêt pour 1 sicle d'un demi-sicle d'argent augmente.
De Habduma-dagan, Idin-Ilaba a reçu.
Au mois d'Abum, 16 sicles ½ de cet argent, il paiera.
Par devant Kabi-Dagan ; par devant Nabi-Ilišu ; par devant Yakûn-Lîm ; par devant Sitru-Ba'al ; par devant Nabaiyum.

**VIII 49**

1/2 mine d'argent, prêt sans intérêt.
D'Asqudum, Ṣabihum, au mois de Liliyatum, le 7ème jour, a pris l'argent.
Au mois d'Ebuûrum, il paiera l'argent. S'il tarde à payer, l'argent augmentera de l'intérêt.
Par devant Mutimakû ; par devant Tarîm-Šakim ; par devant Mahnub-Il ; par devant Yasmahum.
L'année ou Zimrî-Lîm a offert un trône à Šamaš.

**Enveloppe**

*Texte (variantes)*

Par devant Mutimakû, fils de Šimahni-Ilim ; par devant Tarîm-Šakim, fils de Halatan.

*La mention du témoin Yasmahum n'est pas sur l'enveloppe.*

*Empreintes*

1 sceau anépigraphe : celui de Tarîm-Šakim.

1 empreinte de franges de vêtement.

1ère mention (liée à l'empreinte de vêtement) :

Empreinte de Ṣabihum.

2 autres mentions :

Empreinte de Mutimakû.

Empreinte de Tarîm-Šakim.

## VIII 52

10 sicles d'argent.
D'Addu-Malik, fils de Mekibum, Kirip-Šeriš, fils de Yamṣi-Hatnû, moyennant un gage, a pris l'argent.
Quand la 3ème année sera achevée, il paiera l'argent, il partira et s'enfuira. Pour […] son épouse est retenue.
Par devant Himdi-Malik, fils de Kusabiya ; par devant Etel-Pî-Šamaš, fils de Hani-Malik ; par devant Ila-Rahê, fils de Buziya ; par devant Ibni-Irra, fils d'Ili-Uṣuršu ; par devant Ṣûri-Addu, le scribe, fils de Šamaš-Nâsir.
Mois de Tamhirim. Eponyme : Ahiya-Aya, fils de Takigi.

*Empreintes*

1er sceau inscrit :

Etel-Pî-Šamaš,
Fils de Haya-Malik,
Serviteur d'Ibâl-Pî-El.

2nd sceau inscrit :

Ila-Rahiya,
Fils de Wuziya,
Serviteur d'Ibâl-Pî-El.

## VIII 57

9 *ugar* […] *kur*, prêt à intérêt. L'intérêt pour 1 *kur* de 40 (*qa*) augmente. 4 sicles ½ d'argent, prêt sans intérêt.
De Mišaya, Idin-Dagan, fils d'Ili-Etar, a pris.
Au jour de la moisson, sur l'aire, l'orge et son intérêt, il mesurera.
Par devant Yar'amum ; par devant Ili-Šemhama, homme de Suqaqum ; par devant Ea-Malik, le batelier ; par devant Maka-Ila-Sabim ; par devant Nuhmi-Lîm, le scribe.

**Enveloppe**

*Empreintes*

1 sceau.

2 mentions :

Empreinte de Yar'amum.
(Empreinte de) vêtement de Ili-[…].

## VIII 59

1 *ugar* 3 *kur* d'orge […].
De Šamaš et de Šamaš-Rabi, Sîn-Eribam, au mois de Hibirtum, a pris l'orge.
La maison de Sîn-Idinnam […] comme […].
Le jour où Sîn-Eribam mesurera (= rendra) l'orge, la maison […].
Par devant Ehiš[…] ; par devant Ialabum ; par devant Ibi[…] ; par devant Ibaki[…] ; par devant Il[…].

## VIII 60

2 ½ *kur* 80 *qa* d'orge. L'intérêt pour 1 *kur* de 40 (*qa*) augmente.
De Haluna-Addu, au mois de Kiskisum, Ahum a pris le grain.
Au jour de la moisson, sur l'aire, le grain et son intérêt, il mesurera. Si Ahum ne mesure pas le grain, Mutamu[…] est son garant.
Par devant Laman, par devant Inê-Irmuk, par devant Kabiata.
L'année où Zimrî-Lîm au secours de l'Elam est allé.

## VIII 66

6 mines 2/3 d'argent du jugement de Batahrum.
Yatti-Addu, fils de Napsuna-Addu, Yaqqim-Lim, fils de Zamuran, Ṣurr[…], Mehrimum, fils de Mutalum, Metum, fils de Habdan, Yahad-Hammu, fils de Hanza-Addu : ces six hommes ont assumé la garantie de Batahrum.
Tout ce que Batahrum ne paiera pas (de cet) argent, ceux qui ont assumé sa garantie, après dix (jours) paieront l'argent.
Mois d'Urahum, 9ème jour, l'année où Zimrî-Lîm est allé au secours de l'Elam.

*Empreinte*

1 sceau inscrit :

Mehrimum,
Fils de Mutalum.

## VIII 73

5 *kur* d'orge en jarres.
De Šamaš et d'Annu-Ṭâb, fMasmara, au mois de Dagan, le 25ème jour accompli, a pris l'orge.
Au jour de la moisson, sur l'aire, il mesurera l'orge.
Par devant […] ; par devant […] ; par devant […], le scribe.
[…]

## VIII 74

3 sicles ¼ d'argent en dépôt, […] ugar 6 kur d'orge en jarres.
De Šamaš et de Dadâ, Idin-Ili, fils de Yar'ip-Irra, à la fin du mois de IGI.KUR, a pris l'argent et l'orge.
Au mois d'Abum, l'argent et l'orge, son dépôt, il (=Dadâ) prendra.
Par devant Rimši-Il ; par devant Kabê-Addu ; par devant Habdi-Erah ; par devant Idin-Dagan, le scribe.
L'année où Zimrî-Lîm a pris Ašlakkâ pour la seconde fois.

## VIII 78

Yaqqim-Addu, fils de Yasîm-Abum, homme de Nihadum. 15 sicles d'argent affiné, au poids de Karkemiš.
Dans la ville de Karkemiš, pour sa libération, Mâr-Šamaš, fils d'Ili-Idinnam, et Aham-Arši, fils d'Abiyatum, ont payé.
Au marché de Nihadum, une demi-mine d'argent il paiera. S'il n'a pas payé l'argent, 5 jarres de vin pour chacun, au cours de Karkemiš, à Yatarum, fils de Lâ'ûm, à Nihadum, il donnera.

Cet argent qui a été payé (est) l'argent de Yatarum, fils de Lâ'ûm, pour sa libération. Pour l'argent (que) Yatarum, fils de Lâ'ûm, a payé, au porteur de sa tablette qui se présentera au marché, conformément à la teneur de cette tablette, il (=Yaqqim-Addu) satisfera, et à son créancier (=Yatarum), il donnera 1 mouton et 1 bélier pour son dieu.
Par devant Abdi-Erah, fils de Tusatan ; par devant Daria, fils de […] ; par devant Sîn-Rimeni, fils de Sin-Pulram ; par devant Šamaš-Nâṣir, fils de Šamaš-Gamil ; par devant Yatar-Lim, fils de Latniya ; par devant Nabi-Šamaš, fils de Sîn-Rabi ; par devant Ninnu, fils de Sîn-Idišam, par devant Ili-Atpalam, fils de Šamaš-Nâṣir ; par devant Šamaš-Ellasu, fils de […] ; par devant Awîl-Ili, scribe, fils de Sutûm.
Mois d'Adnatum, 10ème jour, (au calendrier) de Karkemiš. L'année où Zimrî-Lîm a pris Ašlakkâ.

## VIII 83

1 […] et 2/3 de mine […], Habdu-[…] (et) Yarim-Addu ont revendiqué.
Le juge […] Habdu-[…] a porté plainte […] et le bœuf […], il ne revendiquera pas.
Il s'est levé et à Samu-[…] il a parlé ainsi : « Yarim-Addu […](n'a) rien sur […] ».
S'il revient (la-dessus), s'il revendique, il encourra une peine.
Par devant Apil-Kên ; par devant Tir-[…] ; par devant Lime-[…] ; par devant Dîritum-[…] ; par devant Yasmah-[…], par devant Bi[…] ; par devant Šâ[…] ; par devant […] ; par devant […].

## VIII 84 + 16

Dadâ, fils de Nir[…] et Narâmtum, fille de Rahmaya, Sûmû-Hadû, le juge, leur a rendu une sentence. Ils se sont conciliés. Dadâ et Narâmtum, en totalité, (ce que) en leur patrimoine ils possèdent, ils ont partagé. Leur cœur est satisfait.
L'un contre l'autre ne réclamera pas. Celui qui revendiquerait paiera une mine d'argent. Par l'*asakkum* de Yahdun-Lim et de Zimrî-Lîm, ils ont juré.
Par devant Qišti-Ili […].

_Empreintes_

1er sceau inscrit :

Pilsi-[…],
Fils de Lama[…],
Serviteur d'E[…].

2nd sceau inscrit :

Yakûn […],
Serviteur de […].

2 sceaux anépigraphes.

2 mentions (liées aux sceaux anépigraphes) :

Empreinte d'Idin-Dagan.
Empreinte de Narâmtum.

## VIII 85

(5 NP) [6](du clan) Bihilânu ; (37 NP) ; [44]Pulsi-Addu, (du clan) Yabusûm ; [46](2 NP). [48]Pulsî-Addu, (du clan) Yabusûm, et ses frères [49]ont revendiqué un champ du palais en ces termes : « [50]C'est notre champ! »

La ville de Sapîratum [51-52]s'étant réunie, Zimrî-Lîm a rendu un verdict dans le temple de la ville de Hanat : [54]il a livré [53]la ville de Sapîratum au serment du dieu.

Les 37 notables [55]des Yumhamméens qui ont prêté le serment par le dieu dans le temple d'Itûr-Mêr, ont confirmé qu'il s'agissait d'un champ du roi.

[58]13 "cordes" dans Azrahatum [59]et 7 "cordes" dans le village de Yabruk-ilum, [60]au total, 20 "cordes" de champ : [60]celui [63]qui émettrait [60]une revendication sur le champ du roi [61]au sein de la ville de Sapîratum [62]et des frères de Lahmumum [63] devra verser 10 mines d'argent au palais [65-66]et le piquet (qui se trouve) à la tête du champ lui sera enfoncé dans la bouche ; [69]il a « avalé » [67]le serment par Dagan, Itûr-Mêr, [68]Hanat et Zimrî-Lîm.

## VIII 87

Quand les juges eurent déterminé le patrimoine de Warad-Ilišu, Kišitum-Lamaša, Ummum-Ka-Abum, deux femmes de Rakatuša (?), [f]Hubat-Tukulti en qualité de veuve, à cause de ses dépenses, […] Warad-Ilišu […].

[…] l'argent d'Addu[…].

Par devant Yasîm-Sûmû ; par devant Idinyatum ; par devant Nanna-Manse ; par devant Imût-Kima-Mêt ; par devant Ili-Rabi ; […] ; par devant Yawuṣi-Il ; par devant Habdu-Dagan ; par devant Ili-Idinnam.

Mois de Bêlet-Biri, le 24[ème] jour. L'année où Zimrî-Lîm a remis en état les Bords de l'Euphrate.

## X 9

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Šibtu, ta servante.

Le Palais est en bonne santé.

Qišti-Dêrîtim, le répondant de Dêrîtum, est venu, le 2, à la porte du palais et m'a délivré le message suivant :

« Nul ne montera affronter le trône de Mari. C'est à Zimrî-Lîm que le Haut-Pays[a)] se trouve donné. La lance de l'Élamite [sera brisée]. »

Voilà ce qu'il m'a dit.

Autre chose :

(Lacune.)

Voici (ce qu'a dit) [Aya] :

« La famille… Prêtons un serment. Là où…[b)] prêtons[c)] le serment. »

Il appela Asumûm[d)]. Asumûm vint rapidement. [Il dit] une parole à Aya. Ce qu'Asumûm [a dit], je ne (l')ai pas entendu. [Aya se le]va et dit :

« Puisque nous allons prêter [serment], il faut aller prendre de l'argile (de décomposition) et (de l'argile) du seuil de la porte de Mari afin que nous puissions prêter serment. »

On alla prendre de l'argile (de décomposition) et (de l'argile) du seuil de la porte de Mari, et on (les) fit dissoudre dans l'eau. Les dieux et les déesses burent. Voici ce que dit Aya :

« Est-il agréable[e)] aux dieux d'attenter à la brique de Mari et au gardien de Mari[f)]? »

Les dieux et les déesses [dirent] :

« Nous n'attenterons pas à la brique de Mari ni au Gardien de Mari! »

## X 104

Dis à *Yassi*-Dagan[402a)] : ainsi parle Tarîš-Haṭṭum, ta mère.

Fassent Šamaš et Eštar, pour l'amour de moi, que tu te portes bien[b)] pour tout le cycle des jours[403]!

Ne sois pas en colère au sujet de l'enfant[404]...

(Lacune.)

… de[?] cet enfant… habitent… Si tu es réellement un fils pour moi et que tu m'aies…[c)], cet enfant, dis-en du bien devant notre Seigneur[405]. Puis, que ton regard soit[!] sur lui[d)].

Cet enfant est bien ton fils! Repousse ses ennemis, afin que, moi, *ta mère*, je connaisse le bonheur en sorte que je ne sois plus triste et ne pleure plus[406]!

## X 110

Dis à Kînat-šarrûssu : ainsi parle Šêra-Mamma[a)], ta sœur.

Je suis en bonne santé. La maison est en bonne santé. Pourquoi ne m'envoies-tu pas de tes nouvelles? et pourquoi ne fais-tu nul apport[b)]? Tu ne m'as rien fait porter et je n'ai (rien) reçu[377].

Mon époux[c)] avait demandé une chemise de tailleur[378d)], mais une chemise n'a été ni offerte ni donnée[379d)].

Alors, fais faire maintenant un joli exemplaire[e)] et fais-le-moi porter.

## X 111

Dis à Zimrî-Samas[a)] : ainsi parle Ahâtiya, ta sœur.

Voilà ce que tu m'avais dit : « Je serai à la maison, dans 3 jours[b)]. » Or, cela fait 5 jours que, moi, je suis ici et mes yeux se sont épuisés à guetter[c)].

Autre chose ; à propos des récriminations[d)] de Nuṣaba, ton épouse, à mon égard, lorsqu'Ištar-Lammasî a eu sa fausse couche[e)], dès[f)] les eaux, je suis entrée sans crainte[g)] et *lui ai prodigué les soins*[h)]. En revanche ton épouse *n'a rien fait* pour que *le bébé* ne *meure* pas.

Depuis que tu es parti, y a-t-il chez moi une seule chose quelconque que[i)] tu m'aies donnée pour mon ordinaire[j)]? Or, n'avais-tu pas bu la coupe devant la divinité? Hé bien! Fais-moi le plaisir[k)] de me rendre ma coupe!

Hé bien! Allons! Reçois ce que je te donnerai ; je vais te faire un envoi. Si on ne te l'apporte pas, c'est à toi d'entrer chez moi (te servir)[380l)].

## X 134 + X 177

Dis à Šibtu : ainsi parle ton Seigneur.

Au sujet des biens de la maison de Bûnû.ma-Addu, objet de ta lettre, j'ai pris connaissance de l'inventaire de ses biens que tu m'as fait porter. Les biens meubles de la maison, leur totalité, le grain, autant qu'il y en a, les 50 arpents de champ-*birtum*[a)] et l'argent (promis à) ses dieux[b)], tout ce qui a fait l'objet de ta lettre, n'en retiens rien (pour le Palais).

En revanche, sur ses 21 personnes[c)], que l'on (en) donne les 2/3 à sa maison et que l'on (en) prenne 1/3 pour le Palais.

En outre, les ânes de son char sont donnés à Šamaš-în-mâtim[d)]. Qu'on remette ces ânes à Šamaš-în-mâtim.

Autre chose : en ce qui concerne Atamrum qui avait été le sujet de tes interrogations[e)], tu m'as communiqué l'information que tu sais[f)] par Abî-šadî. Abî-šadî est venu à moi et me l'a dite. La divinité vient de demander des comptes[g)] à cet individu qui s'était levé contre nous[h)].

Maintenant, interroge (les sorts) au sujet de Hammu-rabi de Babylone : cet homme mourra-t-il? Parlera-t-il correctement avec nous? Nous déclarera-t-il la guerre? Nous assiègera-t-il lorsque je monterai dans le Haut-Pays[i)]? Interroge à propos de cet individu. Lorsque tu auras procédé à une interrogation, derechef interroge une seconde fois[j)]. Écris-moi tout le résultat de ton interrogation.

## X 175

Dis à Ilî-Lîm et Yataraya[397] : ainsi parle Inib-Šamaš.

Voici que je vous charge de porter[a)] la tablette de Sîn-iddinam, concernant une livraison de grain sur sa maison. Il faut qu'Ilî-Lîm porte la tablette de Sîn-idinnam à sa maison et que Mut-[398]... *en prenne connaissance.* Faites tous vos efforts à faire porter le grain. Voici que le *notable*[b)] Yašûb-Lîm fait le déplacement[399].

Pour ma part je vous ai envoyé une tablette de moi avec celle de Sîn-iddinam : ouvrez (le coffre de) l'argent qui est scellé de mon sceau[400] et donnez le prix du grain. Il ne faut pas que les gens aient des motifs de mécontentement[c)]!

Faites-moi porter 1 étoffe et 1 chemise[401] par Yašûb-Lîm, le *notable*. Donnez-lui 1/2 mine de cuivre comme son dédommagement[d)].

Écrivez-moi des nouvelles de vous et de la maison.

## XIII 15

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Mukannišum, ton serviteur.

Mon Seigneur m'a écrit d'assurer l'attirail pour l'expédition[13]. Tout l'attirail en armes qui a été reçu des forgerons a été parfaitement assuré[14]. Sur 1 <talent> et 10 mines [33 kg 600] d'argent que mon Seigneur m'avait fournis, j'en ai fait fondre 1 talent [29 kg] pour faire 1 support de vase. Les orfèvres *devaient recevoir* pour le sertissage de 75 lances[15] les 10 mines [4 kg 800] d'argent, pris sur l'argent des contribuables[a)] et 5* mines [2 kg 400] prises sur mes disponibilités. 4 sicles [32 gr.] d'argent pour le... des lances...

(Lacune de 4/5 lignes[b)].)

« ... et, pour l'instant, les 10 mines d'argent qui étaient destinées au placage des javelines-*nâzinum* n'ont pas encore été données[16]. » Mon Seigneur m'a alors dit : « Ne touche pas à l'argent destiné aux anses[c)]. C'est moi-même qui donnerai les 10 mines d'argent. » Il faut donc qu'à l'heure actuelle mon Seigneur me fasse porter 10 mines d'argent afin que je fasse entreprendre le placage des javelines-*nâzinum*.

## XIII 26

1-4 Dis à mon seigneur : ainsi parlent Yasīm-Sūmû et Manatān, tes serviteurs[a)].

5-7 La ville de Mari, les temples, le palais et les ergastules vont bien.

8-11 Deux serviteurs du palais sont sortis par la maison de la reine[b)] en direction de la porte d'Itūr-Mêr[c)]. 12-13 Ils sont montés vers le mur d'enceinte du milieu[d)].

13-15 Yar'ip-Dagan m'en a aussitôt informé. 12-18 Je suis monté, j'ai entrepris la poursuite[e)] et voilà, ils sautèrent du mur[f)], là où se trouvent les ouvertures-*takkapum*[g)]. 18-20 J'ai fait appel aux jardiniers[h)] « de l'extérieur (de la ville) » et ils les ont saisis.

## XIII 35

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Yasîm-Sûmû, ton serviteur.

Au sujet des cargos à grain[5] au départ[a)] d'Imâr, il ne va plus y en avoir du tout à partir, comme ils le font pour l'heure[b)] : la moisson vient d'arriver et ils ne suffisent pas à rassembler le grain du palais. D'ici à 5 mois il n'y aura plus de bateau à partir. (De deux choses l'une) : ou bien[c)] il y en a qui sont en route et ils vont arriver, ils n'auront qu'à être remplis de grain et ainsi ne retourneront pas à vide ; ou bien — si cela agrée à mon Seigneur — il lui faut m'envoyer 5 mines d'argent pour que je loue de concert[d)] avec des marchands qui se trouvent à Imâr 10 bateaux de 300 *kôr* et que je parte[6] apporter à Mari ces 3.000 *kôr* de grain.

600 *kôr* de grain, représentant 5 mines d'argent, doivent (dès lors) être cédés à Iddiyatum ou bien à (un autre) administrateur, au taux de 2 sicles 1/2 par *kôr* et, pour que les 5 mines d'argent fassent retour au palais, 300 *kôr* de grain, (ce qui représente) 2 mines 1/2 d'argent, (serviront) de salaire pour la soixantaine de gens, troupe des aides (pour haler)[e)] les 10 cargos, à raison de 2 sicles 1/2 chacun, de telle sorte que (ce ne sera plus que) 2.100 *kôr* qui entreront au palais[f)].

Si cet argent doit me parvenir, il faut que m'arrivent avec l'argent 2 scribes administratifs et 10 prud'hommes[g)].

Que mon Seigneur me fasse porter réponse de à ma lettre.

## XIII 38

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Yasîm-Sûmû, ton serviteur.

Il n'y a pas d'eau. Étant donné la situation problématique[a)], j'ai envoyé Sâmum, le responsable agricole de Gûru-Addu[b)], et il a obtenu[c)] 160 arpents de champ, appartenant aux gens de Mišlân, en contrebas des remblais de la citadelle pour les travaux impartis à ses équipes agricoles.

À l'heure actuelle Yabînum[d)] a hurlé[97] de ce qu'on avait réquisitionné[e)] 20 arpents d'un champ à lui, qu'il possédait dans leur terroir[f)]. Il a dit[98] : « Je leur avais acheté ce champ. S'il te plaît, c'est à l'ennemi qu'on doit chercher des histoires[g)] et confisquer des champs[99]. Ne laisse-t-on pas tranquille(s) le(s terres du) palais[100h)] ? »

Voilà que j'ai expédié Sâmum chez mon Seigneur pour que mon Seigneur se renseigne sur ce champ et lui fasse la réponse qu'il faut.

D'autre part, voilà que j'ai expédié chez mon Seigneur Hitlalum[101i)], le préposé au jardin d'agrément[j)], pour qu'il convoie à Mari les troncs de *šassuqum*[102k)].

## XIII 63

Dis à Iddiyatum : ainsi parle Numušda-nahrârî.
2 *kôr* de grain ont été perçus sur la barque d'Abu-waqar.
Laisse passer.
Le 5-x.

## XIII 72

Dis à Iddiyatum : ainsi parle Numušda-nahrârî.

4 *kôr* de grain et 1/2 sicle d'argent ont été perçus sur le cargo de grain d'Ilî-tukultî.

Laisse passer.

Le 3-xi.

## XIII 76

Dis à Iddiyatum : ainsi parle Numušda-nahrârî.

5[36] jarres et 5 sacs[37a)] (ainsi que) 6 sicles d'argent ont été perçus sur le cargo de… d'Ikki…

Laisse passer.

Le 16-xii.

## XIII 81

Dis à Iddiyatum : ainsi parle Numušda-nahrârî.

6 jarres se trouvent embarquées sur le cargo d'huile de Nidnu.ša. 6 sicles d'argent ont été perçus.

Laisse passer.

Le 25-xii.

## XIII 85

Dis à Iddiyatum : ainsi parle Numušda-nahrârî.

6 sicles d'argent ont été perçus[11] sur le cargo de vin de La.lâ'ûm[a)].

Laisse passer.

Le 17-i.

## XIII 87

Dis à Iddiyatum : ainsi parle Numušda-nahrârî.

5[15] sicles d'argent et 2 jarres de vin ont été perçus sur le cargo d'huile d'Ada…[a)].

Laisse passer.

Le *x*-i.

## XIII 90

Dis à Iddiyatum : ainsi parle Numušda-nahrârî.

56 meules sont embarquées sur le cargo à meules de Kuzzari[17a)]. Il n'avait pas d'argent : 6 meules ont été perçues.

Laisse passer.

Le 18-iii.

## XIII 92

Dis à Iddiyatum : ainsi parle Numušda-nahrârî.

13 jarres d'huile[19] sont embarquées sur le cargo d'huile d'Iskatânum et d'Ibbatum[20]. Là-dessus, 8 sicles d'argent — Iskatânum —, 5 sicles d'argent — Ibbatum — ont été perçus.

Laisse passer.

Le 24-iii.

## XIII 96

Dis à Iddiyatum : ainsi parle Numušda-nahrârî, ton serviteur.

Voilà que 2 cargos de bitume de Sîn-bêl-aplim et Bunene-abî[23a)] n'ont pas été inspectés[24] ni taxés.

Taxe-les.

Le prud'homme de ces 2 cargos est Iddin-Itûr-Mêr, fils de Šamaš-rêtî[a)], le marchand[25], homme de la Forteresse de Yahdun-Lim.

Le 23-iv.

## XIII 98

Dis à Iddiyatum : ainsi parle Yasîtum, ton serviteur.

Sur les 30 cruches de vin que je détenais, j'en ai scellé 20 et les ai fait transporter par Apil-Kubi, fils de Sîn-magir. J'en garde 10. Ce vin n'est pas mon affaire[a)]. Si tu le désires, écris-moi. Pour 1/2 sicle d'argent pièce, je veux bien faire porter les jarres de vin à ta disposition[46].

## XIII 99

Dis à Iddiyatum : ainsi parle Yasîtum, ton serviteur.

Des 2 cargos de vin d'Ebatân, à l'intérieur de l'un sa panse[26a)] est pleine de vin. Il est arrivé depuis un mois. Il a déjà donné de son vin en amont[27]. Prélève (seulement) 30 jarres de vin sur les 600 jarres de vin qu'il transporte.

Le 28-v.

## XIII 101

Dis à Iddiyatum : ainsi (parle) Habdu-Malik, ton fils.

Que, pour l'amour de moi, Šamaš et Itûr-Mêr[a)] te protègent et te sauvent de la mort pour la suite des jours, dans la ville de Mari!

En outre, en ce qui concerne damoiselle! Abulâya[b)], ton fils a appris de toi tes bonnes intentions[c)]. Le cœur de ton fils a connu un grand bonheur! Maintenant, si tu l'aimes vraiment!, fais que j'obtienne l'agrément de la jeune fille[d)]! Il nous faut, lui[e)] et moi, nous mettre tous deux en route avec des présents[f)] et accomplir le mariage. Mon père doit rendre verdict à mon fils et, moi, lui donner mon fils[g)], Zabi'um[h)] que j'aime, comme fils. Qu'il embrasse sa lèvre[i)] à Mari et que (Zabi'um) parte pour la ville d'Aššur[j)]! Moi, de mon côté, je prendrai des dispositions[k)] à leur égard. Que (mon père) me dise vite par lettre ce qu'il en est que je puisse prendre mes dispositions!

Autre chose : je te fais porter présentement par Yašûb-Dagan, ton serviteur, un talent de cuivre, un coffre à parfum et une coupe en forme de sein, <ainsi qu'>un habit-*kutânum*.

En outre, en ce qui concerne le cuisinier et les étoffes de bonne qualité, je t'ai envoyé un courrier. Ne m'en retiens[l)] rien de ce qui (est mentionné) sur la *tablette (indiquant)* leur valeur, par la déesse redoutable[m)]!

## XIII 108

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Kibrî-Dagan, ton serviteur.

Dagan et Ikrub-El vont bien. La ville de Terqa et le district, ça va.

Autre chose : au sujet du jeune Sîn-mušallim..., objet de la lettre de mon Seigneur, il ne m'est pas arrivé. J'ai fait une annonce à mon district[172] et j'ai donné des ordres stricts à mes commandos d'intervention sur les rives droite et gauche. ...-Êrah, avec lui, à Himmarân[173a)]...

(Lacune de 1+4+1 l.)

L'individu s'était dirigé vers l'amont avec sa mère et sa famille. ... de mes commandos d'intervention l'ont poursuivi. Ils l'ont attrappé alors qu'il avait atteint le fleuve[174]. À l'heure actuelle, c'est le 3e fugitif qui s'enfuit et qui fuit au moment de la conscription[b)]. À l'heure actuelle, même si ce sont des gens de la domesticité du palais, ce sont des rebelles[c)]. La généralisation de telles pratiques[d)] a pour résultat de troubler profondément le district[175]. J'avais donné des ordres en bonne et due forme à mes commandos d'intervention pour que, sitôt qu'il s'empareraient de cet homme[176], il soit empalé[e)] et que sa famille avec lui[177]...

(Tr. latérale perdue.)

## XIII 117 +

Dis à mon Seigneur : ainsi (parle) Kibrî-Dagan, ton serviteur.

Dagan et Yakrub-El vont bien. La ville de Terqa et le district, ça va. Les *champs* du palais et des particuliers de mon district vont bien/(ça va)[1]. Mes commandos d'intervention sont renforcés. Pour le mois, j'ai fait prendre le présage en deux fois[a)] pour le salut de mon district. Les présages que j'ai obtenus sont sains. *Que mon Seigneur soit content!*[b)]

Autre chose : *à la fin du* mois d'*Abum* (iv), j'ai rassemblé la population servile et les petites gens[c)] qui se trouvent dans la ville et dans le district[d)] et de conserve avec les districts de Mari *et de Saggarâtum*[e)] je me suis mis à *ouvrir* l'embouchure du canal de Mari[f)]. Cependant, avant de me mettre au canal de Mari, j'ai épuisé toutes les eaux du canal Išîm-Yahdun-Lîm pour le district d'amont, me disant : « Avant que les champs des campagnes de Terqa soient irrigués[2g)], maintenant qu'il y a de l'eau à disposition, il faut que le district d'amont "boive" afin que par la suite il n'y ait pas de motif de protestation! » Depuis Zibnatum jusqu'à Sânipâtum[h)], ce district-ci a "bu" pour la totalité des champs de ses campagnes. Les particuliers tout comme le palais... après l'irrigation... dans les champs des campagnes de mon district. Le reste... à...

Autre chose : un homme *est arrivé* [à] Terqa. Il *m'apportait* une lettre d'Išme-Dagan, disant : « Tous les rois du pays du Šubartum sont rassemblés avec mon Seigneur et l'armée se trouve réunie[3]. »

Voilà la bonne nouvelle qu'il m'a apprise. Moi-même et les Anciens de la ville, par-devant Dagan, nous adressons des prières[i)] pour mon Seigneur et ses armées, pour que Dagan marche au-devant de mon Seigneur et de ses armées. À l'heure actuelle, les rois du Šubartum sont réunis et de vastes armées se sont réunies à mon Seigneur. Alors, que mon Seigneur *brûle* une des villes *en tant que meurtrière*[j)] ou bien que l'armée se rassasie[k)] d'une ou deux villes, mais que le butin soit apporté aux différents palais[4].

(Texte fragmentaire de 5 l.)

... à l'avenir, qu'il voit...

## XIII 123

Dis à mon Seigneur : ainsi (parle) Kibrî-Dagan, ton serviteur.

À mon arrivée, j'ai donné des ordres stricts concernant le grain du palais. J'ai fait se mettre en route les troupes babyloniennes. Le grain qui n'avait pas été entassé sur les aires, on a entrepris d'y procéder.

Autre chose : pour ce qui est de l'arrivée de Dâdî-hadun à Terqa, jusqu'à présent, il n'est pas encore arrivé. Il est encore à Sarrum. On m'a annoncé son arrivée à Terqa[150] pour le lendemain du jour où j'envoie cette tablette de moi à mon Seigneur.

Autre chose : en aval de Bît Zarhân, le canal d'Išîm-Yahdun.Lîm a subi une brèche. J'ai réuni les habitants de Terqa, j'ai installé Yazrah-Dagan à leur tête et je les ai expédiés.

## XIII 126

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Kibrî-Dagan, ton serviteur.

Mon Seigneur m'avait donné ses instructions à propos des jarres de vin à prendre pour Atamrum sur les bateaux des gens d'Imâr. J'ai moi-même fait monter (au palais) — Mannu-balu-Šamaš[a)], le sommelier[47b)] d'Atamrum, se tenant à mes côtés — toutes les jarres de vin de ces bateaux. Sur ces jarres, on en a choisi 90 de bonne qualité et on les a prélevées[c)]. Le restant, les jarres qui n'étaient pas bonnes[48], on les a retournées.

Voilà que j'ai fait charger ces 90 jarres de vin sur un bateau et j'ai fourni à Mannu-balu-Šamaš, le sommelier d'Atamrum, un naute pour le mener à bon port.

## XIII 128

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Kibrî-Dagan, ton serviteur.

Mon Seigneur m'a écrit à propos de 44 poutres de 2 cannes et demie. À Terqa et...

(La moitié manque.)

Autre chose : mon Seigneur m'a écrit au sujet du travail du bassin d'ablutions[a)]... de *x* coudées de large et *y* coudées de profondeur. Je ferai entreprendre le travail pour ce bassin ; je ne montre nulle négligence.

## XIII 141

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Yâwi-Ila, ton serviteur.

Mon Seigneur m'a écrit rapport aux deux jeunes de Mâšiya. J'ai fait une enquête[36] à leur propos : leur mère est (bien) sœur de Mâšum, non une servante du palais. Elle n'est pas inscrite dans mon service. Leur père, de plus, est un particulier[37a]. Il n'est pas question que je m'approche d'eux[38].

En effet, ces jeunes sont tout petits et non de mon *service*[39]. Il ne faudrait pas que, si je prends ces jeunes[40], leur père n'aille trouver le Roi. Maintenant, si mon Seigneur dit : « Bébés ou particuliers[41], je veux qu'on me les amène! » que mon Seigneur m'écrive ce qu'il en est, que je lui fasse conduire ces deux enfants. Ils sont (cependant, à la fois) bébés et particuliers! Que mon Seigneur sache bien quelle est la situation!

## XIII 142

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Yâwi-Ila, ton serviteur.

À ma gauche et à ma droite[a], les terroirs de campagnes sont irrigués mais, à moi[103], Bâlî-Êrah[b] n'attribue pas d'eau. Devant ma rigole d'alimentation, il n'y a pas un seul homme qui s'agite[104c]! Il me dit : « Tu irrigueras ton champ de campagne avec l'eau qui t'arrive normalement[d]. »

D'autre part, je l'ai sollicité en vue d'un champ de sésame et lui ai dit : « Donne-moi de l'eau que je pratique la culture du sésame! » Or, lui, m'a fait la réponse suivante : « Le Roi a donné des ordres en bonne et due forme, disant : "Nul ne doit pratiquer sur son champ la culture du sésame[e]." » Alors moi, je lui ai répondu : « Ma maison n'est (assurément) pas un domaine (relevant) du palais ; (mais) c'est récemment (le Roi) qui m'a donné 5 arpents sur les terres du palais ; aussi pratiquerai-je la culture du sésame. »

Il faut que mon Seigneur fasse porter à Bâlî-Êrah une tablette et il doit le faire en ces termes[105] : « Yâwi-Ila[106] à qui l'on a donné une mission[107] dans le *bîtum* de Šubat-Enlil[f], n'est pas encore au courant des usages du pays[g]. Tu ne dois pas exercer de contrainte envers cet homme[108h]. Tu dois le guider dans ses entreprises[i]. C'est toi-même qui le pourvoiras de cette maison », (cela) afin qu'il relâche son action à mon encontre[109] et qu'il me donne satisfaction.

D'autre part, en ce qui concerne les vignes de Nagabbinum, il n' y a pas d'homme au service de Mâšum[j]. Il faudrait que mon Seigneur fasse porter[110] une tablette à Sâmûm[k] pour qu'on lui donne 3 travailleurs-*samîhum*[l] et que ces vignes ne dépérissent pas, afin que Mâšum n'ait pas de prétexte (si ça ne marche pas bien).

## XIII 150

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Yâwi-Ila, ton serviteur.

Au sujet du sieur[a] Mâr-Eštar[54], sujet de la lettre de mon Seigneur, cela fait 3 jours qu'il est parti pour les villages, en disant : « Il me faut aller gagner l'endroit où se trouve mon bien et acheter du grain pour ma maison. »

À l'heure actuelle, le jour où il m'arrivera, je veux bien le faire conduire chez mon Seigneur.

## XIV 2

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Yaqqim-Addu, ton serviteur.

Un lion dévorait les moutons de Habdu-Ami[a], dans l'enclos. Dans son enclos, à Bît-Akkakka, il a ouvert une fosse. Le lion, alors qu'il sautait[b] dans l'enclos[37], est tombé dans la fosse[c]. Habdu-Ami était alors à la Forteresse de Yahdun-Lîm. Le lion a cherché à remonter. Les bergers ont rassemblé du bois, en ont rempli la fosse et ont jeté du feu dans la fosse. Ce lion *a été rendu groggy*[d] par le feu et sa peau lui a été arrachée, sans qu'elle soit découpée[38e].

D'autre part un lion mangeur d'hommes[f] qu'on avait chassé du district il y a 4 mois, depuis 1 mois qu'il y est revenu a tué 4 enfants. Il ne ressemble pas à celui qui naguère décampait à la vue d'un groupe[g] de personnes : à l'heure actuelle, ce lion a entrepris de s'attaquer (même) à des groupes[h] de gens.

## XIV 8

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Yaqqim-Addu, ton serviteur.

Les scheichs du district m'ont entrepris en ces termes, à propos des dieux que l'on ne laisse pas partir de Saggarâtum, ni de la Forteresse de Yahdun-Lîm : « Ce sont les sacrifices[a]. Laisse aller les dieux qu'on leur offre les sacrifices dans leurs propres temples! »

Or, vu que je n'avais pas demandé son avis à mon Seigneur, je n'ai pas laissé aller les dieux.

En fait, faut-il ou non laisser aller les dieux aux villages? Mon Seigneur doit m'écrire ce qu'il en est, pour que j'accomplisse ses ordres.

## XIV 9

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Yaqqim-Addu, ton serviteur.

Mon Seigneur m'a écrit à propos du sacrifice à Addu d'Alep, à offrir dans chaque localité[a]. La tablette de mon Seigneur m'a atteint, le 16, au coucher du soleil. En accord avec la missive de mon Seigneur, j'ai fait une proclamation *(ragâmum)* au district. Le 18, sera offert à Addu le sacrifice qui fait l'objet de la lettre de mon Seigneur.

## XIV 13

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Yaqqim-Addu, ton serviteur.

Lorsque les gens du district de Mari et ceux du district de Terqa se sont mobilisés[a] pour réaliser la barrière-*muballittum* de Hubur, je me suis personnellement mobilisé avec eux[49]. Mes collègues en partant[b] ont pris de là la route pour chez eux. Moi, en quittant Hubur, je suis aussitôt parti pour *diminuer la pression*[c] du Habur.

Lorsque les gens des différents districts se sont mobilisés pour le canal Išîm-Yahdun.Lîm, derechef je me suis mobilisé avec eux. Eux, en partant sont allés de là chez eux ; moi, en partant, je me suis dirigé droit vers le Habur.

Non seulement[d] je me suis mobilisé avec mes collègues mais, en plus[e], je m'occupe du Habur!

Le Habur, tout comme le canal Išîm-Yahdun.Lîm et le canal de Hubur, fait partie de notre système d'irrigation[f]. Or, jamais ne se sont mobilisés les gens (qui profitent) de son canal d'irrigation[g] et ils n'ont pas renforcé les endroits faibles[h]. C'est de 6 barrières-*muballittum* que j'ai dû m'occuper[50i] ; qui d'autre que moi[j] pouvait en assurer le contrôle?

Lorsque l'on (veut) prendre de l'eau pour les rigoles, à l'endroit même des troncs (qui forment) la palissade, cela (demande) 3000 ballots de bois de broussailles pour obtenir par entassement la barrière-*muballittum*[k]. Or, (ce n'est qu')alors (que) le Habur monte d'un doigt! On installe les troncs (qui forment) la palissade : on fait du bois de broussailles[l] pendant 10 jours : on l'installe pour obtenir par entassement les barrières-*muballittum*[51]. Aujourd'hui (ce système) est endommagé : grandes peines[m]! Je vais partir pour le Habur ; je vais constater les dégâts.

À 5 reprises j'ai demandé officiellement[n] à Bahdî-Lîm de lever des gens pour renforcer les points faibles du Habur. Il ne prend même pas la peine de me répondre! Maintenant que les différentes villes se plaignent[o], vu qu'il ne m'a pas répondu, je viens d'écrire chez mon Seigneur. Mon Seigneur a réparé[p] les barrières-*muballittum* à Hubur. Il n'y en a qu'une en bois et le district de Mari y court toujours et toujours[q] et n'y suffit pas : qui d'autre que moi a à contrôler 6 barrières-*muballittum*?

À l'heure actuelle, le Habur a une crue de 4 coudées : il est même partout revenu aux endroits inondables[r]. La digue-*kisirtum*[s] qui est en amont de la brèche, en aval de la *muballittum*, que nous avons faite Kibrî-Dagan et moi-même, avait glissé. J'ai entrepris de la (re)faire[t]. Le côté[u], à l'heure actuelle, derechef a glissé[52]. J'ai entrepris de la (re)faire. En outre la brèche que nous avions aveuglée, s'est *rouverte*[v] : 2 arceaux[w] faits en bois de broussailles ont été installés[53].

Ces divers travaux sont considérables et excèdent mes moyens. Il faut que mon Seigneur donne des instructions à Bahdî-Lîm afin qu'il m'envoie 200 hommes et que je puisse renforcer les points faibles du Habur. Si, à l'endroit de ladite digue, une brèche se produit, nul ne pourra la fermer.

## XIV 16

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Yaqqim-Addu, ton serviteur.

J'ai envoyé plusieurs messages à mon Seigneur au sujet du contrôleur de l'irrigation, disant : « Sans contrôleur d'irrigation, le Habur est (pour ainsi dire) à sec[a]. » Or mon Seigneur a donné comme mission à Bahdî-Lîm au sujet du contrôleur de l'irrigation d'expédier quelqu'un parmi les fils de Šallurum pour s'occuper[b] du Habur. Il ne l'a pas fait. Ce n'est qu'après que j'eus fait porter une tablette de moi chez mon Seigneur, que Bahdî-Lîm m'est arrivé, amenant avec lui Ilu.šu-tillassu. Au petit matin[c], je lui donnai comme mission de s'occuper du Habur. Sitôt après, une tablette de mon Seigneur, au moment du repas, arrivait à Bahdî-Lîm et il a emmené Ilu.šu-tillassu à Mari. J'ai rendu la direction du Habur aux jeunes frères d'Ilî-šakim[d].

Or mon Seigneur m'a envoyé le message suivant : « Puisque tu t'es proposé de relâcher le responsable de l'irrigation qui se trouvait dans l'ergastule, fais-le[86]. » Pourquoi me proposerais-je de le faire? C'est bien justement parce qu'il n'y a pas de responsable de l'irrigation en qui on puisse avoir confiance, que j'ai écrit chez mon Seigneur.

La crue du Habur arrivera le 15[87]...

## XIV 17 +

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Yaqqim-Addu, ton serviteur.

J'ai attiré l'attention de mon Seigneur de la sorte au sujet d'Ilî-Šakim, le contrôleur de l'irrigation : « Précédemment, il a envoyé à mon Seigneur 1 mine d'argent. Cet argent, mon Seigneur ne l'a pas accepté et j'ai dit à Ilî-Šakim : « Comment as-tu (osé n')envoyer[88] (que) 1 mine d'argent à mon Seigneur? » Il est allé ajouter (encore) 1 mine d'argent et il m'a parlé de 2 mines. Voici ce que j'ai (alors) dit à mon Seigneur : « Il faudrait que mon Seigneur accepte ces 2 mines et qu'on laisse aller l'individu. » Mon Seigneur m'a dit ceci : « Ce n'est pas 2 mines d'argent qu'il doit donner! S'il ne veut pas être mis à mort, il doit payer 5 mines comme prix de rachat de sa vie! Libère-le (alors). »

Voilà ce que mon Seigneur m'avait donné comme instructions. Arrivé à Saggarâtum, selon les instructions que mon Seigneur m'avait données, j'ai entrepris Ilî-Šakim en ces mots : « J'ai parlé en ta faveur en présence de mon Seigneur et il m'a donné les instructions suivantes : "Fais-lui payer 5 mines en échange de sa faute et libère-le!" Maintenant paye 5 mines d'argent si tu veux que je te libère. » Voilà ce que j'ai dit à Ilî-Šakim. Il m'a fait la réponse suivante : « Que l'on emporte donc ma maison et mon bien au palais! »

J'ai dit : « Ta maison[a] (ne) vaut (que) 1 mine d'argent. » Il m'a répondu : « Moi, je veux bien vendre chez le prêteur[89b] mon épouse, un esclave mâle et une de sexe féminin qui m'appartenaient, afin d'en obtenir deux mines. Or, voici ma fortune : 7 bovins, ce qui vaut 1 mine ; 30 moutons mâles à 1 sicle pièce et 60 brebis à 1/2 sicle chaque, soit 90 ovins, 1 mine d'argent. 2 mines d'argent en métal pur[c] et la valeur de 2 mines d'argent, en 7 bœufs et 90 ovins, cela fait un total de 4 mines, l'un dans l'autre[d]. »

J'ai dit : « Y a-t-il un champ quelconque qui soit ta possession[e]? Donne-le et arrive au total des 5 mines! » Il m'a dit : « Le champ que je détiens est un bien du palais. Convient-il que je vende un champ du palais? Cela n'avancerait pas mes affaires[f]! »

J'ai mené mon enquête : mis à part ces 2 mines d'argent qu'il a reçues[g] chez le prêteur, les 7 bœufs et les 90 ovins, il n'a plus rien après[90]. Maintenant, dois-je accepter ces 2 mines d'argent, ces 7 bœufs pour une valeur de 1 mine et ces 90 ovins pour une valeur de 1 mine et libérer l'homme?

Ce qu'il doit en être, que mon Seigneur me l'écrive.

## XIV 24

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Yaqqim-Addu, ton serviteur.

Le jour où on a envoyé[a] cette tablette de moi chez mon Seigneur, le mur de soutènement[b] en face du temple de Dagan, sur 30 mètres[c], sans qu'il ait jamais eu de faiblesse[d], s'est effondré. La réfection du mur de... *que* rapidement... Aujourd'hui, mon Seigneur doit parler *à Iddiyatum et au* général babylonien afin que *ce général* et Iddiyatum à...

(Lacune de 4+2?+4 l.)

Il faudrait que mon Seigneur écrive à Kibrî-Dagan pour qu'il enrôle 200 personnes de Terqa qui viennent à mon aide afin que je puisse consolider cette muraille en 10 jours. Il y a de la brique disponible[e] pour faire la totalité de la muraille. J'ai déchargé[f] les chariots qui devaient charger le grain et j'ai commencé d'acheminer les briques.

## XIV 26

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Yaqqim-Addu, ton serviteur.

Mon Seigneur m'a envoyé le message suivant : « Recherche dans ton district une pierre qui fasse 2 coudées de large et 1/2 canne de hauteur. S'il se trouve qu'elle existe, fais-la moi porter. Dans le cas où il n'y aurait pas une telle pierre dans le district, envoie un message à Lasqum afin que l'on (y) prenne une pierre qui fasse 2 coudées de large et 1/2 canne de hauteur. » Voilà le message de mon Seigneur.

J'ai fait des recherches par tout le district. Il n'y a pas de pierre qui fasse 2 coudées de large et 1/2 canne de hauteur. Maintenant, le jour où je fais porter cette tablette de moi chez mon Seigneur, j'ai envoyé un message à Lasqum pour chercher la pierre qui a fait l'objet de la lettre de mon Seigneur.

Or, il y a quelque temps, lorsqu'on eut pris le bétyle[67], mon Seigneur m'avait envoyé le message suivant : « Envoie un message pour que les briseurs de pierre au marteau[68a)] viennent à moi afin que je leur remette leur présent. » J'ai envoyé un message à ces hommes concernant leur venue à Mari mais voici ce qu'ils m'ont répondu : « Le moment de l'année n'est pas bon. Si nous allons à Mari pour le présent, nos bœufs et nos ânes resteront ici sans soins. Que notre Seigneur nous attribue ce qu'il veut bien nous attribuer[b)] ! » Voilà ce qu'ils m'ont répondu.

En fait, il faut que mon Seigneur me fasse porter ce qu'il veut comme présent[c)] pour eux, afin que je le leur transmette. Ces gens sont très attentifs aux besoins de mon Seigneur.

## XIV 46

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Yaqqim-Addu, ton serviteur.

Lorsque je me trouvais à Mari, Aham-nûta[a)] a tenu ce discours en présence de mon Seigneur : « Je n'exercerai plus la charge de scheich de la forteresse de Yahdun-Lîm : je suis démissionnaire[b)]. Que l'on nomme qui on veut! »

À l'heure actuelle, pour la raison que j'écrivais à mon Seigneur, Maš'um, l'administrateur[c)], est consigné et Aham-nûta se trouve à Mari. La Forteresse de Yahdun-Lîm est sans autorités[d)]. Aujourd'hui, il faudrait que mon Seigneur attire l'attention d'Aham-nûta sur la nécessité de partir pour la Forteresse de Yahdun-Lîm. S'il n'en est pas d'accord, il faudrait que mon Seigneur donne mission[e)] à un homme de confiance qui gardera en bon état la Forteresse de Yahdun-Lîm et qu'il l'expédie.

## XIV 48

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Yaqqim-Addu, ton serviteur.

Lorsque mon Seigneur s'est mis en route, voici l'édit qu'il délivra aux particuliers : « L'expédition que je dois faire ne va pas durer longtemps. Celle que vous ferez sera une opération de renfort, représentant dix jours dans le mois. Jusqu'à votre retour, ni administrateur[a)] ni huissier[b)] ne pratiquerront d'assignations[46c)] à l'encontre de vos maisonnées. » Voilà l'édit que mon Seigneur avait rendu.

Au même moment, Yasîm-Sûmû avait dit à mon Seigneur : « Est-ce seulement à des femmes[47d)] de battre le grain du palais? Il faudrait que mon Seigneur affecte à la corvée[48e)] des bœufs des particuliers et qu'ils battent le grain du palais! » Alors mon Seigneur lui a répondu : « Ont-elles été plus malhabiles[49] qu'artisans, forgerons, tapissiers et tisserands, qui ont reçu comme corvée d'engranger mon grain[f)]? Elles battront le grain du palais. » Voilà l'édit qu'a rendu mon Seigneur.

Chaque fois que j'ai entendu les propres paroles[g)] de mon Seigneur, j'en observe la lettre[50]. (Or) à l'heure actuelle, Yasîm-Sûmû m'a envoyé la lettre suivante : « Affecte à la corvée les bœufs des particuliers... *qu'ils battent le* grain du palais... tous[51] les particuliers doivent... » Comme[52] les particuliers avaient entendu les paroles mêmes de mon Seigneur relativement aux contraintes[h)] à l'encontre de leurs maisonnées, je n'ai pas osé réquisitionner leurs bœufs. (En revanche) les 20 bœufs des Anciens qui étaient pour le service[i)] de Saggarâtum, n'ont pas été rendus : je les ai affectés à la corvée et ils ont effectué le battage et l'engrangement d'une aire du palais ; ils ont commencé à effectuer le battage d'une seconde aire. De la même façon, dans la Forteresse de Yahdun-Lîm, les 30 bœufs appartenant aux Anciens qui étaient pour le service de la Forteresse[j)] n'ont pas été rendus : je les ai affectés à la corvée et ils ont effectué le battage et l'engrangement d'une aire du palais.

Aujourd'hui, Yasîm-Sûmû m'a envoyé la lettre suivante : « Voilà que je fais porter chez le roi une tablette de moi relative à l'affectation des bœufs des particuliers à la corvée du battage des aires du palais. Si tu acceptes de livrer les bœufs des particuliers et qu'ils doivent battre le grain du palais, renvoie-moi ma tablette que je fais porter chez le roi[k)]. Sinon, dans le cas où tu ne l'accepterais pas[53], que ma tablette continue son chemin pour chez le roi. »

Voilà les termes de la lettre de Yasîm-Sûmû et, moi, je lui ai fait cette lettre-ci : « Pour quelle raison arrêterais-je une tablette de toi en cours de transport pour chez le roi? Les bœufs des particuliers ont-ils été corvéés pour battre le grain du palais? Est-ce de moi-même que je les ai refusés? C'est parce que les particuliers ont entendu les propres propos de mon Seigneur que je n'ai pas osé réquisitionner un seul de leurs bœufs! »

En fait[l)], dois-je affecter à la corvée les bœufs des particuliers pour effectuer le battage des aires du palais? Que mon Seigneur m'écrive ce qu'il doit en être pour que je puisse accomplir tout ce que mon Seigneur m'écrira.

## XIV 50

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Yaqqim-Addu, ton serviteur.

Un individu du nom d'Âmi-ibâl de Našer[a)], étant arrivé d'Ilân-ṣûrâ, quelqu'un de la citadelle qui avait été en garnison à Ilân-ṣûrâ et était venu ici pour accompagner des déserteurs, l'a pris à partie, disant : « C'est un déserteur! » et Âmi-ibâl lui a répondu ceci : « J'avais émigré[b)] depuis quatre ans au pays de Šubartu. Lorsque Atamrum est monté depuis Ešnunna, par peur de la guerre je m'étais réfugié à Ilân-ṣûrâ[c)] où j'ai logé chez mes frères. Je n'ai absolument en rien été versé[89d)] à la troupe régulière et, précédemment, jamais je n'ai été un fugitif. À présent le *hibas* de mon Seigneur où j'ai habité,... vers chez... Voici ce qu'a dit Warad-Sîn : "..."[90]. »

## XIV 54

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Yaqqim-Addu, ton serviteur.

Il y a eu une lettre de mon Seigneur au sujet de Kaspu-Eštar[a)], disant : « Cet homme laisse faire n'importe quoi[b)] à Bûr-Nunu ; or son fils s'est sauvé de Mari et habite chez lui. Fais-les entrer, lui et son fils, à l'ergastule de Saggarâtum et que je les y trouve[124c)] ! »

Voilà ce que mon Seigneur m'a écrit. À l'heure actuelle, selon le message de mon Seigneur, j'ai écrit à la Forteresse de Yahdun-Lîm et l'on m'a conduit Kaspu-Eštar. Je l'ai fait entrer à l'ergastule de Saggarâtum. Je l'ai grondé au sujet de son fils et voici ce qu'il m'a répondu : « On a complété les équipes agricoles de Dêr avec un fils à moi et un (autre) fils à moi se trouve chez Hâya-Sûmû[d)]. Aucun fils à moi[125] n'est venu chez moi. »

Voilà la réponse que m'a faite Kaspu-Eštar.

## XIV 55

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Yaqqim-Addu, ton serviteur.

Yatarum, fils de Lâ.kâ.mi-El[a)], ayant rapté[b)] une femme, j'avais envoyé quelqu'un chez lui à Ahunâ[c)]. Le serviteur que j'avais envoyé m'est revenu et m'a dit ceci :

« Bunû.ma-Addu de Nihriya, *une escorte de x hommes et Mut-Sikkanim, le yarihéen*[101], sont venus pour entrer à Tuttul. La.nasûm a dit ceci à Bunû.ma-Addu : « Lorsque mon Seigneur[c)] est monté au Yamhad[d)], il avait médité de pénétrer dans la ville en vue d'un sacrifice[102]. Les Anciens de la ville lui ont dit : "Si une troupe de 50 hommes doit entrer[e)] avec toi, tu entreras, sinon, non[103] !" Entre avec une troupe réduite! »

Bunû.ma-Adu a dit : « ... »

(Lacune.)

Voilà le langage qu'ont tenu les gens de Tuttul et je l'ai donc écrit à mon Seigneur. La.nasûm a-t-il écrit une telle chose chez mon Seigneur?

## XIV 56

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Yaqqim-Addu, ton serviteur.

Le jour où m'est arrivée à Saggarâtum la tablette de mon Seigneur relative à l'inspection de la maison de Zû-Hadnim[a)], Bûr-Nunu, l'intendant[24], est venu à Saggarâtum. Je l'ai convoqué et lui ai dit : « *Je dois faire les comptes* en vue de l'inspection de cette maison[25]. Amène-moi [f]NP, l'épouse de Zû-Hadnim, qui habite à la Forteresse de Yahdun-Lîm[26]. »

Bûr-Nunu est allé pour m'amener l'épouse de Zû-Hadnim et il lui a dit ceci : « Mets les scellés sur ta demeure et va-t-en! » Or cette femme lui a objecté[b)] : « Toute ma maison, y compris servantes, serviteurs, tous biens mobiliers et tout ce qui est bovins et ovins, des... vont les prendre à mes dépends. Si je m'en vais d'ici, un bourgeois[c)] s'en emparera[27] ! »

Voilà ce qu'elle lui a objecté. Bûr-Nunu est venu me le dire et mon message rapporte à mon Seigneur leur conversation. Cette femme n'en démordra pas[d)]. L'argent est chez elle ainsi que chez l'épouse de Hiddum[28]. Mon Seigneur doit se montrer énergique s'il veut qu'on le (leur) fasse produire.

## XIV 57

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Yaqqim-Addu, ton serviteur.

Au sujet de ceux qui sont au courant des affaires de la maison de Zû-Hadnim, objet d'un courrier de mon Seigneur, voilà que Yantin-Addu, Lîmî-Addu[a], Habdân et leurs associés[b], objet de la lettre de mon Seigneur, je les ai retenus et les ai envoyés chez ...um[63].

## XIV 61

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Yaqqim-Addu, ton serviteur.

Lorsque mon Seigneur faisait route de Zibnâtum à Terqa, j'arrivai à Saggarâtum et j'en admonestai les habitants en ces termes : « Il faut que celui qui a caché[a] son frère ou son fils avant le recensement le fasse inscrire ; sinon, si l'on découvre cet homme dans un ou deux ans, il mourra sans possibilité de recours! » Voilà ce que je leur ai dit[36].

(3+2'+3 l.)

J'(en) ai fait porter *la liste* chez mon Seigneur :

— ... , jardinier,
— *Ilî*-Annu, jardinier,
— Warad-Šamaš, marchand, Warad-Kubi, marchand,
— Qišti-Mamma, isolé,
— Yahiya, fabricant d'arcs[b],
— Nuṣabu, mobilisable,
— Rîm-Eštar, supplétif ;
total : 8 hommes, ajout[c].
Il faut que mon Seigneur les ajoute aux rôles.

## XIV 64

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Yaqqim-Addu, <ton serviteur>.

Voilà que je fais porter chez mon Seigneur ma tablette nominative représentant le recensement que j'ai accompli. Je n'ai montré nulle complaisance[a] envers les scheichs, les administrateurs[b] et les Anciens du district et leur ai fait prêter un serment solennel afin qu'ils donnent des soldats remplaçants pour Babylone[c]. Dans le cas où ils ne le feraient pas...[371].

(Lacune.)

« ... que j'aurai fait prendre, iront tous en renfort! »

Je leur ai parlé de façon pressante et ils ont inscrit ces gens. Étant donné que mon Seigneur avait donné comme mission à Iddiyatum[d] de recenser le quartier marchand[372], je n'ai pas procédé au recensement de celui de mon district.

J'ai écrit à 5 reprises à leurs scheichs en vue du recensement des Amnanéens de Sahrû[e], mais ils ne sont pas venus.

## XIV 70

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Yaqqim-Addu, ton serviteur.

Mon Seigneur m'a envoyé le message suivant : « La troupe babylonienne qui réside à Saggarâtum doit y recevoir des provisions et celle qui se trouve à la Forteresse de Yahdun-Lîm, c'est là même que tu dois lui faire recevoir les siennes. Expédie-moi cette troupe et celle dont tu as relevé les noms. »

La tablette de mon Seigneur m'est parvenue il y a quatre jours, à la nuit tombante. Avant qu'elle ne me parvienne... de Nidnat-Sîn[a]... troupe babylonienne... tablette de mon Seigneur...

(Lacune de 4+2 l.)

... *qui existent*[39], respectant (les ordres de) mon Seigneur, j'ai fait recopier leurs noms. Sur la tablette de recensement (!) du district que je fais porter chez mon Seigneur, il n'y a d'enregistré qu'un compte en gros[b]. Maintenant, s'il plaît à mon Seigneur, qu'il réfléchisse si je dois distinguer[40] les vieux et les enfants qui ne peuvent pas partir en campagne afin qu'on leur assigne la garde de la Forteresse[c] ou de ce que[d] mon Seigneur décidera et si je dois distinguer ceux qui formeront le corps même de l'armée[e], afin de les envoyer, selon la missive de mon Seigneur. Mon Seigneur doit m'écrire ce qu'il doit en être.

D'autre part, il ne faudrait pas que mon Seigneur dise : « Les soldats babyloniens vont s'irriter de ce qu'il a permis[f] à leurs compagnons de faire la moisson. » Cette troupe n'a eu en rien à faire la moisson. Le lendemain du jour où ils sont arrivés à Saggarâtum, il m'est arrivé une tablette de Nidnat-Sîn et ils sont partis...

(Lacune d'un registre de 3 l. sur le côté!)

## XIV 71

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Yaqqim-Addu, ton serviteur.

Voici ce que mon Seigneur m'a écrit : « Voilà que la tablette d'affectation de corvée... »

(Lacune.)

... est arrivé chez lui[137]. J'ai donné des apaisements à propos de la moisson[a)] aux gens des districts de Mari et de Terqa. Lorsque la troupe babylonienne *est arrivée*, j'ai fait présent des rations alimentaires, en me disant : « Même si je mets 3 jours à *monter les charrues*[b)], le 4e, je me *serai* mis à moissonner. » Jusqu'à présent, les individus ne font pas *le battage de* leurs terres sillonnées[138].

Après que la tablette de Nid'at-Sîn[c)] me fut parvenue, ces gens ont décampé et ils n'ont rien fait comme moisson.

Si cela agrée à mon Seigneur, il faudrait que je ne parte pas et que je fasse moissonner le grain du palais. Dois-je tout de même partir? Il faudrait que mon Seigneur m'écrive ce qu'il doit en être. En attendant que me revienne une réponse à ma lettre, à propos de mon départ, oui ou non, j'ai gardé les gens[139].

## XIV 77

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Yaqqim-Addu, ton serviteur.

2 gens du Zalmaqum, de Nihriya, qui[a)] allaient vendre des jarres à eux à Saggarâtum, se sont fait dérober[70]. On *me* les *a amenés*, disant : « 3[!] bédouins, Halâ-kumu, Hara... et Yaṣrahum, les avaient dérobés : ayant mis pour (les marchands) sur leurs nuques le système pour porter leurs jarres[71b)], ils étaient arrivés à Dunnum. Ils en sont (re)partis et ont fait entrer les (jarres) à Bît Akkakka. Les Zalmaquéens qui avaient été dérobés ont défait le système de portage de leurs jarres et ils ont crié à l'injustice[c)]. » Abî-napsi[d)], les ayant pris en charge, me les a conduits ici. On les a fait entrer en ma présence. Or ils n'avaient pas *obtenu* ce qui leur avait été dérobé[72e)].

Aujourd'hui, vu que ces individus sont en résidence à Saggarâtum, je me suis dit : « Il ne faudrait pas qu'ils instruisent (de leur infortune) chaque concitoyen à eux qui arrivera ici, et ne les troublent[73]. » Vu qu'il y a des messagers du Zalmaqum à Mari, je n'ai pas fait aller ces gens chez mon Seigneur, mais à l'ergastule de la Forteresse de Yahdun-Lîm.

Mon Seigneur doit m'écrire ce qu'il en est de ces gens.

## XIV 78

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Yaqqim-Addu, ton serviteur.

Relativement aux 2 Zalmaquéens, il y a eu une lettre de mon Seigneur, disant : « Il ne faudrait pas que leur affaire s'ébruite et que les gens du Zalmaqum traquent les 3[!74] Bédouins. Ces individus, il faut qu'on les vende chez les Sutéens, loin, soit les Yahmâmû, soit les Almutû, ou même à Êš[a)], là où on n'en entende plus parler, sans qu'ils puissent rejoindre leur pays. »

Voilà ce que mon Seigneur m'a écrit. Selon ce que mon Seigneur m'a écrit[75]...

(Lacune.)

Il s'est écrié : « Quel scandale! Leurs voleurs[76] se sont enfuis ; qui vendra ces gens aux Sutéens? Est-ce moi-même qui devrais le faire? Il ne convient pas de vendre ces gens aux Sutéens[77]. Outre les Sutéens, ... »

(Texte lacunaire[78].)

Son affaire s'ébruitera. Voilà donc qu'il ne faut pas vendre ces gens. Il faut (plutôt) leur crever les yeux[b)] pour qu'ils fassent la moûture dans l'ergastule ou leur couper la langue à tous sans problème, je dois en prendre un sans problème!

Or, lorsque Aqba-Ahum est venu à Bît-Akkakka et qu'il a fixé les *maxima* de rendement[g)] pour les 3 équipes agricoles[13] du terroir, rien de ce terroir ne m'a été attribué[h)] comme mon lot. Il y a pourtant un excédent de 1400 arpents que mettent en culture des nobles[i)] et des particuliers[14j)]. Voilà qu'il faut que mon Seigneur interroge son serviteur Aqba-Ahum, comme quoi le gouverneur qui me précédait détenait ce champ. Maintenant, voilà[15] que j'ai envoyé chez mon Seigneur *igissûm* sur *igissûm*[k)]. Or dame Pârtum est partie pour chez ma Dame, la reine[l)] Dam-hurâṣim. Elle raconte des horreurs et ne cesse de faire des allusions à moi devant ma Dame[16]. Je vois sa « patte » dans la lettre que ma Dame m'a envoyée[m)]. (Pourtant), moi, je fais ce qu'Elle veut plus que mes prédécesseurs.

J'ai écrit à mon Seigneur à propos de ce champ : mon Seigneur est (désormais) au courant!

## XIV 79

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Yaqqim-Addu, ton serviteur.

Halâ-kumu[a], le Bédouin, a vendu dans le pays de Hît[105b] à des Sutéens un esclave. Il conduisait 2 ânes et 3 moutons qui en représentaient le prix. Lorsque il avait fait passer par ici cet esclave en direction de Hît[106], les commandos d'intervention ne l'avaient pas remarqué. À son retour, ils ont saisi les 2 ânes et les 3 moutons et ils me l'ont conduit. J'ai réprimandé Halâ-kumu[107] pour l'esclave qu'il a vendu à des Sutéens. Voici la réponse qu'il m'a faite : « J'ai vendu en pays étranger, *un esclave que j'avais acquis* en pays étranger. Qu'as-tu à me reprocher[108]? » Je lui ai dit : « Le pays tout entier représente une zone de non-agression[c] avec mon Seigneur. Un jour prochain[d], ils vont venir ici rencontrer[109] mon Seigneur. Moi, que répondrai-je? »

Voilà que je viens d'envoyer chez mon Seigneur Halâ-kumu et les 2 ânes, représentant le prix de l'esclave. Les 3 moutons que *depuis Hît*[110] *il avait emmenés*, il n'a pas manqué en revanche de les égorger[111]. Je *l'en avais blâmé*... de mon Seigneur...

(Lacune.)

## XIV 81

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Yaqqim-Addu, ton serviteur.

J'ai envoyé les commandos d'intervention jusqu'à Lasqum[9a] pour enquête et voici le rapport qu'ils m'ont fait : « Jusqu'à Lasqum, il y a des moutons de Bédouins qui broutent : les enclos protégés[b] vont jusqu'à Lasqum[10]. » Ils ont fait cette enquête parce que mon Seigneur nous avait prévenus, moi-même et le *mer'ûm*. Mon Seigneur devrait prévenir le *mer'ûm* (une seconde fois) car il ne faudrait certes pas[11], ce qu'à Dieu ne plaise!, que mon Seigneur me dise, si quelque chose de fâcheux se produit : « Pourquoi n'as-tu pas fait d'enquête et ne m'as-tu pas écrit? » Voilà donc que j'ai écrit chez mon Seigneur. Mon Seigneur est informé. Mon district est aussi le district où (se trouve) le *mer'ûm*[c].

Autre chose : Sumhu-rabi, en exerçant le gouvernement dans le district de Saggarâtum, se trouvait détenir une soixantaine d'arpents à Bît-Akkakka. Puis Itûr-Asdû (y) fut appointé et c'est à Zibnâtum qu'il se trouvait détenir *x* arpents, comme (ça s'était passé pour) son prédécesseur. Aujourd'hui, j'ai reçu *x* arpents et Dâm-hurâṣim, ma dame, m'a envoyé la lettre suivante : « Ne t'approche pas de mon champ! » Je lui ai dit : « Précédemment, Sumhu-rabi était en poste[12]. Il avait reçu un champ sans problème[d]. Puis Itûr-Asdû fut appointé : c'est également sans problème qu'il a reçu un champ. Aujourd'hui, que suis-je donc[e]? » J'ai dû payer Son serviteur et Sa servante et un dédommagement pour Elle[f] et voilà ce qu'Elle m'a écrit! De la même façon que mes prédécesseurs ont pris un champ sans problème, je dois en prendre un sans problème!

Or, lorsque Aqba-Ahum est venu à Bît-Akkakka et qu'il a fixé les *maxima* de rendement[g] pour les 3 équipes agricoles[13] du terroir, rien de ce terroir ne m'a été attribué[h] comme mon lot. Il y a pourtant un excédent de 1400 arpents que mettent en culture des nobles[i] et des particuliers[14j]. Voilà qu'il faut que mon Seigneur interroge son serviteur Aqba-Ahum, comme quoi le gouverneur qui me précédait détenait ce champ. Maintenant, voilà[15] que j'ai envoyé chez mon Seigneur *igissûm* sur *igissûm*[k]. Or dame Pârtum est partie pour chez ma Dame, la reine[l] Dam-hurâṣim. Elle raconte des horreurs et ne cesse de faire des allusions à moi devant ma Dame[16]. Je vois sa « patte » dans la lettre que ma Dame m'a envoyée[m]. (Pourtant), moi, je fais ce qu'Elle veut plus que mes prédécesseurs.

J'ai écrit à mon Seigneur à propos de ce champ : mon Seigneur est (désormais) au courant!

## XIV 104 +

Dis à mon Seigneur : ainsi (parle) ton serviteur Yaqqim-Addu.

Le jour où je fais porter cette tablette de moi chez mon Seigneur, 3 habitants de Bâb-nahlim qui[a)] avaient été emmenés captifs à Ešnunna depuis la montée[343] jadis de Dannum-tâhâz contre Mari, se sont enfuis de la troupe au service d'Atamrum et sont arrivés chez moi. Je leur ai demandé des nouvelles et ils m'ont dit ceci :

« Quand la troupe est arrivée à Razamâ, dès l'arrivée, les gens de la ville ont fait une sortie ; ils ont tué 700 soldats élamites et 600 Ešnunnéens. Après une coupure de 10 jours, les Anciens sont sortis vers Atamrum et ils lui ont dit ceci : "Nous sommes pour la paix! Que les soldats déguerpissent de leur camp à une distance d'une demi-lieue[b)] et je te porterai de l'argent[c)]." Et lui leur a répondu ceci : "Voici ce que vous êtes en train d'imaginer : 'Tenons-lui des propos trompeurs afin qu'il déguerpisse de son camp et que nous mettions fin[d)] aux épreuves de l'Ida-Maraṣ.' Si vous êtes pour la paix, pourquoi donc Šarriya n'est-il pas sorti au-devant de moi? Eh bien! battez-vous et mettez votre ville en état de défense!" Et les gens de la ville lui ont répondu ceci : "(Cette) ville appartient à Zimrî-Lîm et l'armée régulière est allée à sa suite[e)]. Ne fais rien[f)] jusqu'à ce que le maître de la ville te rejoigne!"

« (Šarrîya) a pris ses dispositions : il a mis sa ville en état de défense. En outre régulièrement il fait des sorties et tue des soldats d'Ešnunna. Or (Atamrum) entasse un remblai en terre qui avance vers la ville. Le front du remblai ayant atteint l'endroit où le mur extérieur[g)] émerge (du glacis)[h)], les gens de la ville — (l'assaillant) entreprenant de faire une brèche[i)] dans la ville — avaient renforcé[j)] le mur sur les côtés[k)] gauche et droit[344], en face du remblai. S'étant introduits dans la brèche, alors qu'il faisait encore nuit, sur le front du remblai, les gens de la ville firent une sortie au petit matin et ont tué la moitié de ces soldats. Ils (les) ont dépouillés de leurs lances de bronze et de leurs boucliers et ont stocké (ces derniers) dans la ville[l)]. Les gens de la ville ne se préoccupent[m)] que de mon Seigneur.

« Atamrum a alors fait la ruse[n)] suivante : il a pourvu des vagabonds[o)] de javelines[p)] de bronze et on a (essayé d')intimider[q)] la ville en leur disant : "Pourquoi ne cessez-vous de penser à Zimrî-Lîm? Ne voilà pas à présent ses troupes qui vous assiègent?" Et les gens de la ville lui ont répondu en ces termes : "Ce sont des vagabonds que tu as équipés et que tu as fait s'approcher! Oui, d'ici 5 jours, c'est toi qui vas voir les (vraies) armées qui t'arriveront, accompagnant Zimrî-Lîm lui-même!"

« La rumeur de l'arrivée de mon Seigneur plane sur l'armée. Lors d'une première veille, l'armée dans le camp montait 2 corvées d'approvisionnement[r)]. (Les assiégeants) se disaient : "Il faut aller à une lieue, à la nuit et à l'aube, pour porter[s)] l'eau à la troupe. Qui, sur une troupe de 2000 à 3000 hommes, ce qui est peu[t)], pourrait attaquer les porteurs d'eau?" Voilà les gens de l'intérieur de la ville qui font une sortie et tuent de nombreux soldats. Alors ces soldats c'est dans le camp qu'ils se trouvent faire leurs corvées d'approvisionnement. Ils ont une grande peur de mon Seigneur. Que mon Seigneur fasse en sorte d'arriver et de sauver cette ville[u)]! »

D'autre part — de la même façon que je (l')avais écrit naguère à mon Seigneur au sujet de Šubat-Enlil —, la ville de Šubat-Enlil n'est (toujours) pas prise. (Les habitants) n'ont pas permis à la troupe [d'Atamrum/d'Ešnunna] d'entrer dans la ville en disant : « La ville est ville de l'empereur. Aucune troupe n'y entrera. »

J'ai écrit à mon Seigneur le rapport que ces hommes m'ont fait et j'ai envoyé ces hommes... chez Bahdî-Lîm avec des gardes du corps.

En outre, la muraille de Saggarâtum[v)] s'est effondrée sur 30 m. J'ai rassemblé ses habitants et j'ai consolidé le mur[345]. Il ne faudrait pas que mon Seigneur entende parler de la chute de ce mur et en soit inquiet.

Autre chose : il n'y a nulle négligence dans le transport du grain[346] du Palais.

Le Palais, ça va ; le district, ça va. Saggarâtum et la Forteresse de Yahdun-Lîm vont bien.

Le 27 courant du mois de *Lahhum* (iii), j'ai fait porter cette tablette à mon Seigneur.

## XIV 121

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Yaqqim-Addu, ton serviteur.

Naguère, alors que mon Seigneur allait à Ugarit[74a)], j'avais exposé en sa présence que je n'avais plus de troupes et, mon Seigneur m'ayant rendu une centaine de Bédouins, j'avais pu conserver en bon état le district[b)]. À présent, sans parler d'affaires de *banditisme*[c)], s'il y avait des esclaves du Palais en fuite[75], ce qu'à Dieu ne plaise!, il n'y a plus de troupes aguerries[d)] que je puisse envoyer en renfort à leur poursuite.

En outre, hier, Hâya-Sûmû qui jusqu'à présent n'avait demandé même pas un atome[e)] de troupes a envoyé un message chez moi, disant : « En attendant qu'arrivent des troupes de chez mon Seigneur, je ne saurais bouger[76]. »

En fait, j'ai déjà envoyé un message chez mon Seigneur relativement à l'envoi de troupes et au renforcement[77] des patrouilles. Il faut que mon Seigneur m'envoie une centaine d'hommes qui conserveront en bon état le district. Que mon Seigneur ne regarde[f)] pas à 100 hommes!

En outre, une lettre de Bahdî-Lîm est arrivée chez moi pour me dire :

« Une troupe de 7000 ennemis a quitté le camp. Depuis cinq jours, (c'est) "Tenez-vous au point d'eau, le feu arrive[g)]!" Rassemble ton district dans les places fortes! »

J'ai donc levé deux feux et multiplié des messages aux Anciens des villes et aux scheichs des villages[78]. Jusqu'à présent, ils ne sont pas entrés à Saggarâtum[79]. ... d'expédition... Saggarâtum[80]... mon Seigneur dans...

(3 l. perdues.)

... je suis parti[81]... Les particuliers ne se préoccupent plus que de(s troupeaux qui sont dans) la steppe. S'étant réunis, ils ont dit : « Nous n'entrerons pas (dans Saggarâtum)[82]. La limite du désert est pleine de troupeaux et, nous, tu voudrais nous faire entrer à la forteresse[83]? »

Voilà ce que les particuliers m'ont répondu[84]. *Maintenant, s'il plaît à mon Seigneur*[85], qu'il envoie des instructions au *merʿûm* pour qu'ils fassent se rassembler les troupeaux qui se trouvent en limite de steppe, dans mon district[86].

## XVIII 1

Dis à Mukannišum : ainsi parle ton Seigneur.

Un cercle-*âlum* d'or est tombé de l'intérieur du disque solaire[4a)] que Qišti-Mamma avait fait. S'il y a chez Qišti-Mamma un disque élaboré[b)], fais-le-moi porter rapidement à Terqa. Si ce n'est pas le cas et qu'il n'y en ait pas, donne de l'or raffiné à Qišti-Mamma pour qu'il en fasse un de qualité courante[c)] et fais-le-moi porter. Si tu n'as pas chez toi d'or raffiné, prends-en chez Addu-dûrî et qu'il fasse un cercle qui convienne à constituer une *šûbultum*[d)].

Il ne faudrait pas que l'on... le cercle-*âlum* qui forme le cercle-*kawârum*[a)] médian, celui qui forme le cercle-*kawârum* inférieur usagé, et celui qui forme le cercle-*kawârum* extérieur[5]...

## XVIII 6

Dis à Mukannišum : ainsi parle ton Seigneur.

À propos de l'habit à applications[a)], objet d'une lettre de moi, il doit être pourvu d'une frange[b)] pour être élégant. La longueur de cette dernière doit être de 6 doigts, à condition que, lorsqu'on l'étire, elle soit de 6 doigts environ, mais que lorsqu'on la relâche, elle revienne à 3 doigts afin qu'on lui fasse prendre une fronce[c)], de façon élégante, et, comme pour un tissage-*halû*, sa frange devra être amovible.

Mets toute ton attention à cet habit.

## XVIII 10

Dis à Mukannišum : ainsi parle ton Seigneur.

À l'audition de cette tablette de moi, fais faire 1000 flèches de bronze de 1/4 de sicle chaque[a)], à partir du bronze versé par les gens qui ont eu leur champ inondé[b)], qui est à ta disposition et fais-le-moi vite porter.

## XVIII 11

Dis à Mukannišum : ainsi parle ton Seigneur.

Dès connaissance de cette lettre de moi, fais entreprendre :

— 200 chemises de couleur pourpre ;

— 100 chemises de couleur bleue ;

— 100 chemises *blanches*[a)] ;

— 100 chemises de couleur noire et 100 chemises teintes en jaune[34b)],

si bien que l'on livre vite ces chemises pour l'introduction (de la déesse)[c)].

Ne montre pas de négligence envers cette missive de moi.

## XVIII 26

Dis à Mukannišum : ainsi (parle) Dâriš-lîbûr.

J'ai pris connaissance de la tablette de toi que tu m'as fait porter. Celle[a)] que tu m'as envoyée à l'intention du roi, je la lui ai communiquée. Il y a prêté grande attention. Le roi t'a envoyé réponse à ta tablette, avec instructions détaillées.

Autre chose : le roi a tenu ces propos : « Envoie un message à Mukannišum afin que Qišti-Nunu fabrique pour mes déplacements un lit à pommeaux[b)], *à rembourrage*[c)] (et) marchepied en micocoulier[d)]. »

Maintenant fais entreprendre rapidement (cet ensemble) pour qu'il soit fini avant (le départ) du roi.

Ma tablette que je t'ai fais porter exprime l'ordre du roi.

## XVIII 37

Dis à Mukannišum : ainsi parle Rip'î-Dagan, ton frère.

Depuis que nous avons quitté Mari, je n'ai toujours pas d'assurances[a] concernant notre départ en expédition[b]. Maintenant, je dois tout à fait agir dans la perspective[41] du départ de l'expédition royale.

Si tu es un véritable[42] frère pour moi et si tu es mon ami, il ne faut pas que mon frère[c] me refuse
— 1 litre d'huile parfumée,
— 1 sac de cuir[d],
— 1 outre
et 1 paire de souliers,
ce qui me manque pour ce voyage.

## XXIV 270

F. 8 1/3 MA.NA KÙ.BABBAR
2 i-na NA$_4$.HI.A NÌ.ŠU LUGAL
a-na 1 ME (giš)na-zi-ni
4 5 SU ⸢ÀM⸣
R. SI.LÁ mu-ka-an-ni-ši-im
6 i-na KÙ.BABBAR be-el bi-la-tim
[IT]I e-bu-ri-im
8 U$_4$ 3.KAM
MU zi-im-ri-li-im
T.10 ma-a-sú ú-bi-bu

## XXVI 1

[1]Lors de la prise de présages pour Zimri-Lim, mon Seigneur, [2]lors d'une extispicine, tout ce qui se produira et que je verrai[36], [3]ou bien lors d'une prise de présages pour un simple particulier, [4]lors d'une extispicine, tout ce qui se produira et que je verrai, [5]le mauvais omen défavorable, tout ce que je verrai, [6]je ne manquerai pas de le dire à Zimri-Lim, mon Seigneur, et je ne le cacherai pas.

[7]Le mauvais oracle défavorable qui [9]se produira et que je verrai [7]lors de la prise de présages [8]pour Zimri-Lim, mon Seigneur, dans une naissance anormale ou lors d'un *izmum*[37], [10]je ne le dirai pas à n'importe qui. [11]La parole secrète que [12]Zimri-Lim, mon Seigneur, pourra me dire [11]en vue d'une consultation oraculaire [13]ou qu'il pourra dire à un devin, mon collègue, et que je viendrais à entendre, [14]ou bien, lors d'une consultation oraculaire, [15]dont je constaterai le signe [14]dans la «donne» d'un devin, mon collègue, [16]je tairai soigneusement cette affaire.

[17]L'affaire (par contre) d'un quidam, quel qu'il soit, qui tiendrait des propos hostiles, [18]en voulant que cela ne soit pas connu, voudrait attaquer mon Seigneur et [20]ferait faire des présages [19]en vue d'une mauvaise rebellion ou de l'assassinat [20]de Zimri-Lim, mon Seigneur, [21]je ne prendrai en rien les oracles pour ce quidam, quel qu'il soit.

[22]D'autre part, le fauteur de mauvaise rebellion contre la vie [23]de Zimri-Lim, mon Seigneur, [24]ce qu'il dirait en vue d'une consultation oraculaire à moi-même [25]ou bien à un devin, mon collègue, [26]que j'entendrais ou bien [27]verrais [26]lors d'une consultation oraculaire [27]dans la «donne» d'un devin, mon collègue, [28]je jure que je ne le cacherai pas mais que, le jour même, [29]je le dirai à Zimri-Lim, mon Seigneur, [30]ou le lui écrirai. Je jure de ne pas le lui cacher ni d'excuser (un tel homme).

[31]... le ... de ma demeure et le fait que ma demeure s'élargisse[38], [32]... pour la vie de mon Seigneur Zimri-Lim, [33]je .......... D'un coeur sincère, 34 ...

(lacune)

[1']tout comme mon propre salut et mon propre arrangement, [2']... je jure de ne pas faire ... En ce qui concerne la sauvegarde de la vie [3']... de Zimri-Lim, mon Seigneur, j'agirai. [4']Tant que je vivrai, j'agirai (ainsi)[39].

## XXVI 5

[1]Dis à mon Seigneur: ainsi (parle) Bannum, ton serviteur.

[3]Voilà qui est du joli, qu'Asqudum [4]ne cesse de t'inspirer [3]des choses inconvenantes[a)] [5]et que tu ne cesses de l'écouter! [6]Lorsque tu t'es proposé de partir en expédition, [7]et que sept jours, tu as habité les Anneaux[b)] dans le temple de Dagan, [8]moi, tu m'avais laissé à Mari, [9]avec les instructions suivantes: [10]«Le jour où je quitterai les Anneaux, [11]toi, rejoins-moi à Terqa». [12]Voilà ce que tu m'avais dit. Or, alors que j'étais retenu à Mari, [13]Asqudum t'a fait une demande inconvenante et [14]tu l'as installé Scheik de Hišamta. [15]Derechef, il t'a pressé de paroles et [16]tu as installé Enlil-ipuš, majordome de Hišamta. [17]Moi, arrivé à Saggarâtum[c)], [18]je n'ai entendu parler que de cette affaire et de crier au scandale[d)]. Voilà comment je t'ai entrepris: «[20]Comment [21]installes-tu comme Scheik de Hišamta [20]un citoyen d'Ekallâtum? [22]Et tu as installé Enlil-îpuš comme majordome (de Hišamta)?». [23]Voilà ce que t'ayant dit, j'ai pu chasser cet individu [24]et Bêl-šunu[e)], ton serviteur, un homme qui était comme un porc qui engraisse pour ta boucherie[f)], [26]pour qui personne n'intercédait auprès de toi[g)], [27]je l'ai commis à la charge de majordome.

[28]Asqudum, mon prisonnier[h)], [29]est un individu sans scrupules[i)]. [31]Tu dois nommer aux (diverses) fonctions [30]des serviteurs avec lesquels tu ne chagrineras[j)] pas mon Seigneur[k)] ni les Benê Sim'al[l)]. [32]Vois comme cet individu [33]est porté[m)] sur le mal et [35]comme il tient à mon Seigneur des discours inspirés par de mauvaises intentions. [37]Une fois qu'il aura placé aux (diverses) fonctions[n)] [36]les anciens serviteurs d'Išme-Dagan, [38]Išme-Dagan, apprenant cette nouvelle, [39]se dira avec joie: [40]«Ce sont d'anciens serviteurs à moi qui accomplissent les diverses fonctions! [41]Ils provoqueront le retour de ce pays (en mon pouvoir) [42]et cela ne me coûtera pas un pain[o)]»!

[43]Les propos de cet individu, mon Seigneur, lui-même, ne les a-t-il pas appris, [44]comme quoi cet homme ne montrera nulle reluctance à bloquer[p)] le palais? [45]Mon Seigneur ne doit pas désirer[q)] (les services de) cet homme. Cet individu est *fondamentalement hostile*[r)]. [46]Il y a des devins de confiance [47]qui se tiennent à la disposition de mon Seigneur. [48]Ces hommes sont des Benê Sim'alites, tout dévoués[s)] à mon Seigneur.

[49]Il faut que mon Seigneur m'envoie cet homme chez moi [50]sinon, je ferai entrer au palais[t)] [50]sa maisonnée et (celle de) Hâlî-Hadûn. [52]Cet homme doit m'arriver vite.

[53]De plus, une fois que mon Seigneur fut sorti de Saggarâtum, [54]voilà ce qu'il[1] t'a dit: [54]«Moi, j'ai été malade. [55]Faute d'un homme de confiance, la charge[u)] de mon Seigneur [56]a été laissée à Saggarâtum». [57]Qu'est-ce que c'est que (cette histoire d')une charge qui, le jour même, [58]est laissée, [57]par manque[v)] [58]de gens pour (la) transporter?

[59]Autre chose: c'est joli ce qui concerne Sûmû-Hadûm! [60]Lui qui a écrit à mon Seigneur pour dire: [61]«J'ai pris, moi-même, des tablettes de Samsî-Addu». [62]Quel est-il donc ce serviteur de lui qui, ayant pris de ces tablettes, [63]les a amenées par devers moi et à qui je n'ai pas moi-même donné un présent? [64]Ces tablettes, les serviteurs de Sûmû-Hadûm [65]ne les ont pas prises[w)]! Je n'avais donc pas à leur faire de cadeaux [66]Si une défaite importante ... [67]ou s'il ne répond pas oui. [68]Vois comme cet individu [69]a des projets [68]mauvais et [69]inconvenants envers mon Seigneur. [70]Que mon Seigneur le sache!

[71]Autre chose: 200 moutons de Zû-Hadnim, [72]*le préposé à l'organisation des étapes*[x)], que l'on amenait pour tes besoins, [73]on a essayé de les dissimuler[y)]. [74]J'ai saisi ces! moutons. Jusqu'à ton arrivée, [75]je les mettrai sous bonne garde [74]ici. Quand tu viendras, [76]tu apprendras l'affaire de ces moutons.

## XXVI 10

(1) Dis à notre Seigneur : ainsi (parlent) Asqudum et Rišiya, tes serviteurs : (5) Yarim-Lim (6) nous a entrepris en ces termes : « (7) Vous avez apporté le présent-biblum (8) mais ma mère est malade (9) et j'ai peur qu'un malheur (10) ne se produise dans mon palais. (11) Aussi, n'avez vous plus que peu de temps ». (12) C'est pourquoi, en hâte, (14) nous avons fait entrer (au palais) (15) le présent-biblum que notre Seigneur nous avait fait porter (15) et nous avons mis les voiles sur la fille. (16) Deux jours après (17) que nous avons fait entrer (au palais) le présent-biblum, (18) dame Sumun-na-Abi (19) est « allée à son destin ». (20) Le roi Yarim-Lim, (21) par Ṭab-balaṭi, (22) nous a fait dire : (23) « Allez, et mes villes fortes (24) ainsi que mes résidences, voyez les toutes ! ». (25) Nous, (26) de nous interroger, et (27) nous envoyâmes au roi ce message : (28) « Pourquoi notre Seigneur (29) nous a-t-il envoyé ce message : (30) "Allez, et mes villes fortes (31) ainsi que mes résidences, voyez les toutes !" ? ». (32) Voilà notre réponse. (33) Par la suite, nous avons envoyé le message suivant : (34) « Dame Sumun-na-Abi, (35) n'est-elle point notre Reine ? Si, nous, (36) nous n'avons pas de siège (35) par devant notre Seigneur, (36) et que cette affaire (37) soit apprise à Mari, assurément ce sera fâcheux. (38) De plus, il faut que les serviteurs de ton fils aient un siège avec nous ». (39) A cela, point de réponse. Lui, s'est contenté de renvoyer ses serviteurs, (41) nous dire : « Avez-vous vu mon pays ? Allez ! ». J'ai dit : « ... (Lacune) (54) ... sur les biens qui sont dans le palais de notre Seigneur (56) que notre Seigneur nous fasse porter (55) 20 vases-GAL en or (58) afin qu'ils soient déposés (57) dans le cellier de notre Seigneur.

## XXVI 14

[1]Dis à mon Seigneur: ainsi (parle) Sammêtar, ton serviteur.

[7]Je suis informé [5]du voyage que doit faire Asqudum, [6]où il doit mener à bon port ma Reine. [7]Beaucoup de femmes [8]iront avec ma Reine [9]et les femmes qui vont venir sont délicates[a)]. [10]Or cette route représente un désert pénible[b)], [11]où il ne faut pas faire route en ce moment. [12]C'est une période dangereuse. [13]J'ai peur que du fait de la soif, [15]il n'y ait dommage [14]de personne ou de quoi que ce soit d'autre. [16]Par la suite, mon Seigneur [17]en concevra des regrets. [18]Ce n'est pas en ce mois-ci que va [17]quelqu'un qui prend cette route: [19]c'est au printemps ou au début de l'automne[c)], [20]que l'on va par cette route. [21]L'expédition [22]ne doit pas se faire [21]ce mois-ci. [22]Ce mois-ci [23]dans cinq jours sera fini. [24]Le mois prochain, en IGI.KUR (vi), [25]le 10, voire même le 5, les jours [26]fraîchiront et l'Euphrate

[27]commencera sa crue[d)]. [28]Cela conviendra pour se déplacer. Alors ...

(texte lacuneux)[e)]

[37]J'ai écrit [36]à mon Seigneur [35]en accord avec mes devoirs de serviteur. [38]Mon Seigneur doit réfléchir et [39]agir comme il convient à son état de roi.

## XXVI 29

[1]Dis à mon Seigneur: ainsi (parle) Asqudum, ton serviteur.

[4]Les messagers de Hâlî-Hadûn [5]me sont arrivés de chez les Hanéens. [6]Ces hommes étaient épuisés; aussi les ai-je gardés [7]et la tablette dont on les avait chargés pour mon Seigneur, [8]ainsi que la tablette dont on les avait chargés pour moi, [10]je les ai fait porter [9]chez mon Seigneur, sous scellés.

(....)

[4']qu'il [...] [5']et que mon Seigneur [...] en route [...], [6']qu'il envoie et que [...] [7']atteigne Mari. [8']Que mon Seigneur [9']rejoigne [8']vite l'armée. [9']Moi-même, [10']j'ai «traité» [9']les (agneaux)-*ṣuppum*[a)], [10']de Ka'la-Ilum[b)]. [11']Que mon Seigneur me rejoigne vite!

[12']D'autre part, l'armée a reçu ses provisions de route [13']mais il n'y a pas d'huile et [14']il se met à faire froid. [15']Maintenant, [16']j'ai estimé[c)] leurs [15']rations d'huile. [18']Il faut qu'on livre [17']rapidement par bateaux[16']8 qôr et 22 litres d'huile[d)15], [17']rations d'huile de l'armée et [18']qu'[ils les reçoivent] rapidement. [19']Mon Seigneur sait que, sans huile, l'armée [20']ne peut livrer de combat, par temps froid.

## XXVI 37

[1]Dis à mon Seigneur: ainsi (parle) Asqudum, ton serviteur.

[5]Voici ce que j'ai écrit, [4](étant) à Harbû, à Šallurum: «[6]Les gens qui [7]ont brandi [6]à la face de la troupe de la Maison de Tišpak [7]la lance de bronze[a)] et [8]ont péché [7]envers le *Rubûm*[b)], [8]je les ai ligotés [9]et je vais les faire escorter [8]chez [9]mon Seigneur. [10]Le *Rubûm* écrira à son fils et [11]on leur fera ce qu'il dira. [12]Or, ces gens [13]se disposaient [12]à partir à Babylone. [13]Si je ne les avais pas retenus[c)] [14]et qu'ils s'en fussent allés, alors, [16]on aurait élevé [14]des réclamations [15]sans fin contre la tablette du *kimkum*[d)]. [16]Maintenant, [17]envoie [16]tes prud'hommes [17]et le grain de ces villes (...).

(Lacune).

[1']En outre, ......... [2']Ecris-moi ...... [3']Si ce n'est pas possible, écris-moi, quoi qu'il en soit».

[4']Voilà le message que j'ai envoyé à Šallurum. [5']Que mon Seigneur le sache. Jusqu'à maintenant, une réponse à ma tablette [6']ne m'est pas revenue. [7']Et moi, attendant qu'une réponse à ma tablette me revienne, [9']j'ai laissé [8']deux cents hommes de troupe à Harbû. [9']La troupe qui doit patrouiller, comme auparavant, [10']je l'ai renforcée.

D'autre part, [12']j'entends beaucoup de [11']propos séditieux [10']de la bouche des Hanéens [11']qui sont arrivés avec Ašmad. [12']Ils disent: «Les citoyens de Râpiqum [13']qui restent dans les villes que nous avons déportées, [14']choisis-les et donne-les nous en butin». [15']J'ai dit: «Ces gens-là [16']on les mènera sous escorte [15']dans une forteresse?, [16']à l'intérieur du royaume». Ils ont dit: [17']: «(Le pays)[e)] prendra peur». Pour l'heure, depuis lors, [18']je suis arrivé à mes fins mais les Hanéens ne sont pas des gens comme il faut[f)]. [19']J'ai peur qu'ils ne fassent main basse et [20']ne pillent la population[g)]. Il faut que mon Seigneur [21']réfléchisse et [23']qu'il vienne au devant de l'armée, [21']à Hanat, [22']ou à l'endroit qui lui conviendra. [24']Si ce n'est pas possible, que mon Seigneur [25']donne des ordres stricts et [27']qu'il envoie [26']les ... ... [27']et les Scheiks-*sugâgum*.

[28'][L'armée/Le camp] va bien. [29']Que le cœur de mon Seigneur, [30']ne s'inquiète [28']en rien.

## XXVI 58

[1]Dis à mon Seigneur: ainsi (parle) Asqudum, ton serviteur.

[5]Mon Seigneur doit donner des instructions à [4]Yantin-Addu, [5]le surveillant des «pêcheurs»[a)], [9]pour qu'il prenne, [8]à partir de Dêr, [6]10 barques sur la rive orientale [7]et 10 barques sur la rive occidentale. [10]Jusqu'à Mišlân, [11]tous les bateaux qui existent, [12]appartenant soit au palais [13]soit à des particuliers, [14]il doit les rassembler (et les envoyer) chez moi[b)]. [15]Moi-même, ici, [18]j'ai envoyé [16]Iddin-Il'aba jusqu'à Samânum [17]pour rassembler des bateaux.

[19]Que mon Seigneur mette tout son soin[c)] [18]à cela [22]afin que je puisse faire [20]ce qu'il convient pour rassembler ce grain [21]dans Mari; [23]sinon, [24]les jours passeront à ne rien faire [25]et la pluie[d)] atteindra ce grain.

## XXVI 62

[1]Dis à mon Seigneur: ainsi (parle) Asqudum, ton serviteur.

[4]Je suis arrivé [5]au district de Hišamta [6]et de Terqa. [7]Les gens du Numhâ-Yamût-Bâl, [8]avec toute la population[a)], [9]esclaves mâles et femelles, bétail et ânes, [10]sont innombrables[b)]. [11]Une fois qu'ils auront terminé (leur) grain, [13]ils dévasteront [12]les joncs et les roseaux des Bords-de-l'Euphrate. [13]Après (l')avoir constaté, [15]j'ai envoyé [14]une tablette de moi à mon Seigneur. [17]Ils ne peuvent [16]nourrir bétail, population, esclaves. [19]Il faut que mon Seigneur donne [18]du grain, autant qu'on peut en donner [20]et qu'il donne des ordres. [22]J'ai écrit à mon Seigneur [21]en fonction de mon devoir de serviteur; [23]Mon Seigneur, en fonction de son devoir de roi, [24]doit délibérer et agir. [26]Ils ne doivent pas dépasser [25]Qaṭṭunân.

[27]D'autre part, à mon arrivée, [29]j'ai entrepris [28]les gens de Terqa, [29]en ces termes: [30]«Accroissez (la superficie) des champs [31]pour que je puisse mettre au travail les charrues du palais». [32]Eux, ils m'ont répondu: [33]«Une fois que [34]nous aurons pris [33]nos champs alimentaires, [34]recherche les champs du palais et prends-(les)». [35]Je sais à quoi m'en tenir: (la superficie du) champ qu'il y aura en plus, [36]ne suffit pas pour deux charrues. [37]La ...... de mon Seigneur est continuelle pour Terqa. [39]J'ai mis au travail [38]dans le district de Terqa, 4 ou 5 charrues. [39]Cela ne convient pas! [40]Présentement, lorsque [41].......-al[c)] et les domestiques ont fait [40]le canal d'irrigation[d)] de Terqa, [42]les ........ de mon Seigneur dans ............

(texte lacunaire)

[48]afin que [47]pour le travail de ce canal d'irrigation, [48]je lui donne son *salaire* et son présent[e)] [49]et que je cultive du sésame. [50]Je dois donner ........ à l'homme de Terqa. [51]on donnera ............ qui sont à disposition[f)].

## XXVI 76

[1]Dis à Asqudum: ainsi (parle) Enlil-ipuš, ton fils.

[5]Lorsque [6]tu nous a déterminé à Mišlân [5]ce qu'avaient à faire les agriculteurs, [8]voici les instructions que tu nous a données [7]concernant la quote-part de travail des charrues: [9]«Il faut qu'une charrue laboure 70 arpents». [10]Or, le même jour, [11]voici ce que tu nous as dit:[13]«J'ai fait [12]un rapport, devant le roi, sur la quote-part de travail des charrues. [13]Le roi s'est fâché, [14]disant: "Comment 1 charrue [15]labourera-t-elle (uniquement) 70 arpents? [16]C'est 100 arpents, chacune, qu'elles doivent labourer"»[a)].

[17]Or, maintenant, depuis que [18]je [17]t'[18]ai quitté, la grand'porte de Dûr-[19]Yahdun-Lim [20]est hermétiquement close[b)]. [21]Jamais elle ne s'ouvre [22]et les boeufs de labour sont inoccupés. [23]Maintenant, en attendant que les troubles [24]s'apaisent [23]dans le district [24]de Dûr-Yahdun-Lim, [25]écris-moi (pour me dire) [29]si je dois envoyer [25]boeufs et agriculteurs [26]là où il y a de la terre irriguée[c)], [27]à Terqa [28]ou à Hišamta, [30]afin qu'ils y labourent [31]et que les boeufs ne soient pas inoccupés.

[32]Il ne faudrait pas que, par la suite, [33]tu dises: [34]«Les boeufs de tes charrues étaient inoccupés! [35]Pourquoi ne m'en as-tu pas averti»?

## XXVI 109

[1]Dis à Šamaš-în(â)-mâtim: ainsi (parle) Ibbi-Amurrum, ton fils.

[4]Lors de l'examen des entrailles à l'occasion du sacrifice [5]d'un simple particulier, [6]les šà-har[a)] [7-8]étaient noir très foncé[b)] [6]à droite et à gauche [9]et, à l'intérieur [10]du coeur, [11]la cloison du coeur[c)] [12]se rapprochait [11]de la tête du coeur[d)]. [12-13]Elle était noire foncée comme la pierre-*hudušsum*[e)].

[14]Maintenant, [15]je viens de (te) faire porter [14]ces entrailles. [16]Fais-y très attention.

## XXVI 115

[1]Dis à mon Seigneur: Ainsi (parle) Išhi-Addu, ton serviteur.

[6]Avant de partir, [5]mon Seigneur [6]m'avait donné ces instructions [5]pour faire prendre les oracles: «[8]Fais [7]derechef [8]l'interrogation oraculaire [7]pour la "donne" précédente». [8]Voilà les directives que mon Seigneur m'avait mandées. [9]Maintenant, selon les directives de mon Seigneur, [10]à propos des esclaves qui ... le chignon [11]les entraves et le carcan[a)] ... (Lacune).

[1']«Si, relativement à son chignon d'esclave, [2']à ses entraves et à son carcan, un esclave, [4']soit du palais soit d'un simple particulier, [5']voit son chignon tondu, [6']son entrave brisée, [7']son carcan ouvert [8']et qu'il peut aller et venir à l'intérieur de la ville, [9']que (les oracles) soient favorables»!

[10']Voilà l'objet de ma consultation oraculaire. La divinité y [11']a été favorable. Maintenant, [13']je viens de faire porter [12']ces oracles chez mon Seigneur. [14']Que mon Seigneur voie ces oracles.

## XXVI 125

Face: texte lacunaire[a)];

Revers: [1"]Présentement le cadavre de ... [2"]ici, n'a pas été enterré. [3"]Mon Seigneur doit donner des ordres stricts afin que, par barque, [4"]on fasse parvenir à moi Merânum, le médecin. [5"]Il doit me rejoindre vite et Išhi-Addu, le devin, [6"]mon Seigneur doit l'envoyer avec lui. [7"]Tandis qu'Ishi-Addu fera l'interrogation oraculaire, [8"]Merânum fera des pansements[b)]. [9"]Mon Seigneur doit donner des ordres stricts afin que ces gens rapidement, [10"]soit par barque, soit par char, on (les) fasse parvenir. [11"]Précédemment ... .

## XXVI 126

[1]Dis à mon Seigneur: ainsi (parle) Išhi-Addu, ton serviteur.

[4]Mon Seigneur m'a assigné (d'être) avec Hâya-Sûmû. [5]Or, Hâya-Sûmû, n'est pas encore revenu prendre du répit [5]à l'intérieur de son pays [7]ni n'a assigné [6]la troupe [7]à la porte de son palais[a)]. [8]Il ne cesse de s'agiter et, passant par dessus[b)] l'armée qu'avec moi [9]mon Seigneur a envoyée, pour l'heure, il monte [10]et descend.

Pour l'heure, sur les 50 soldats [11]que mon Seigneur a envoyés, les 34 hommes qui [12]sont [11]à mon service, [12]ont reçu des habits. Ils sont pourvus[c)] en nourriture et en bière[d)]. [13]Ils n'ont pas faim. Les 16 (autres) sont rentrés chez eux[e)]. [14]Cela, que mon Seigneur le sache.

[15]Relativement aux paroles inciviles [16]d'Ibâl-pî-El [17]à Nûr-Sîn, disant: [18]«Avec mes gens [19]et mon bagage, [20]que l'on me fasse parvenir chez mon Seigneur [19] .. mes ...», [21]l'ayant appris, [23]je l'ai confié, [22]moi-même, à ...-num avec ses gens [23]et son bagage. [25]Le ... [24]après cette tablette de moi, [26]il arrivera [25]chez mon Seigneur.

[27]Or, d'autre part, Zakura-Abu, [28]Ibâl-Addu, [29]Yamûd-Lim [30]et Tamarzi [32]sont allés se réunir [31]chez Šubram. [32]Ils ont dit: [34]«Nous n'irons pas [33]chez Sammêtar. [36]Nous ne nous soucions pas [35]de Sammêtar[f)]. [36]C'est toi qui [37]prendras notre tête et [39]nous conduiras [38]chez Hâya-Sûmû. [40]Le jour où [42]j'ai fait porter [40]cette tablette de moi [41]chez mon Seigneur, [42]Hâya-Sûmû, [43]chez Bûnu-Eštar[g)] ...
(Lacune).

## XXVI 146

[1]Dis à mon Seigneur: ainsi (parle) Hammân, ton serviteur.

[4]Mon Seigneur m'a écrit [3]au sujet du grain de Dûr-Zabîm[a)]. [5]Dès mon arrivée, [6]j'ai rassemblé en conséquence[b)] [5]les habitants de Dêr. [8]Ils moissonneront en un jour [7]le grain de Dûr-Zabîm. [9]Dans un laps de temps de 15 jours, [10]4 charriots (le) porteront. J'y veille.

[12]D'autre part, Šamaš-'înaia [14]a fait [13]l'extispicine jusqu'à la fin du mois[c)]. [14](Les présages) sont sains. [15]Journellement, Šamaš-'înaia ne cesse de pleurer à propos de champs. [17]Il me dit: «Laisse-moi aller [18]que je réclame un champ à mon Seigneur!» [19]En écoutant cette tablette de moi, [20]mon Seigneur [21]doit donner [20]un champ à Šamaš-'înaia, [21]afin que sa maison ne [22]meure pas de faim!».

Le district va bien. [23]Dêr va bien.

## XXVI 154-bis

[1]Dis à mon Seigneur: ainsi (parle) X, ton serviteur.

[4]*Selon le message que* Hammânum [5]avait envoyé *à mon Seigneur*, [7]il a réuni [5]les villes [6]depuis Harbê jusqu'à Mulhân [7]et leur a tenu ces propos: [8]«Il manque 50 *ugâr* de blé pour les divers palais; [9]une ville doit payer en fonction de ses avoirs. [11]Nous devons payer [10]de concert avec les particuliers pour (compenser) le déficit [11]des divers palais». [11]Voilà ce qu'[12]il leur a dit ... [13]des particuliers .... [14]J'ai dit à Hammânum: [15]«Le grain n'est pas abondant; il n'est pas convenable [16]que tu le refuses à ton district.

[17]Ne restes pas inactif. [19]Prends ce grain [17]de 2 individus ou bien[18]de trois que j'aurai décidés[a)]». [19]Sa réponse a été: «Non»!

[20]Revenant à la charge, je lui ai dit: [21]«Le grain du Dieu Yabliya [22]est abondant. [23]Zikri-Hanat [24]doit prendre les oracles [25]afin que je puisse prendre 50 *ugâr* [26]et [27]que nous mettions un terme [26]aux plaintes des particuliers». [27]Il a dit: [28]«Lorsqu'il aura pris les oracles, [29]fussent-ils en tout point favorables, [30]je ne donnerai pas [29]un litre de grain. [30]Les particuliers [31]de mon district l'entendront et [32]se frapperont [31]le nez[b)]». [32]J'ai dit: «Puisqu' [33]ici[c)] [35]tu ne veux pas prendre [33]le grain qui est à Harbû, [34]Ayabû et Mulhân, [35]alors que ce grain est abondant, [36]lorsque j'écrirai à mon Seigneur et qu'une lettre de mon Seigneur [37]sera arrivée, [38]je prendrai les avoirs de Yabliya. [38]Pour l'heure, puisque ... [39] ... il ne donne pas du grain ... [40]... dans le district ... [41]... 5 ou bien 6 ....

(texte lacunaire).

## XXVI 156

[1]Dis à mon Seigneur: ainsi (parle) Abî-Epuh[a], ton serviteur.

[5]Zâ'ikum, l'homme de Yabliya, [7]s'est enfui [6]avec ses gens à Harbû. [9]Il fortifie[b] [7]un village [8]entre Harbû et Ayabû. [9]Or, ce village est très fort. [12]J'ai parlé [11]aux gens de Yabliya [10]d'[11]installer [10]des patrouilleurs dans ce village, [12]en disant: «Il est à craindre que [13]les Ešnunnéens, [14]une fois entrés [13]au village, [14]ne retournent plus à la frontière. [15]Cinquante *patrouilleurs* [17]doivent occuper ce [15]village [17]et y tenir garnison. À cet endroit, [19]vos patrouilleurs jusqu'à ce que mes patrouilleurs [19]s'y soient glissés, doivent y être continuellement présents».

[20]Ils ont répondu: «Puisque [21]Zâ'ikum [22]a abandonné [21]son roi [22]et les dieux de sa ville, [23]et qu'il a recherché un autre roi[c], [24]nous partirons [25]détruire [24]son village. [26]Nous répondons [25]de cela [26]envers notre Seigneur».

[27]Présentement, [28]j'ai envoyé avec eux [27]Zikri-Hanat, [28]en lui disant: [29]«Prends les présages. Si [30]ce [29]village [30]peut être tenu [30]jusqu'à la fin du mois, [31]laisse(-s-y) cinquante hommes et va-t-en! [32]Si les présages que tu obtiens sont trop mauvais, [34]selon la proposition même des gens de Yabliya[d], [34]détruis-(le)!».

D'autre part, le fait que les patrouilleurs [35]du district de Yabliya [36]sont laissés sans directive, [38]je l'ai prouvé [36]au moyen de témoins, une fois comme dix, [37]auprès du lieutenant[e] de Hammânum. [38]Il ne veut rien entendre. [39]Des secours de mon district [40]sont arrivés, cinquante hommes parmi les réservistes, [41]les militaires individuels et (NP), [42]leur guide ...

[45]Le district va bien.

## XXVI 157

[1]Dis à mon Seigneur: ainsi (parle) Zimri-Dagan, ton serviteur.

[5]Mon Seigneur[a], tous mes frères, [6]mon expédition formée de patrouilleurs, [8]mon Seigneur les a pourvus[b] de [7]champs et demeures, [8]à Tuttul. [10]Mon Seigneur doit donner des instructions[c] [12]afin que l'on me donne [11]champ et demeure [14](ou) que l'on me rende [13]ma maison et mon emblavure[d].

[15]Les districts de mon Seigneur [16]sont vastes; [17]ils m'ont été attribués[e]. [20]Je ne peux [18]aller [19]chez mon Seigneur.

## XXVI 189

[1']Présentement, [2']j'ai fait prendre les présages [1']pour le salut du district. [3]Les présages que j'ai obtenus sont très mauvais. [5']J'ai réuni[a] [4']le district vers les places fortes. [6']Au cours de la prise des présages, les désirs de l'ennemi [7']visaient la ville de Qaṭṭunân. [8']Voilà ce que le devin m'a dit. [10']J'ai fait donc vite se rassembler[a] [9']le district dans les forteresses.

[11']Au sujet des bosquets, [14']j'ai envoyé [12']des serviteurs du palais [13']chez mon Seigneur, [15']sans qu'ils ne m'apportent une réponse [16'](et) que j'en voie (une).

(texte lacunaire)

[18']Autre chose: l'armée de mon Seigneur est proche [19']et il n'y a plus de grain à disposition. [20']Les Benjaminites et la garnison [21']qui est là viennent d'épuiser le grain. N'étaient ces gens-là, le grain était en excédent[b] et il y en avait beaucoup...

(Lacune)

## XXVI 206

[1]Dis à mon Seigneur: ainsi (parle) Yaqqîm-Addu, ton serviteur.

[5]Un extatique de Dagan [6]est venu me trouver et m'a dit:

[7]«*Assurément, que*[a] [9]mangerai-je [8]qui appartienne à Zimri-Lim? [9]Donne-moi un agneau [10]que je mange»!

Je lui ai donné un agneau.[12]Il l'a dévoré [11]tout cru devant la Grand'Porte. [16]Il a réuni[b] [13]les Anciens [14]devant la Grand'Porte [15]de Saggarâtum et [17]il a dit:

[18]«Il va y avoir du "Dévorement"[c]; [19]réclame aux différentes villes [20]pour qu'elles rendent les biens sacrés. [21]Celui qui s'est livré à une action violente[d], [22]on doit le faire sortir de la ville. [23]Pour le salut de ton Seigneur Zimri-Lim, [24]tu me vêtiras d'un habit».

[25]Voilà ce qu'il m'a dit. [26]Pour le salut de mon Seigneur, [27]je l'ai vêtu d'un habit. [28]Présentement, l'oracle qu' [29]il m'a dit, je l'ai mis par écrit[e] et [31]je viens de l'envoyer [30]chez mon Seigneur. [32]Or, l'oracle, ce n'est pas dans le secret[f] [33]qu'il me l'a dit; c'est lors de la réunion des Anciens, [34]qu'il a donné son oracle.

## XXVI 210

[1]Dis à mon Seigneur: ainsi (parle) Kibri-Dagan, ton serviteur.

[5]Le jour où [6]j'ai fait porter [5]cette tablette chez mon Seigneur, [7]avant l'ombre de la montagne[a)], [8]une femme, épouse d'homme libre, m'est arrivée et [9]au sujet de Babylone, [10]elle m'a dit ainsi:

[11]«Dagan m'a envoyée; [12]envoie un message à ton Seigneur [13]pour qu'il ne s'inquiète pas et que le pays, non plus (*-ma*), [14]ne s'inquiète pas. [15]Hammu-rabi, [16]roi de Babylone,

(Lacune)
2'Il/je me/se hâtera(i) 1'pour sa perte.

## XXVI 215

[1]Dis à mon Seigneur: ainsi (parle) Lanasûm, ton serviteur.

[5]Mon Seigneur m'a écrit: [6]«Présentement, [7]j'ai fait envoyer à Dagan [6]un sacrifice. [8]Apporte[a)] 1 boeuf et 6 moutons mâles». [9]Maintenant, le sacrifice de mon Seigneur [10]est arrivé, sain et sauf, à la ville [11]et il a été sacrifié devant Dagan. [12]Le pays «a fait le repas»[b)] [13]et toute la ville [14]s'est beaucoup réjouie [13]du sacrifice de mon Seigneur.

[15]Or, un extatique [16]s'est dressé [15]devant Dagan [16]et a dit ces mots: [17]les voici[c)]:

[18]«Est-ce qu'à jamais[d)], [19]je ne pourrai boire [18]d'eaux pures? [20]Écris à ton Seigneur [21]qu'il me fasse boire des eaux pures».

[22]Maintenant, [25]j'ai fait porter [24]chez mon Seigneur [23]une touffe[e)] de sa tête [24]et sa cordelette. [25]Que mon Seigneur fasse le sacrifice de purification[f)].

[26]Autre chose: [27]un homme de confiance, parmi les serviteurs de mon Seigneur, [28]doit arriver [26]au sujet du *plâtre*[g)] de mon Seigneur et [30]prendre [28]le *plâtre* de mon Seigneur d'auprès des citoyens de la ville. [31]Les habitants de la ville, sans mon aveu[g)], [33]ont arraché [32]deux vantaux à Dagan.

## XXVI 221-bis

Dis à mon Seigneur: ainsi (parle) Kibri-Dagan, ton serviteur.

[5]Dagan et Ikrub-El vont bien. [6]La ville de Terqa et le district vont bien.

[8]Je mets toute mon activité [7]à moissonner le grain [8]et à l'entasser sur les aires à battre.

[10]Autre chose: [12][NP], l'extatique, [13]est venu me trouver, [11]il y a quelque temps, [10]à propos de [11]la réfection [10]de la Grand'Porte, [14]tout troublé[a)], [15]disant: [17]«Entreprends [16]le travail de cette Grand'Porte»!

[18]Maintenant, le jour même où [19]j'ai envoyé [18]cette tablette de moi [109]chez mon Seigneur, [20]cet extatique m'est revenu [21]et m'a tenu ce langage, [22]sur un ton menaçant: [23]«Si [24]vous ne faites pas [23]cette Grand'Porte, [25]il y aura un amoncellement de cadavres[b)]. [26]Vous ne pourrez y faire face».

[27]Voilà ce que cet extatique [28]m'a dit. Or, [29]je suis très occupé[c)] [28]par la moisson. [30]Je ne peux [29](en) détourner[d)] [30]des serviteurs à moi. [31]Si mon Seigneur le veut bien, [32]que du secours me parvienne ...

(Lacune)

## XXVI 229

[1]Dame Ayala [3]a vu [2]dans son rêve, [3]ceci:

[4]«Une femme de Šehrum [5](et) une femme de Mari [8]s'étaient prises de querelle [6]à la porte d'Annunnîtum [7]hors les Murs. [9]La femme de Šehrum disait [10]à la femme de Mari:

[11]"Rends-moi mes affaires[a)]. [12]Ou bien siège toi-même [13]ou bien il faut que ce soit moi qui siège"!»

[15]J'ai enquêté sur elle [14]par le moyen des oiseaux-de-trou[b)]. [16](Le rêve) a été (réellement) vu. [17]Présentement, [19]j'ai fait porter [17]sa mèche de cheveux [18]et sa cordelette. [20]Mon Seigneur [21]doit décider de ce qu'il en est [20]à son sujet.

## XXVI 230

[1]Ainsi (parle) ...

Dans son rêve, un vieillard [2]siégeait à l'endroit des Bétyles de Dagan[a)], [3]par devant Itûr-Mêr, pour faire le rite d'adoration[b)] et il (le vieillard)[c)] dit: [5]«A qui faites-vous confiance? Des morts! [5]je te l'ai dit mais tu n'entends pas mes paroles»!

[6]L'entendant, Itûr-Mêr lui répondit ces mots: [7]«Ecoutez Dagan et Nin-hursagga! [8]Aujourd'hui, un vieillard [9]vaudra certainement[d)] [8]deux jeunes hommes! Allez! [10]Entrez dans la ville haute![e)] [11]Ecoutez [10]la parole même[f)] [11]des dieux! [12]Nous avons écouté les paroles des humains».

[13]Alors, le vieillard lui répondit: «D'accord»!

## XXVI 234

[1]Dis à mon Seigneur: ainsi (parle) Kibri-Dagan, ton serviteur.

[5]Dagan et Ikrub-El vont bien. [6]La ville de Terqa et le district vont bien.

[7]Le travail à propos duquel mon Seigneur m'a donné des directives ...

(Lacune)

... [1']a vu ce (rêve): voici (ce que disait) le Dieu:

[2']«Ne (re)construisez pas cette maison en ruines[a)]. [3']Si cette maison est (re)construite, [4']je la ferai tomber dans le fleuve».

[5']Le jour même où [6']il a vu [5']ce rêve, [6']il ne l'a dit à personne. [7']Le lendemain, de nouveau, [8']il a vu [7']le rêve. [8']Voici ce que (disait) le Dieu:

[9']«Ne (re)faites pas cette maison! [10']Si vous la (re)faites, [11']je la ferai tomber [10']dans le fleuve».

[11'-12']Maintenant, [15']je viens de faire porter[14'] chez mon Seigneur[12']la cordelette de son habit [13']et la mèche de sa tête. [16']Depuis ce jour, [17']ce serviteur [18']est malade.

## XXVI 239

[1]Dis à mon Seigneur: ainsi parle Šimatum[a)], ta servante.

[3]Depuis le jour où l'on m'a fait quitter Mari, [4]je n'ai pas arrêté de courir[b)] en tous sens. [5]J'ai vu toutes les villes [6]celles qui servent de demeures à mon Seigneur, [7]et les lieutenants de mon Seigneur[c)] m'ont vue. [8]Maintenant, si mon Seigneur [9]se propose de venir [8]à Ilân-ṣurâ......

(Lacune)

[1']pour aller au devant de mon Seigneur [2']il/je prendra(i) ...... [3']et il/je marchera(i) en tête de mon Seigneur.

[4']Et, au sujet de la fille de Dame Tepâhum, [5]dans un rêve que j'ai eu, un individu [6']se tenait debout et disait:

[7']«La petite, fille de dame Tepâhum, [8']on doit l'appeler "Tagîd-Nawûm"».

[9']Voici ce qu'il m'a dit. Maintenant, [10']mon Seigneur [11']doit faire [10']décider de cela par un devin. [11']Si ce rêve [12']est réel, mon Seigneur doit appeler[d)]la petite «Tagîd-Nawûm». [13']Qu'elle soit appellée ainsi [14']et que le bien-être de mon Seigneur soit constant!

## XXVI 243

[1]Dis à mon Seigneur: ainsi (parle) X, ton serviteur.

[7]Les extatiques de Dagan [8]n'arrêtent point de m'adjurer [5]au sujet de la maison de Sammêtar [6]qui, précédemment, avait fait ventre[a)]:

[10]«La divinité a maudit [9]les briques de cette maison! [12]On doit verser de la terre [11]à l'intérieur de la zone d'habitation[b)] et dans les fondations en brique!».

[13]Voilà [14]les adjurations que [14]me font [13]les extatiques de Dagan. [15]Aujourd'hui, [16]j'écris donc à mon Seigneur [17]pour qu'il réfléchisse et que [18]selon la réflexion [19]que mon Seigneur fera, [20]me parvienne réponse à ma lettre. [21]Si mon Seigneur le veut bien, [22]je ferai enlever [22]les briques de cette maison [23]et je les ferai porter par devant le mur (de la ville)[c)]. [24]Alors, de la terre ...

## XXVI 253

[1]Dis à mon Seigneur: ainsi (parle) Meptûm, ton serviteur.

[4]Une troupe de Yamhadéens est descendue vers moi. [5]Cette troupe [6]accompagnait [5]une fillette, un jeune garçon et une femme [6]pour subir l'ordalie. [7]*Je me suis enquis*[a)] d'une autorisation royale. [8]Comme ils n'étaient point porteurs d'une tablette de mon Seigneur, [9]j'ai arrêté cette troupe [10]et l'ai interrogée. Elle m'a dit: ...

[3 ll. ]

[1']« ... [2']tu as écouté ta fille et [3']tu es venue me trouver»[b)].

Voici ce [4']qu'on a fait dire à la femme: «(Je jure) que [5']ma fille, Mârat-Eštar [6']n'a pas fait [4']d'ensorcellement [5']contre Hammî-Epuh, [6']fils de Dâdiya. Cette femme, [7']ni à la porte ni ailleurs, [8']n'a donné du bois ensorcelé, [11']ni ne l'a fait manger [10']à Hammî-Epuh, fils de Dâdiya, [9']sous forme de pain, de nourriture, de bière ou de quoi que ce soit[c)]».

[11']Lorsque ces propos [12']on lui eut fait tenir, [13']elle est «tombée» [12']à l'intérieur du Dieu [13']et elle est morte. Elle n'a pas prouvé ses dires[d)]. [14']L'enfant se trouve libéré de l'ensorcellement.

[15']Présentement, [16']je viens d'écrire [15']cette nouvelle à mon Seigneur. [16']Une autre fois, quand [17']un groupe qui doit plonger m'arrivera, [18']il ne faut pas qu'il vienne sans tablette de mon Seigneur ... .

[19']Au sujet de ne pas retenir cette troupe de Yamhadéens ... [20']à propos de quoi mon Seigneur m'a écrit, avant même que la tablette de mon Seigneur ne m'arrive, ... [21']j'avais interrogé: cette troupe vient de s'en aller. Que mon Seigneur ne s'inquiète pas.

## XXVI 254

[1]Dis à mon Seigneur: ainsi (parle) Yaqqim-Addu, ton serviteur:

[5]J'ai rejoint, à Hît, *le millier de soldats*[a)] et, [6]selon l'ordre de mon Seigneur, [9]nous nous sommes tenus [7]moi-même, Rip'i-Dagan[b)] [8]et Yarîm-Dagan, le domestique du palais[c)]. [10]On a mis de l'eau [9]sur la main[10]de l'épouse d'Iddin-Iltim[d)] et, [11]au petit matin, [14]on a fait réciter [13]à cette femme [12]en fonction de la teneur de la tablette [13]de mon Seigneur.

[15]Iddin-Iltim a dit: [17]«Jusqu'à ce que Yaddin-Šamaš m'envoie, [18]j'ai laissé mes habits et [19]à mon retour, [24]j'ai prouvé par devant le Fleuve [21]qu'(il y avait à moi) 2 habits et 3 chemises [22]ainsi qu'un vase-GAL en bronze, [19]parmi les effets [20]des escorteurs qu' [21]ils avaient laissés [20]en s'enfuyant, [22]chose que j'avais prouvée auparavant [23]et que j'avais dite à mon Seigneur».

[24]Et il a dit ces paroles: [25]«Mon frère a frappé la servante[e)] à la faire mourir [26]et je l'ai vu!».

Voilà ce qu'il a dit.

[27]Cette femme après avoir plongé dans le fleuve, [28]est remontée. [29]Présentement, nous avons envoyé l'homme (et) cette servante chez [30]mon Seigneur.

## XXVI 259

[1]Dis à mon Seigneur: ainsi (parle) Lâ'ûm, ton serviteur.

[5]Relativement à l'épidémie [6]dont m'a entretenu mon Seigneur, [7]à Tuttul[a)], [8]il y a plusieurs cas de maladie mais les morts y sont rares. [9]A Dunnum, [10]qui est en aval de Lasqum, [11]il y a un tas (de morts)[b)]. [12]Dans l'intervalle de deux jours, [13]la troupe [14]a connu [13]environ 20 [14]décès; [15]les gens de Dunnum [16]ont abandonné la cité [18]et sont partis [17]vers la montagne de Lasqum. [19]Mubân (et) Manûhatân, [20]les villes des alentours de Dunnum, [21]sont sauves. [21]Dunnum[c)], par contre, est très malade.

[23]Mari va bien; [24]le pays va bien.

## XXVI 260

[1]Dis à mon Seigneur: ainsi (parle) Lâ'ûm, ton serviteur.

[5]La «Main du Dieu» [6]s'est calmée [5]en ce qui concerne les Bords-de-l'Euphrate [6]et le pays, tout entier. [7]Elle n'a plus frappé. En un jour, [8]10 hommes et 5 enfants mouraient. [9]Maintenant, la «Main du Dieu» s'est apaisée. [10]En un jour, pas un homme n'est mort[a)]. [11]Le Dieu» est calmé. [13]J'ai fait prendre [11]des présages [12]pour faire enterrer le tas (des morts)[b)]. [13]Suite à cette tablette de moi, [15]j'enverrai [14]un rapport complet chez [15]mon Seigneur.

[16]Autre chose: précédemment, [21]j'ai écrit [20]chez mon Seigneur [16]comme quoi [20]j'avais envoyé [16]cinq bateaux [17]et leur équipage à Hît [18]pour [19]stocker à Harbû [18]du bitume et du goudron[c)]. [21]Or, (cela fait) trois fois (que) les bateaux [22]n'ont rien apporté. [23]Hammânum a écrit à propos de Hît[d)], [24]disant: [26]«Les prud'hommes du roi [27]ont fait entrer à Râpiqum [24]la troupe d'Ešnunna [25]et Yamṣi-Hadnû, le général. [28]Cette troupe [31]a fait entrer à Râpiqum 60 litres de grain, par personne et [29]par jour, (pris) sur les champs de Râpiqum [30]que des Babyloniens cultivaient. [32]Il a envoyé cinquante hommes; [33]ils résident à Hît et [34]ils ont retenu [33]les bateaux, [34]disant: "Vous ne ferez pas le transport"».

[35]Alors j'ai écrit ainsi à Hammânum: [36]«Ecris au Résident[e)] de [36]Râpiqum en ces termes: [37]"Mon Seigneur m'a ainsi écrit: [39]"Précédemment, avec les Babyloniens, [40]c'était la guerre et, bitume et goudron, [42]ils n'en ont pas laissé [41]prendre pour les besoins du temple de Dagan ... [43]les Ešnunnéens ... à ... [43]installez-(les) et, bitume et goudron, [45]pour les besoins du temple de Dagan, qu'on apporte"»!

[46]Voilà ce que chez Hammânum [47]j'ai écrit. Or, jusqu'à présent, une nouvelle [48]concernant le transport par bateaux ou [49]leur[f)] embargo, ne m'est pas arrivée et [50]je n'ai (donc) pas écrit à mon Seigneur. [51]Si cette nouvelle m'arrive, [52]j'écrirai à mon Seigneur.

## XXVI 263

[1]Dis à mon Seigneur: ainsi (parle) ... , ton serviteur.

[5]Le Dieu [6]vient de se calmer [5]envers le pays [tout entier]. [6]Depuis le mois d'[*Abum*][a)], [7]le 25 jusqu'au mois de *Tîrum*, [8]le 5 au soir, la Divinité a sévi[b)]. [9]Le(s) malade(s) qui ... [10]avai(en)t été touché(s), (ont) survécu et, [11]au mois de *Tîrum*, le 10, [13]j'ai fait prendre [12]les présages pour [13]enterrer [12]le tas (des morts)[c)]. [14]La Divinité vient de répondre (oui). [15]Tout un chacun de ceux qui subsistaient, [16]a enterré le cadavre qui lui incombait[d)].

[17]Au mois de *Tîrum*, le 14, [18]les Exorcistes [19]et les Lamentateurs[e)] [20]ont purifié la ville. [21]Le Dieu [22]vient de se calmer [21]envers le pays. [23]Que mon Seigneur le sache.

## XXVI 265

(1) Dis à mon Seigneur : ainsi (parle) ... , ton serviteur. (5) Au sujet de ... que mon Seigneur m'a envoyé(s), (6) un/des ... , un grand vêtement de luxe, (7) un ... , x habit(s) en sergé, (8) un ... une(?) coiffe en sergé, (9) 4 ... 1 ... agencée (10) ... , (11) ..., x litres d'huile de myrte, (12) x litres d'huile de kanakurtum, (13) ... x en pierre marhušû, (14-15) ... (16) ... Altiš-qallu (17) ... (18) ... chez mon Seigneur, (19) j'ai fait porter. (20) Autre chose : le grain des taxes-šibšum (21) a été complètement perçu. (22) Le grain en provenance des aires à battre est rassemblé (23) pour moitié et les rations alimentaires constituées par les taxes-biltum sur les cultivateurs (24) du district d'amont, (25) jusqu'à présent on n'a pas commencé à les transporter. (26) Ils ont cultivé du sésame et ce qu'ils ont obtenu est de bonne qualité (27) mais l'année est difficile et les cultivateurs (28) ont des déficits en orge. Lorsque mon Seigneur viendra, (29) il écoutera ce qu'il en est de leurs taxes-biltum. (30) Autre chose : la « Main-du-Dieu » s'est apaisée et le palais va bien.(32) Il y a beaucoup de pertes (31) parmi les domestiques, les tisseuses des ergastules-nêpâratum (32) et les agriculteurs. (33) Le ... va bien. Le déficit ... . (Lacune) (37) ... dans le palais de mon Seigneur (37) ... (39) ... doit être ... de mon Seigneur.

## XXVI 276

[1]Dis à mon Seigneur: ainsi (parle) Sammêtar, ton serviteur.

[5]Mon Seigneur m'a envoyé le message suivant: [6]«Une tablette [7]m'est arrivée de Babylone; [7]viens [8]que nous lisions cette tablette, [9]que nous discutions, [10]que nous fassions la réponse!»[a]). [11]Voilà ce que mon Seigneur m'a écrit.

[12]Déjà auparavant, lorsque mon Seigneur [14]était de passage [13]à Zurubbân, [15]j'avais envoyé à mon Seigneur [14]Dari-...[b]) [16]Le médecin qui me soignait, [18]m'avait tenu ces propos: [19]«Si [20]ces [19]deux jours [20]où pendant le plus fort [21]de la maladie[c]) tu ne dois absolument pas bouger[d]), [22]tu ne sors pas de chez toi, [23]le dieu t'épargnera [24]et tu resteras en vie». [25]Voilà ce que le médecin m'avait dit. [26]Aussi [27]ne suis-je pas allé [26]aux sacrifices pour Dîrîtum. [27]Comme au milieu .....

(Lacune[e])).

[1']Mon Seigneur répondra à ce message, [2']et il ne doit pas tenir compte de la grande fête, [3']... il faut que mon Seigneur [4']fasse (faire) [3']les comptes [4']sans négligence.

## XXVI 280

[1]Dis à mon Seigneur: ainsi (parle) ... , ton serviteur.

[5]Les trois fils de Batahrum, le ... [a]), [6]viennent de mourir, tous (trois), en même temps. [7]Le premier jour, ils ont été malades et Batahrum [8]m'a envoyé un message pour (avoir) un devin. [9]Je lui en ai envoyé un. [10]Le deuxième jour, comme la nuit tombait, [11]ils sont morts, tous (trois) ensemble. [12]Après une nuit sur le lit[b]), [13]on les a fait sortir et on les a enterrés[c]). [14]Il n'a plus de descendance[d]). [15]Tout autour de moi, j'ai entendu répéter, [16]«Il y a chez cet homme [x mines] d'argent, propriété divine».

[17]La ville va bien, mes gens d'armes ont été renforcés. [18]... sur/pour la rive orientale, [19] ... [20] ... l'ennemi [21]... des arcs ...

(Lacune)

[3']... leurs tâches ... [4']mon Seigneur doit répondre/satisfaire....

[6']Mon Seigneur m'a écrit [5']au sujet des moyeux des roues. [6']Auparavant, [7']comme [8']j'avais rassemblé la troupe de mon district [7']pour venir en secours, [9']j'étais parti vers mon Seigneur. [10']La tablette de mon Seigneur [11']m'est arrivée [10']à Zibnâtum[e]). [12']Me détournant [11']de mon expédition de secours, [13']j'ai envoyé vers l'amont [12']dix hommes aussitôt, [13']leur disant: [14']«Allez [15']couper [14']les *pasrum*[f]) nécessaires aux moyeux des roues [15']avec leurs *branchages*[g]) ...

(Lacune)

## XXVI 281

[1]Dis à mon Seigneur: ainsi (parle) Ištarân-naṣir, ton serviteur.

[5]Aplahanda [6]est allé à son destin. [7]4 jours, jusqu'à ce que [9]l'on eût terminé [7]le sacrifice [8]de Nubandag[a]) , [10]on a caché (la nouvelle). [11]Le 18 de *Kinûnum* (vii), [12]on a découvert l'affaire. [13]Le deuil [14]a dès lors été instauré[b]).

[15]Présentement, [16]Yatâr-Amum[c]), [17]fils d'Abî-Dagan [17]m'a écrit [15]la nouvelle. [18]Que mon Seigneur en soit informé.

## XXVI 324

(1) Dis à mon seigneur : ainsi parle ton serviteur Yamṣi'um. (4) Au sujet de la tablette que mon seigneur m'a fait porter (5) relativement à Kirum (rédigée) en ces termes : « (6-7) Fais en sorte qu'on me (r)envoie cette femme ! », (8) j'ai écouté la tablette de mon seigneur (9) et j'ai parlé à Haya-sumu ; (10) mais il n'a pas été d'accord avec moi. (11) A présent, il a rassemblé ses serviteurs (12) et j'ai déclaré : « Puisque (13) tu n'écoutes pas (12) mes paroles (13) et que tu les méprises, (14) tu me fais sortir [...] et (15) [...] ». Je l'ai tancé [en ces termes] : « (16) Que [Kiru]m puisse s'en aller ! » (trois lignes fragmentaires, puis lacune). (1') « [... je veux partir sur un char] ». (2') Maintenant, que mon seigneur [envoie un char] (3') afin que la femme puisse s'en aller. (5') En écoutant ma présente tablette,(6') que mon seigneur m'envoie rapidement (4') 7 ânes de bât, (7') afin qu'on renvoie la femme. (8'-9') Il y a des affaires secrètes concernant le palais ; (9'-10') il faut que cette femme arrive et qu'elle t'en dise plus. (11') Pour l'heure, un déficit [d'1/2 mine d'argent] (12') que moi-même dans [... j'ai ...]. (13') Or (mon?) fils (est) à Ṣuprum(?). (15') On m'a donné (14') suite au procès un champ de 3 arpents. (16') Mais l'(ancien) propriétaire , Hazani-El, est revenu (sur l'accord) (15') sur 1/2 mine d'argent et (17') a repris (le champ). Présentement, (19') j'ai écrit (18') à mon frère qui détient ma « maison ». (20') Qu'il entre (18') en présence du roi, (21') et qu'il expose (20') l'affaire de la « maison » dont il s'occupe. (22') Que mon seigneur donne des ordres précis (24') afin que personne ne touche (23') à ma « maison ».

## XXVI 331

(4') Moi, avec [x cents] soldats, serviteurs de mon seigneur, (5') je l'ai fait s'approcher avec des vaches (6') et je l'ai fait entrer à l'intérieur de la ville. (7') Le lendemain, ils l'ont tué, (8') ils ont fait porter une côte à Lawila-Addu et (9') une épaule au général Taki, (10') qui [demeure] à Luhayan avec [Atamrum] (lacune)
(2") Il a ... des meules ... (3") en disant : « Vous avez conduit ici des moutons (4") mais vous ne m'avez pas attribué [d'aliment]. (5") Or les pâtures sont achevées ». (5"-6") Il a donc donné les moutons à manger aux soldats comme aliment. (7") Ils ont dit : « (8") Tu feras en sorte de donner de la farine ». (9") Mais de la farine n'est pas [distribuée comme aliment] aux soldats de mon seigneur ... » (lacune).

## XXVI 434

(1) Dis à mon Seigneur : (2) ainsi parle Yasim-El, ton serviteur.
(3) Lorsque Himdiya est allé à Šubat-Enlil, (4) le frère de Yahun-El, le chef de section qui (5) avait tué (4) les enfants de Qarni-Lim, (6) avait (5) chez lui un esclave natif du Numha. (6) Son père (7) lui avait offert (6) pour la rançon de son fils (7) vingt-cinq sicles d'argent. Le frère de Yahun-El (8) l'avait repoussé en lui disant : « (9) Complète à (8) trente sicles (9) et emmène ton fils ! » (10) Comme il avait fait cette réponse au Numhéen, père du jeune homme, (11) ce dernier (12) était parti (11) pour Kurda prendre l'argent. Le surlendemain du jour où son père (13) était parti prendre l'argent, (14) le frère de Yahun-El qui (15) gardait prisonnier chez lui ce jeune homme (15) étant seul chez lui, est mort, (16) soit que ses dieux l'aient tué, (17) soit qu'un rétrécissement majeur du cœur l'ait affecté ; (18) l'affaire n'en est pas éclaircie.
(19) Du coup, ses frères (21) s'emparèrent (20) de ce jeune homme, dans la maison de cet individu, (22) disant (21) à la pauvre créature : « (22) C'est toi qui (23) as fait le coup ! D'ailleurs il y a des témoins qui te (re)connaissent ! »
(24) Dès l'arrivée de Himdiya, messieurs ses frères, (25) au petit matin, lui (26) conduisirent cet homme (26) et (27) il le donna (26) pour qu'on en tire vengeance, (28) tout en envoyant (27) information chez (28) Hammu-rabi. (30) Jusqu'à présent, il n'y a pas eu retour de (29) l'information de chez Hammu-rabi.
(31) Ils ont fait sortir cet homme pour le tuer et (32) j'ai saisi la main de Himdiya, sans qu'il me dise oui, (33) prétextant : « (34) Même si j'obtenais (33) une mine deux tiers d'argent pour cet homme, (35) je le tuerais. (35) Que Yahun-El, lui qui en l'occurrence est lésé, (36) tue cet homme ! »
(Yahun-El) lui a percé le nez et (37) lui a mis une longe ; (38) il lui a ouvert (37) la partie charnue (38) dans les deux cuisses et (39) lui a écorché la peau du ventre ; (39) il lui a coupé les oreilles.
(40) Il est passé par des moments affreux : (41) on a fait faire (40) trente fois à cet homme (41) le tour de la ville.
(42) Son père est (41) un des principaux notables. (42) L'annonce qu'on en a faite a fait scandale. (43) Hammu-rabi est furieux à cause de cette affaire.
(44) Je viens d'écrire à mon Seigneur. Il est désormais informé.

## XXVI 468

(1) [A] mon seigneur dis ceci : (2) ainsi (parle) Abummekin, ton serviteur. (3) L'expédition de mon seigneur va bien. Je suis arrivé à Babylone et (4) j'ai transmis à Hammu-rabi le message que mon seigneur m'avait confié ; (5) il s'est beau[coup ré]joui et il a déclaré : « (6) C'est vraiment sur l'injonction d'un dieu que Zimri-Lim m'a envoyé ces mots. (7) Depuis que moi-même, Zimri-Lim et Yarim-Lim nous avons [fait] alliance (8) et nous nous tenons main dans la main, (ni) adversaire (ni) ennemi (9) ne peut rien faire (10) et nous arrachons du coeur du pays la griffe de cet ennemi ». (11) Hammu-rabi a dit cela et bien d'autres choses, et pour les paroles qu'il avait dites dans son contentement, (12) je lui ai dit (tout) ce qui était opportun et approprié pour concilier son coeur, (13) et je le conciliai par (mon) discours. Le lendemain, (14) je lui fis porter la tablette d'engagement sur sa vie dont mon seigneur avait fixé le libellé ; (15-16) il a écouté cette tablette mais quand Hammu-rabi a entendu ce qui est écrit dans cette tablette d'engagement sur sa vie au sujet de Yumahammu, Hit et [Yab]liya, (17) il a déclaré ceci : « Pourquoi, malgré ses bonnes paroles, (18-19) Zimri-Lim a-il créé des difficultés, a-t-il inscrit les villes de Yumahammu et Hit sur la tablette d'engagement sur la vie et me l'a-t-il envoyée ? » (20) Moi, je lui ai répondu : « (21) Jamais mon seigneur n'a levé les yeux sur quelque chose qui ne lui revenait pas. [(22) ...] lot de mon seigneur et trois mille Hanéens de Yumahammu (23) [... qu]e mon seigneur a réclamé[...] [lacune] ... (1') la ville de Hit [...] (2') et c'est au sujet de cette ville que les plus grandes difficultés ont [été faites.] (3'-4') Depuis quatre ans cette affaire n'est pas réglée entre Zimri-Lim et moi : (5') il n'y a pas (4') [...] ; (5') que l'affaire de la frontière (soit remise à) plus tard. (6') Enlevez Hit de la tablette d'engagement sur la vie, (7') que je puisse m'engager par serment, puis prenez la tête de(s) troupes et faites route. (8'-9') Lorsque le but sera atteint, qu'alors les rois nos frères siègent et nous rendent un jugement : je me soumettrai au jugement qu'ils prononceront. » (10') Voilà ce qu'il m'a déclaré et je lui ai répondu ainsi : « (11') Mon seigneur a réuni pour toi les secours du pays tout entier (12'-14') et mon seigneur a marché contre l'adversaire et l'ennemi qui te cernaient, pour l'abattre et pour arracher du pays d'Akkad la griffe de l'ennemi. Pour (tout) le bien (que t'a fait) mon seigneur, (15') renonce à ces villes qui sont le lot de mon seigneur (16') et, par les eaux courantes du fleuve, fais-lui une faveur et (17') quand tout va pour le mieux, ne suscite pas un sujet de mécontentement (18') que l'affaire ne tourne pas à l'a[ffrontement] ». (19') Voilà ce que je [lui ai ré]pondu. (Il a dit) : « C'est ce qui me préoccupe que je vous dis ; (20') s[i(?) ...] ... pourquoi aurais-je désiré Hit ? (21') La force de votre pays, (ce sont) les ânes et les chariots (22') mais la force de ce pays ce sont les bateaux. (23') C'est justement pour le bitume et la naphte que je désire vraiment cette ville ; (24') pour quelle autre raison ai-je désiré cette ville de lui ? (25'-26') En échange de Hit, je prêterai l'oreille à tout ce que Zimri-Lim m'écrira ». (27') Hammu-rabi a affirmé ses prétentions sur Hit (28') en disant : « quand ... [...] (29') à Hit [je] ne [renoncer]ai pas ». (30'-31') A présent, voici que Kalalum et Puzur-Marduk ont pris ce rapport et se dirigent vers mon seigneur ; (32'-33') qu'ils lui exposent ce qu'ils ont vu. Que mon seigneur réfléchisse à ce qui sied à la grandeur de sa royauté et que j'exéc[ute] ce que mon seigneur [me mandera].

## XXVI 538

(1-2) Dis à Asqudum: ainsi (parle) ton ami Ṣidqum-Lanasi.
(3) Ton serviteur Abi-ṣulluli m'est arrivé. (4) Il m'a apporté en bon état ce dont j'avais besoin et que tu m'as envoyé. (5) J'en ai été très content.
(6) Il m'a apporté 1/2 mine d'argent pour (acheter) du vin. (7) Il a aussi apporté 10 sicles d'argent, pour l'achat d'un bateau. (8) J'ai réfléchi en moi-même, me disant: (9) « Le bateau que j'aurai acheté ici pour 10 sicles d'argent, (10) à Mari, il ne rapportera pas simplement un sicle. (11) Ici, moi-même, (12) j' ai fait une somme globale de (l'argent pour) (11) l'achat du vin et du bateau. (12) 1/2 mine et 8 sicles d'argent représentent la totalité (13) de ce qu'Abi-ṣulluli m'a apporté avec sa tablette scellée. (14) J'achèterai [60]+20 jarres de vin pour la valeur de 1/2 mine et 8 sicles d'argent (15) et (c'est) sur mes propres bateaux (que) je prendrai (les bateaux nécessaires).
(...)

## XXVII 14

(1-4) À mon seigneur dis (ceci) : ainsi (parle) Ilušu-naṣir, ton serviteur.
(5-6) J'ai fait prendre les présages pour le salut de la ville de Qaṭṭunan et du district pour un mois : (7) la ville de Qaṭṭunan et le district vont bien.
(8-32) Au mois xii-bis, le [30], 2.000 Bédouins se trouvaient déjà rassemblés à Qaṭṭunan et le rassemblement a continué régulièrement. Par ailleurs j'ai eu avis qu'une troupe de 5.000 Numhéens et Yamutbaléens doivent aller ensemble chez mon Seigneur.
En outre, au sujet de la récolte de Qaṭṭunan, si cela agrée à mon Seigneur, il lui faut envoyer un messager à Ašmad pour qu'il retienne une centaine de Bédouins à Qaṭṭunan pour qu'ils occupent le poste de commandos d'intervention et gardent la ville, jusqu'à ce que j'aie rassemblé la moisson de Qaṭṭunan.
Je voulais réunir la population active, mâle et femelle, ainsi que les femmes. Déjà que Rahatum a fait beaucoup de difficultés au sujet des champs à loyer et de l'enclos du Palais, les gens mobilisables (lú-meš pí-ih-rum) sont chez eux afin de rassembler leurs propres moissons. J'ai fait se réunir à Qaṭṭunan petites gens et fermiers royaux.
(33) Quant à ce constructeur de bateaux, (34) j'ai écrit à Habduma-Dagan, (35) mais il ne m'a pas (même) envoyé un apprenti constructeur de bateaux !
(36) C'est seulement grâce à des charpentiers habiles (37-38) que j'ai pu depuis deux mois réparer ce bateau : (car) il n'y a pas (d'autre) bateau. (39) Que mon seigneur écrive à Habduma-Dagan (40) de m'envoyer un constructeur de bateaux (41) pour que je calfate ce bateau !
(42) [x] cent (arpents) de terres du Palais sont en culture : (43) elles sont très belles ! (44) Et les muškênu, eux aussi, (45) ont cultivé beaucoup de terres.
(46) La moisson est en bon état. (47-51)...
(52-54) Au soir du 3e jour du mois d'Urâhum, à l'heure du repas, j'ai fait porter cette mienne tablette chez mon seigneur.

## XXVII 23

(1-4) À mon seigneur dis (ceci) : ainsi (parle) Ilušu-naṣir, ton serviteur. La ville de Qaṭṭunân et le district vont bien.
(5-6) [J'ai fait prendre] les présages pour le salut du district
(...)
(1'-2')... je ferai prendre les présages, (2'-3') et pour que les vaches et les ânesses ne soient pas enlevées, je vais (les) envoyer (4') et là-bas, elles pourront manger de l'herbe.
(5') Il n'y a plus de troupes à ma disposition : (6'-7') Je vais devoir recruter 20(?) habitants du pays (8') pour qu'ils tiennent les postes de police.

## XXVII 25

(1-4) À mon seigneur dis (ceci) : ainsi (parle) Zakira-Hammû, ton serviteur. La ville de Qaṭṭunân et le district vont bien.
(5-6) Après que mon seigneur m'eut nommé à la ville de Qaṭṭunân, je suis arrivé à la ville de Qaṭṭunân. (7-8) Le dieu de mon seigneur a imposé l'obéissance à ce district, et j'ai recenséb) le district. (9) Avec l'aide de tous les travailleurs disponibles, (10) j'ai nettoyé le canal, j'ai procuré de l'eau. (10-11) Mais ce district, cette année, n'a pas reçu de grain, (et tout) le grain a été consommé. (12) Et tandis que tous les riches, qui ont du grain demeurent, (13-14) tous les pauvres muškênu qui n'ont pas de grain sont partis au fleuvee). Alors, pourvu que, (15) demain, mon seigneur ne dise pas : (16-17) « Depuis que tu es arrivé, tu n'as pas arrêté de ruiner ce district ! » (17-18) Que mon seigneur ne me fasse pas de reproche avant que mon séjour dans ce district ne se soit prolongé ! (19-20) Que mon seigneur écrive à ses serviteurs Sammêtar et (H)aqba-ahum (20-21) d'examiner la situation de ce district et de faire leur rapport à mon seigneur.
(22) Quant à la sorcière au sujet de laquelle mon seigneur m'a écrit, j'avais désigné un jeune garçon à elle parmi les ensorcelés , (23-24) mais, après que j'eus exposé l'affaire [...], elle ne l'a pas livré. (25) [...] là où il a été désigné pour aller, (26) [...] ses jeunes gens (27) [...] chez mon seigneur [...]
(28) Quant à [...] (29) ... (30) mon seigneur m'a écrit : (31) « Occupe-toi de [ta] maison et habite-la ! » (32-33) Mon seigneur a-t-il examiné la situation de la ville de Qaṭṭunân ? Mon seigneur sait bien que cette [ville](?) est dans le dénuement. (34-35) Alors, quand est arrivée la tablette de mon seigneur me disant : « N'habite pas cette maison ! », (36-37) dans le voisinage de ma maison de réquisition que j'avais réquisitionnée au moment de mon arrivée, (38) j'ai fait sortir trois hommes, et je me suis installé dans ces maisons. (39) Les possesseurs de ces maisons ont pr[is le parti] (d'écrire ?) à Sammêtar : « (40-41) Zakira-Hammû nous a fait sortir de nos maisons ! » Alors Sammêtar m'a écrit ceci : « (42) ... (43) qui à Qaṭṭunân... (44) ... (45) qui à Qaṭṭunân ... (46) ... si vous les faites partir (47) et habitez leurs maisons, (si) vous cultivez les terres des muškênu, (48-49) Qaṭṭunân tout entière ne suffirait pas pour vos maisons, (49-51) et toutes les terres de Qaṭṭunân ne suffiraient pas pour vos tenures ! (52) Donc, faites sortir sur ordre les gens que vous avez installés à la place ! (53) En voilà assez ! C'est pour (le service) de votre seigneur que vous devez organiser le district. (54) Le sieur Ilušu-naṣir est muté à Mari : (55) habite (donc) cette maison, mais jusqu'à ce qu'il ait emporté ses biens meubles, (56) mets une maison à sa disposition pour qu'il y entrepose ses biens meubles ». (57) Voilà ce que m'a écrit Sammêtar. (58-59) Alors, Ilušu-naṣir a écrit à Sammêtar : (60-63) « Pourquoi [...] demeurent... (64) ... demeure ». (65-66) J'ai donc mis une maison à sa disposition pour qu'il y entrepose ses biens meubles.

## XXVII 26

(1-5) À mon seigneur dis (ceci) : ainsi (parle) Zakira-Hammu, ton serviteur. La ville de Qaṭṭunan et le district vont bien. (6) Le grain de Ṭabatum et de Magrisa (7) a été épargné par les sauterelles, (8) (mais) les sauterelles ont dévoré le grain de Zilhân. (9) En outre, 470 (+x) arpents de terres moissonnées plus tôt (10-11) du palais de Qaṭṭunan ont échappé au bec des sauterelles, (13) mais les sauterelles ont dévoré (11-12) toutes les terres du palais existantes (moissonnées) tardivement, ainsi que le grain (13) des muškênu. (14) Et (j'en viens) à ce que mon seigneur m'a écrit : (15) « Celui qui, parmi les muškênu du district, (16-17) partira pour le pays du Šubartum sans ton autorisation, (18-19) saisis-le et fais-le conduire chez moi ! » Voilà ce que mon seigneur m'a écrit. (20-21) Les sauterelles ont dévoré le grain du district : c'est pourquoi les travailleurs isolés et les journaliers (22-23) qui gagnent de quoi manger au moment de la moisson - (24-25) car on peut faire des gains dans le district grâce à la moisson -, la nuit (ces) individus (26-27) quittent maintenant leurs demeures et partent vers le Šubartum pour gagner (leur vie). (28-29) [Pourquoi] aurais-je écrit cela à [mon seigneur] de façon mensongère? (29-30) Que mon seigneur m'envoie son homme de confiance (30-31) et qu'on examine cette affaire. Si mon seigneur dit : (32) « Donne des ordres fermes pour qu'on garde les routes, (33) et ne sois pas négligent quant à ceux qui passent ! » (34) Que mon seigneur m'écrive [ceci ou] cela, (35-36) mais il faut aussi qu'il m'envoie [9]0 vaches ou bien 60 [bœufs] du palais (37) afin qu'ils piétinent [les aires]g) du Palais, (38-39) et que le grain du palais soit rentré rapidement sans perdre de temps ! (40) Autre chose : voici que les chargés d'affaires (41) d'Atamrum [et] de Hammu-rabi, chez (42-44) ...

## XXVII 28

(1-3) À mon seigneur dis (ceci) : ainsi (parle) Zakira-Hammu, ton serviteur.
(4-6) Précédemment, [j'ai écrit une] fois, deux fois à mon seigneur au sujet des criquets-ṣarṣar. (6-7) Alors mon seigneur m'a [écrit] : (7-8)« Remplis le canal Šadîtum, afin qu'ils ne (le) traversent pas ! » (9) [Voilà] ce que mon seigneur m'a écrit.
(10) Alors, selon le message (11) de mon seigneur, j'ai rempli le canal Šadîtum, (12) mais dès lors qu'ils traversaient (déjà) le (canal) Šadîtum, (13) ils traversaient (aussi) le Habur, (14) et, en suivant le lit des rigoles (15) qui irriguent les champs, (16) (ils ont fait en sorte) qu'après avoir traversé donc le canal Šadîtum, (17) le lit des rigoles s'en est rempli.
(18-19) J'ai donc alerté tout le district, (19-21) réquisitionné jusqu'aux femmes et aux enfants des deux sexes, (21-22) et frappé (le sol) tant que j'ai pu. (22-23) J'ai rassemblé les moutons guzâlu qui appartiennent aux habitants du pays, (23-24) et ils ont piétiné tout ce qu'ils pouvaient piétiner. Alors, quel parti prendre (maintenant)? (25-27) Il ne faut pas oublier que l'an dernier, ce district a souffert du fait des sauterelles-erbu (27-28) À présent, tous sont troublés du fait de ces criquets. (28-29) Sans le nombre suffisant de [travailleurs], toutes les sillons, (30) à Qaṭṭunan, Ṭabatum, (31) [Zilh]an et au Fort Militaire, (32) sont [pleines]. Ces hommes (33) manquent, à présent, que mon seigneur réfléchisse (34) et qu'il m'envoie [cent]? hommes (35-36) afin qu'ils engrangent cette moisson !

## XXVII 32

(1-5) À mon seigneur dis (ceci) : ainsi (parle) Zakira-Hammu, ton serviteur. La ville de Qaṭṭunan et le district vont bien.
(6-11) Des extatiques d'Amum, gens du temple d'Amum, se trouvent avoir pillé quatre Yamutbaléens. Il y avait des Anciens de Gaššum qui étaient en déplacement pour chez mon Seigneur. Ils (= les Yamutbaléens) en ont saisi ces gens ; ils (les Anciens) les ont amenés chez le merhûm Ibal-El.
(...)
(1'-9') « À cet endroit-là, notre chariot, nous l'avions confié à une esclave et, pour ce qui est de nous, nous étions allés chez les gens du temple d'Amum, les extatiques, pour information ; nous avons passé la nuit dans le temple du dieu. Au matin, comme pour plonger dans le méandre, nous étions descendus à la rivière, ils se sont levés, ont volé cette esclave et sont partis avec elle. »
(10'-15') Les Anciens de Gaššum avec les quatre Yamutbaléens, je les ai fait conduire chez mon Seigneur pour que mon Seigneur s'informe d'auprès d'eux. Pour l'heure, les Anciens de Gaššum sont partis pour chez mon Seigneur.
(15'-17') Autre affaire. J'ai déjà écrit à mon seigneur au sujet des nouvelles concernant [la moisson] : (qu'il s'agisse de la récolte) précoce ou tardive, (18') les sauterelles ont dévoré le grain du district. (19') Depuis Tehran jusqu'à Rahatum, (20') les sauterelles se propagent.

## XXVII 37

(1-4) À mon seigneur (ceci) : ainsi (parle) Zakira-hammû, ton serviteur. La ville de Qaṭṭunân et le district vont bien.
(5) Quand mon seigneur m'a nommé à Qaṭṭunâna), 6-8[...]
(9-10) [...] il n'y a ni bois aromatiqueb) ni (d'autres) bois commandés par le Palaisc). Depuis le jour (11-12) où je suis arrivé à Qaṭṭunân, j'ai fait prendred) les bois aromatiques et (autres) bois commandés par le Palais, (13-14) et je les ai fait transportere) de Tehrân à Rahatumf).
(14) Après quoi, la tablette de mon seigneur ... (15) m'est parvenue, disant : « Rassemble le districtg) (16) et fais tondre les moutons du Palais ! » (17) Selon le message de mon seigneur, j'ai rassemblé le district, (18) et j'ai fait tondre les moutons du Palais. (18-19) Puis, j'ai fait charger la laine sur des chariots, (19-20) et avec les chariots qui étaient venus du fleuve, ils ont fait routeh) jusqu'à Saggarâtum.
(21) Après avoir mené à bien la tonte des moutons du Palais, (22) [et] (après que) Yasîm-Sûmû fut reparti chez mon seigneur, (23-24) après (le départ de ) Yasîm-Sûmûi), j'ai entrepris de faire mouler des briques en me disant : (25-26) « Il faut que je fasse mouler cinq ou six mille briques avant la moisson (27) afin qu'elles soient prêtes ».
Autre chose. (28) Le temps de la moisson approchej), et mon seigneur (29) doit assigner (à chacun) sa quote-part (du travail) de la moissonk). (30) Or, naguère, les terres cultivées correspondaient au travail de 4 « charrues » du Palais, (31-32) et après que j'eus écrit à mon seigneur, mon seigneur m'avait envoyé 300 hommes sous les ordres d'Ili-Matarl), et, avec les muškênu, (33) ils avaient moissonné les terres du Palais ; puis les muškênu avaient enlevém) (et) battu (la récolte), (34-36) et enfin, on avait transporté le grain vannén) dans les chariots des muškênu depuis Tehrân et Rahatum jusqu'à Qaṭṭunân. Et l'an dernier, sous l'administration de Zimri-Adduo), (37) de la même façon, mon seigneur avait envoyé des supplétifs, (38) et ils avaient moissonné les terres du Palais.
(38-40) À présent, il y a 6 « charrues » du Palais qui - avec (en plus ?) celle d'Asqudum - se partagent 1000 arpentsp), et Asqudum...q) (41) Et les muškênu du district m'ont dit : (42-43) « Alors que (nos) frères du fleuver) moissonnent chacun un arpent, nous, nous devrions moissonner deux arpents chacun ... ? (44) Nous, nous moissonnerions ainsi (un total) de 1000 arpents, nous enlèverions (le grain), (45-46) le battrions, et, une fois vanné, [le transporterions] sur de longues distances depuis Tehrân [et Rahatum] jusqu'à Qaṭṭunân ? (47) La charge est devenue trop lourde pour nous ! »s)
(48-49) Quand Yasîm-Sûmû [est arrivé ici], il a fait une [enquête] sur la situation du district et a constaté qu'il n'y avait plus de main-d'œuvre (disponible) au Palaist) (51) ... combien de terres pourraient-ils moissonner ?
(52-53) À présent donc, j'envoie chez mon seigneur le majordome Sîn-mušallimu) ; (53-54) Que mon seigneur fixe la quote-part du travail de la moisson ! (54-55) (Car) le district ne dispose [vraiment]? pas de la force (de travail suffisante) pour cette récolte.

## XXVII 38

(1-3) À mon seigneur dis (ceci) : ainsi (parle) Zakira-Hammû, ton serviteur. La ville de Qaṭṭunân et le district vont bien.
(4) Précédemment, quand je suis allé chez mon seigneur, (5-6) j'ai fait (mon) rapport devant mon seigneur sur les travailleurs (à envoyer) pour moissonner les terres du Palais, mais mon seigneur ne m'a fourni aucun travailleur. (7-8) Et comme mon seigneur ne m'avait pas fourni de travailleurs, j'ai dit à mon seigneur : (8-9) « Je me montrerai ferme, et le grain du Palais [...]
(...)
(2') [...] battront [le grain] du Palais ». [À présent, (3'-4') selon l'ordre] que mon seigneur a donné aux [...], ils ont battu le grain du Palais [et les boeufs] (5') des muškênu, pour verser (sur l'aire) le grain du Palais [...] (6'-7') [Que mon seigneur] m'envoie pour un berger 70 ou 80 [bœufs] (7'-8') afin qu'ils battent en priorité le grain du Palais que les muškênu auront versé (sur l'aire). (9') (C'est) en ma qualité de serviteur que j'ai écrit à mon seigneur : que mon seigneur agisse comme bon lui semble !
(10') Autre chose. À son arrivéee), Yasîm-Sûmû (11') a recensé dans le domaine d'Asqudum 3 hommes et 4 femmes, (12'-13') dont une vieille femme (qui) ne peut plus faire son travail : (13'-14') or, cette exploitation est astreinte à une [lourde] redevance, (14'-15') et voici que le moment est venu de semer le sésame. (15'-16') Que mon seigneur ordonne de fournir (de quoi compenser) le déficit de cette exploitation.
(17') Autre chose. Après (le départ) des moissonneurs, (18'-19') les sauterelles se sont abattues et se sont attaquées aux [terres] des muškênu tardivement ensemencées ... [...].

## XXVII 60

(1-4) À mon seigneur dis (ceci) : ainsi (parle) Zakira-Hammu, ton serviteur.
(5) Au sujet des informations concernant les prostituées (6) qui sont entrées au palais de mon seigneur (7) (et que) j'ai exposées devant mon seigneur, (8) après que mon seigneur se fut plaint à Haqba-ahum, (9) les Anciens de la ville, Haqba-ahum (10) et La'um ont siégé, (11-12) et ces informations ont été exposées devant eux : (13) ces faits ont été confirmés. (14-16) Ils ont alors battu le lieutenant du majordome avec les verges du ... et Haqba-ahum a apostrophé le majordome (18-19) en ces termes : « S'il y a des informations sur lui...
(...)
(1'-2') (le rapport) que j'ai exposé devant mon seigneur, (3') ce rapport est véridique (4') Mon seigneur...(?) de La'um et Iddin-Dagan (5') ont été envoyés en mission chez mon seigneur.

## XXVII 102

(1-2) À mon seigneur dis (ceci) : ainsi (parle) Zimri-Addu, ton serviteur.
(3-4) J'ai déjà écrit à mon seigneura) en ces termes : « Il y a deux ans, 5450 arpents de terres du Palais ont été cultivés : (6) alors, les troupes régulières de la section d'Ili-Matar sont venues moissonner ces terres, (7-8) y compris le transport (du grain) sur l'aire. Puis, l'an dernier, 9600 arpents de terres ont été cultivés, (10) et ce sont des réservistes, des isolés et des supplétifs (11-12) qui sont venus moissonner le grain, y compris le transport sur l'aire.
(12-13) À présent, cette année, j'ai cultivé 900 arpents de terres du Palais, et sur (ces) 900 arpents, (14) après avoir établi (mes calculs concernant le personnel du) Palais et les muškênu, (15-16) et alors qu'ils travaillent dur toute la journée et toute la nuit, c'est à peine (17) s'ils ont moissonné 400 arpents : quant au reste, (18-19) (soit) 500 arpents, il est à l'abandon faute de moissonneurs.
(20) À présent, il faut que mon seigneur (21-22) ordonne d'équiper pour moi assez d'ouvriers pour moissonner 500 arpents et de me les envoyer, (23-24) afin qu'ils engrangent le grain rapidement en temps voulu. (24-25) Sinon, si mon seigneur ne m'envoie pas d'ouvriers, le grain du Palais périra.
(26) Or, mon seigneur le sait, la route est longue. Alors que (27) le grain m'épuise, (27-28) si je n'écris pas à mon seigneur, - et mon seigneur aura beau envoyer tous les ouvriers qu'il faut, (29-30) (ce n'est pas) demain ni après-demain qu'ils arriveront ici (31) et [pourront moissonner] le grain :
(31-32) (car), à partir de maintenant, 10 jours vont passer jusqu'à l'arrivée [des ouvriers]. (32-33) En (ce) jour où j'envoie cette mienne tablette à mon seigneur, (34) je m'occupe de moissonner [le grain], (mais) il faut que mon seigneur ordonne (35) que l'on m'envoie des ouvriers avec tout leur équipement.
(36-37) Autre chose. J'ai déjà écrit à mon seigneur au sujet de la baisse (de la crue) du Habur. (38-39) En effet, conformément au message que j'ai envoyé à mon seigneur, le Habur a baissé. (40) Quant aux moissons de Ṭâbatum et de Qaṭṭunân (41) qui appartiennent au Palais et aux muškênu, (42) (et) qui avaient été immergées du fait de la crue, (43) les terres hautes avaient baigné dans l'eau, alors que maintenant(?) elles n'ont pas, jusqu'ici, baigné dans l'eau, (45) et que (seule) la base du grain est immergée.
(46-47) Cependant, je n'ai pas encore pu avoir une vue complète sur la situation du grain. (47-48) Quand j'en aurai une vue complète, (48-49) je l'écrirai à mon seigneur.

## XXVII 107

(1-3) À mon seigneur dis (ceci) : ainsi (parle) Zimri-Addu, ton serviteur.
(3-4) Autrefois, mon seigneur avait imposé Hammûtar (pour la somme) de 2/3 de mine d'argent (à verser par) chacun pour Ṭabatum. (5) Et ce sont ces 2/3 de mine d'argent (à verser par) chacun que Hammutar (6) a payés à Zakira-Hammu. (7-8) De même l'an dernier, c'est cet argent que Hammutar m'a payé à moi-même.
(8-9) À présent, mon seigneur a nommé Yashadum à la sugagûtum de Ṭabatum. (10-11) Alors, étant allé à Ṭabatum, j'ai dit à Yashadum : « Les 2/3 de mine d'argent (à verser par) chacun, (12-13) que Hammutar payait régulièrement à Zakira-Hammu et à moi-même, cet argent, (14) tu dois (le) payer ! » Alors les fils de Patakhum (15) se sont réunis et ont délibéré (16) en ces termes : « Si nous payons maintenant cet argent, (17) à [l'avenir, continuellement (18) ... et Yashadum (Lacune)
(1'-2') [...] et j'ai dit aux fils de Patakhum : « De la même façon que (pour) les troupes régulières (3') et que (pour) les gardes des Bords-de-l'Euphrate (4') qui détiennent chacun 5 arpents de terre, (4'-5') alors qu'ils accomplissent un service pénible pour le Palais - et les hommes qui accomplissent leur service (6') dans le district de Qaṭṭunan (6'-7') détiennent aussi 5 arpents de terre -, (7'-8') de même que (pour) ces gens-là, je vous complèterai vos champs alimentaires jusqu'à 5 arpents de terre, (8'-9') et j'assignerai les terres restantes aux habitants du pays à raison de 3 arpents pour chacun. »
(10'-12') Mais, comme personne parmi eux ne s'était engagé à payer l'argent, (12'-13') j'ai décidé de désigner un homme à Qaṭṭunan pour (exercer) la fonction de chef du cadastre à Ṭabatum.
(14') Ainsi, mon seigneur sait qu'aux Bords-de-l'Euphrate, (15'-16') les hommes d'élite et les gardes qui tiennent la lourde lance de bronze au service de mon seigneur (17') détiennent 5 arpents de terre. À présent, (17'-19') je vais compléter à 5 arpents les terres de ces hommes et à 3 arpents les terres des habitants du pays, (19'-20') et en outre, ces hommes ont seuls, sur (ces) terres, la jouissance des puits.
(21') Il faut donc que mon seigneur leur réponde ceci : « (22') Ces terres sont les terres du Palais ! (23') De la même façon que pour les troupes régulières (24') qui portent la lourde lance à mon servicel) (25') (et) [qui] détiennent 5 arpents de terre chacun (26'-27') eh bien?, on devra vous compléter vos terres jusqu'à 5 arpents pour chacun. » Voilà ce que mon seigneur (28') doit leur répondre.

## A.15

Dis à mon Seigneur : ainṣi parle Itûr-Asdû, ton serviteur.

Le jour où j'ai fait porter cette tablette de moi chez mon Seigneur, Malik-Dagan, homme de Šakkâ[a], est venu à moi et m'a dit ceci :

« Dans un rêve que j'ai eu, moi-même, ainsi qu'un homme avec moi, venant du district de Saggarâtum, (et me trouvant) dans le district d'amont[b], je me proposais d'aller à Mari. Auparavant[c], étant entré à Terqa, dès mon entrée, je pénétrai dans le temple de Dagan et je fis l'adoration[d] pour Dagan.

Alors que je faisais l'adoration, Dagan prit la parole et me parla ainsi : "Les rois des Benjaminites et leurs troupes, ont-ils fait un pacte de non-agression avec la troupe de Zimrî-Lîm qui est allée au district d'amont[e]?" Je dis : "Ils ne l'ont pas fait."

Avant que je ne sorte, il me dit ceci : "Les messagers de Zimrî-Lîm, pourquoi n'y en a-t-il pas constamment devant moi? En outre pourquoi ne dépose-t-il[f] pas devant moi, un rapport de lui détaillé? N'aurais-je point, depuis longtemps, donné pleinement au pouvoir de Zimrî-Lîm les rois des Benjaminites? Maintenant, va! Tu es mon messager. Voici ce que tu diras à Zimrî-Lîm : "Envoie tes messagers chez moi[g] et dépose devant moi ton rapport détaillé afin que je fasse grouiller[h] les rois des Benjaminites dans la musette du pêcheur et que je les dépose devant toi." »

Voilà ce que cet homme a vu[i] dans son rêve et qu'à moi-même il a dit. Maintenant, j'envoie donc l'information à mon Seigneur. Mon Seigneur doit faire enquête sur ce rêve[j].

Autre chose : si c'est le désir de mon Seigneur, mon Seigneur doit déposer par-devant Dagan un rapport de lui détaillé et les messagers de mon Seigneur doivent être continus chez Dagan.

L'homme qui m'a dit ce rêve, donnera un *pagrum*[k] à Dagan. Aussi ne l'ai je pas envoyé. En outre, vu que cet homme représente un cas sûr[l], je n'ai pas pris une mèche de ses cheveux ni sa cordelette.

## A.16

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Meptûm, ton serviteur.

Déjà auparavant, j'avais appris de la bouche même de mon Seigneur qu'il n'y avait pas d'étain dans le palais et que l'étain faisait besoin au palais. Or voici qu'aujourd'hui je viens de faire conduire chez mon Seigneur 29 ânes et 44 marchands[53] qui sont porteurs d'étain et qui sont arrivés d'Ešnunna.

Si mon Seigneur a besoin d'étain, il lui faut parler au chef des marchands et que ce dernier pourvoie[54a] à l'étain.

Sinon, que mon Seigneur expédie au devant des ânes, soit à Hiddân soit à Dêr[b], ses prud'hommes pour que l'étain ne soit pas vendu à quelqu'un d'autre[55].

Autre chose : j'ai respecté[c] leur étain et ne l'ai pas mis sous scellés. Je les ai (cependant) fouillés à la recherche de tablettes en me disant : « Il n'est pas impossible qu'ils fassent passer des tablettes pour quelque part. »

Le district va bien.

## A.229

Les marchands d'Imar sont venus à la steppe et ils ont acheté des moutons. Je leur ai parlé à propos de la taxe-miksum. Ils m'ont répondu : « Nous n'avons pas à payer la taxe ».

Maintenant, si je (dois) taxer d'un mouton sur dix, il faut que je prélève la taxe ; sinon il me faut agir selon les instructions de mon seigneur !

## A.315 +

Dis à Yasmah-Addu : ainsi parle Samsî-Addu, ton père.

Fais prendre connaissance de cette tablette à NP et Mâšum.

... Hadnî-Samas... est venu de chez ces hommes me dire : « Les gens de Kahat m'ont envoyé un message à propos des Turukkéens[132a], me disant : "Pourquoi vous êtes-vous dépêchés de faire un pacte de non-agression? Ne faites pas de pacte de non-agression!" » Voilà ce qu'il m'a dit.

Quel est donc celui qui agit ainsi dans le pays de Kahat? Les villes du pays de Kahat, celles qui sont à cet endroit-là[b], sont-elles fortes? Nilibšinnu[133], Kallahubra et Kabittum, celles qui sont à cet endroit-là, sont-elles fortes? En outre, toutes les cités sont en mauvaise condition[c]. Aujourd'hui, voilà que j'écris à Išme-Dagan : il va t'envoyer une troupe de 300 hommes. Il faut que Mâšum aille et qu'il fasse entrer un surcroît[d] d'une centaine d'hommes pour servir de garnison à chacune de ces villes. Qu'on fasse sortir les citadins de l'enceinte fortifiée et qu'ils habitent dans les faubourgs afin que la troupe de garnison tienne fortement l'enceinte fortifiée. Fais en outre bien attention que l'on ne permette pas à un seul des citadins d'entrer dans l'enceinte fortifiée.

Fais prendre les présages : une donne pour le salut de la contrée, concernant une attaque[134] du fait de l'ennemi ; une donne pour la non-révolte de la contrée par voie d'actions de soulèvement ; une donne pour le salut de la ville de Kahat concernant des présages[e],... [135] ; ces présages, il faut qu'un messager à toi les prenne et me les apporte.

Je t'envoie cette tablette, le *x* du mois de *Mammîtum* (v*).

## A.317 +

1-4 Dis à mon Seigneur : ainsi (parle) Ṣûri-Lârim, ton serviteur.

4-5 On m'a dit[a] ceci : « Hardûm a été tué! » 6-8 Les habitants du *kârum* sont allés enquêter[b] avec moi, et j'ai scellé sa maison. 9-10 Dans cette maison que j'ai scellée, je n'ai rien vu. 11-13 Il n'y avait ni orge ni sésame, et il n'y avait pas non plus de laine. 14-20 Le mobilier[c] qu'il y avait (consistait en) siège, table et jarres de stockage d'huile vides ; nous avons scellé la maison à mon sceau et au sceau des habitants du *kârum*. 21 Ce mobilier[d] (est) celui qui (se trouve) dans Saggarâtum, 22-23 quant aux jarres de stockage vides, dois-je les prendre pour le palais? 24-27 Que mon Seigneur m'écrive dans l'un ou l'autre sens si ce mobilier *doit être pris* pour le palais.

## A.337

(1-2) [Dis à mon seigneur Zimri]-Li[m] : [ainsi (parle) Ṣidqum-la-Nasi], ton serviteur.

(3) Mon seigneur m'a envoyé un courrier au sujet d'Asqudum, disant « A propos de ce que tu m'as écrit, que l'histoire entre vous est sérieuse, il ne faut pas qu'il y ait d'histoire entre vous ! » Voilà ce que mon seigneur m'a écrit.

(6) En fonction du courrier de mon seigneur (Aplahanda), les serviteurs de mes seigneurs, Utukam, Yawi-Ila, Šamaš-redi et Mannum-ki-beliya, serviteur d'Asqudum, et les marchands du Khan de Sippar ont siégé. J'avais dit : "Que l'on apporte l'arme de Šamaš et par devant l'arme de Šamaš rendez-moi mon droit ! ». Ayant pris place, ils ont établi que l'individu dont je m'étais saisi était un serviteur et un assistant à moi et ils ont établi ainsi que je n'avais rien pris à Asqudum.

(16) Voilà que mon seigneur peut interroger Šamaš-redi et Mannum-ki-beliya, son serviteur (à Asqudum), pour qu'ils lui parlent et que mon seigneur voie que je ne dois rien à (cet individu). Pourquoi donc m'envoie-t-il toujours des serviteurs à lui qui ne sont pas au courant ? Pourquoi donc ne m'envoie-t-il pas de serviteurs à lui au courant de nos affaires ? Lorsqu'il est monté à Alep, il m'a envoyé un serviteur à lui me dire : "Pourquoi te plains-tu, disant : 'J'ai fait de grands bienfaits à Asqudum' ? Hé bien donc, faisons nos comptes !" Ses serviteurs, Sumeštar, Kiliya, Qaqqadanum, Inanna-asi et Abi-šululi, eux, étaient au courant de nos affaires ; nous avons fait les comptes : je me trouvais avoir fait embarquer beaucoup plus que lui. Or, le même jour, je lui ai aussitôt fait porter par bateau un grand cadeau mais lui ne m'a pas rendu la pareille.

(37) En réalité, ce seraient ses serviteurs itinérants qui m'auraient apporté un cadeau ? Qu'il écrive pour qu'ils me traitent comme il se doit ! Tout ce qu'ils compteront à mon débit, qu'ils en fassent le compte dans le temple du grand Dieu. S'il se trouve que je lui dois quelque chose, je veux bien le lui donner deux fois ! Je veux bien lui donner deux fois pour une fois (qu'il m'aura fait un cadeau) ». Moi-même, je veux bien envoyer mes serviteurs pour qu'ils fassent le compte dans le temple d'Itûr-Mer de tout ce que je ne cesse de lui envoyer. Mais s'il se trouve me devoir quelque chose, qu'il le paye deux fois !

(50) Alors que j'ai de lourdes créances à son débit..., je n'en avais parlé à personne. Il a répété des propos peu amènes à mon encontre. Ces propos il les a tenus devant mes seigneurs Zimri-Lim et Aplahanda.

(56) Que mon seigneur voie comme il est inamical et ses fautes !

## A.1101

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Sammêtar, ton serviteur.

Naguère, en présence de mon Seigneur, j'avais exposé l'avis suivant, à propos de l'envoi de quelqu'un chez Yarîm-Lîm pour avoir du grain : « Si au moins c'était[a] une crue qui avait emporté la moisson en grain de mon Seigneur ou bien s'il y avait eu d'incessants dégâts suite aux intempéries[b] et que mon Seigneur s'en trouvât gêné[49c]! Mais n'est-ce point du fait de l'insécurité que le grain du pays de mon Seigneur n'a pas fait l'objet d'une moisson tranquille? Mon Seigneur a vergogne d'envoyer quelqu'un! »

Voilà ce que naguère j'exposai en présence de mon Seigneur. Je n'aurais certes pas dû donner un tel avis à mon Seigneur[d] puisqu'il n'a pas envoyé de messager à ce sujet chez Yarîm-Lîm.

En réalité, il faut que mon Seigneur réfléchisse et écrive en ces termes à Yarîm-Lîm : « Cela fait deux ans complets[e] que, du fait des hostilités[f], le grain de mon pays ne fait pas l'objet d'une moisson de paix et le grain, dans mon pays, est devenu très rare[50g]. »

Mon Seigneur doit absolument écrire, d'une façon ou d'une autre, de la sorte. Il est très probable qu'à un moment ou un autre Yarîm-Lîm s'en prendra à mon Seigneur en ces termes[51] : « S'il est vrai que ce qu'on recueille dans les champs[h] est devenu très rare dans ton pays, pourquoi ne m'as-tu pas écrit[52i]? »

Puisse mon Seigneur (n')avoir (que) ce sujet de plainte à son encontre[j]!

## A.1124

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Mut-Bisir, ton serviteur.

J'ai fait entrer l'épousée (*kallatum*) chez le serviteur de mon Seigneur[a]. En ce qui concerne le cortège du mariage, hé bien!, il y a le sacrifice à Nergal qui protège la vie de mon Seigneur[b]. Alors, je partirai. Mon Seigneur ne doit pas se fâcher contre moi du fait que je ne suis pas encore[13] allé chez lui et ne me suis pas rencontré avec lui. Le 4 (ce sera) le cortège de mariage[c].

Mon Seigneur est maintenant informé.

Ton père va bien. De plus, j'ai parlé au Roi[d] au sujet du fils de Bînum et de la fille de Lâ'ûm[e] et le roi s'en est très fort[f] réjoui. Et assurément[g], Lâ'ûm arrivera le jour[h] après moi. Il exposera par devant mon Seigneur l'affaire toute entière.

## A.1146

Dis à [Yasmah-Addu], ainsi parle Ha[mmî-ištamar[a)]], ton frère.

Voici, je le constate, vous[b)], ce que *mes frères* et moi-même disons, vous ne l'écoutez pas[61]. On dirait que c'est la haine qui me fait parler, alors que, moi, je parle avec sincérité. C'est vous qui dites : « Hammî-ištamar nous hait fortement pour nous dire de telles choses. »

Avant mon départ, j'ai parlé en ces termes : « Tu dois[c)] venir avec moi ! Zimrî-Lîm a décidé de[62] faire route » et, toi, tu envisages de manger, de boire et de dormir mais pas d'aller avec moi. Rester inactif et couché ne te fait pas rougir[d)]. Moi, je te jure que je ne suis jamais resté toute une journée sans bouger à la maison! Jusqu'à ce que je sorte à l'extérieur pour m'aérer, j'ai un sentiment d'étouffement[e)].

Tu places ta confiance là où il ne faut pas, disant : « J'ai donné de l'argent à mon clan[f)]. » Qu'est-ce que cet argent à toi que tu as donné ? Cet argent à toi que tu as donné, moi, je sais tout ce qu'il en est. Hier, ton clan au complet s'est réuni au Camp[g)] ; celui qui t'aime disait : « Écris-lui de venir ! » et celui qui ne t'aime pas : « Ce n'est pas la peine qu'il vienne! » Or si je n'étais pas venu en personne, (amis et ennemis) ne formeraient-ils pas qu'un[h)]?

Dis-moi pourquoi[i)] j'aurais besoin de te calomnier? Peut-être[j)] que jamais vent chaud ou froid n'a fouetté ton visage! Tu es indigne de ta race[k)]! Là précisément où père et mère ont contemplé tes traits après que tu es tombé du sexe de ta mère, tu ne fréquentes que sexe de femme[l)]. Tu n'as pas la moindre (autre) expérience. Au contraire, regarde-moi : jusqu'à présent, j'ai failli périr[63] et me suis sauvé de la mort. Au milieu de la ville d'Ahunâ, à dix reprises, j'ai réussi à me sortir d'une émeute. Pourquoi maintenant ne pas me tenir pour un Dumuzi ? Au comput[m)] de l'année, on le tue[n)] ; à chaque...[o)], il revient au temple d'Annunîtum[64]. Moi-même, voici comment j'ai toujours procédé : sur le grain que j'ai fait, je n'ai pas fait de réserves mais... [p)]

Je me trouve arrivé chez les Uprapéens et les (autres) Benjaminites. Voici ce que tu dis : « Yanṣib-Dagan ira avec toi comme mon représentant personnel. » Quand Yanṣib-Dagan est venu avec moi, c'était déjà un vieillard et maintenant il traverserait les régions steppiques et il effectuerait un travail quelconque pour toi? Et quant à ce que tu dis sans cesse : « J'ai donné de l'argent », moi, j'ai donné en abondance de l'argent et de la farine[q)] et à moi... l'argent...

(Lacune d'une ligne.)

Maintenant, écoute ma présente tablette ! Si le roi[r)] est en retard pour partir en expédition, argent, farine[q)] et tout ce que tu possèdes, prends-le, je t'en prie, et étant donné que moi présentement je me trouve ici, rejoins-moi chez moi.

## A.1945

(1-4)Dis à mon seigneur: ainsi (parle) Ibal-pi-El, ton serviteur.

(4-5)Un serviteur de Hardûm le Bédouin accompagnait deux servantes, des "amies" à lui (= Hardum) (6) et il s'est enfui au Šubartum. (7-8) Il (= Hardum) l'a rejoint et l'a saisi dans le Šubartum. (9-11) Dans sa colère, il a crevé les yeux de son serviteur. (12-14) Il est venu me trouver et il m'a parlé ainsi: «(15-16)Je veux tuer cet homme, (16-17)qu'il soit placé sur un pal (18-19) et que (chacun) par la suite apprenne par son exemple». Voilà ce qu'il m'a dit (20-21) et moi, je lui ai répondu ceci: «(22-23)Sans (l'avis de) mon seigneur, tu ne peux rien faire. Je vais écrire à mon seigneur (25-26)et je ferai tout ce que mon seigneur dira». (26) Voilà ce que je lui ai répondu. (27) Que mon seigneur m'écrive ce qu'il doit en être.

## A.2157

*1-4* Dis à mon seigneur : ainsi (parle) Iddin-Dagan, ton serviteur.

*5-7* 125 *ikû* de champs ensemencés, qui portent 120 *ugar* de grain, ont été complètement moissonnés. *8* L'objet-*sâpinum* (p.ê. *le tribulum?*) est inutilisé sur l'aire à battre *9-10* et il n'y a pas de gens pour vanner le grain à ma disposition. *11-12* Que mon seigneur m'envoie 20 hommes pour vanner le grain afin que je puisse amasser (le grain) sur l'aire à battre du palais. *15-17* Par ailleurs, il n'y a pas à ma disposition de bœufs pour battre (le grain) sur l'aire du palais. *18-19* Il y a les bœufs des particuliers à Ṭâbatum. *20-21* Qu'une tablette de mon seigneur parvienne aux citoyen[s de Ṭâbatum] *22-23* afin que leurs bœufs battent (sur) l'aire [du palais] ; *23-25* que ces gens rendent un service au pal[ais].

*26-28* Au sujet du grain pour l'impôt-*šibšum* des champs ensemencés des particuliers de Ṭabatum : *28-29* on a commencé à rentrer le grain des particuliers. *30-32* Une fois que le grain sera engrangé, qu'un prud'homme [de mon seigneur] vienne et *33-34* qu'il perçoive le grain pour l'impôt-*šibšum*.

## A.2881

**Dis à Iddin-Numušda: ainsi (parle) Habdu-Malik, ton frère.**

Ton serviteur *Yašûb-Dagan*[a] a atteint ma porte et a parlé *avec moi*. Alors, ici, *je me suis demandé*: "Lui[b], dans la ville de Mari, et moi, dans la ville d'Aššur[c] (et) la ville de Kanesh, (nous sommes) des gens de renom. Il faut que nous parlions, lui et moi, le temps que nous sommes en vie! Je dois lui faire! porter ce qui lui fait besoin[d], et lui de même[e], pour ce qui me fait besoin!"

Voilà donc que je t'!ai fait porter un talent de cuivre[f] de bonne qualité, un habit-*kutânum*[g], une boîte à parfum(?)[h] et une coupe en forme de sein[i], ce qui représente un cadeau[j] pour toi, par ton! serviteur, Yašûb-Dagan.

Fais-moi porter deux étoffes de bonne qualité, deux étoffes de Tuttub, première sorte, deux étoffes *sakkum*[k], première sorte, au total, six étoffes; en outre, écris-moi leur valeur sur une tablette et réclame[l] (que) de l'argent de bon aloi (soit versé) au porteur des étoffes et de ce que tu! m'auras fait porter.

Alors, je veux bien donner pour qu'on te le porte quoi que ce soit qui te fera besoin et que tu mentionneras dans une lettre.

Fais-moi conduire un cuisinier et un... par ton! serviteur Yašûb-Dagan. Alors, moi, j'enverrai de quoi les remplacer.

Qu'Aššur et Šamaš te fassent vivre!

Je veux chez moi des nouvelles continuelles de toi[m]!

En outre, si tu as besoin que je parle franchement[n], je **veux te donner** mon! fils et que, toi, tu me[o] donnes ta! fille!

## A.2342

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Lâ'ûm, ton serviteur.

Le Roi m'a fait porter une tablette pour faire libérer[a] le champ de Yaskurum, fils de Hi... Il disait : « Pourquoi cette nouvelle concernant le champ de Yaskurum m'est-elle arrivée[b]? » J'ai fait porter une réponse au Roi, en ces termes : « Naguère, lorsque j'ai fait porter chez mon Seigneur la tablette "soldats : sorties de l'armée[c]", Yaskurum...

(Lacune de 6+2+6 l.)

Ilî-uṣranni, pendant un an, *est allé à ce champ*. Il faut en fait qu'Ilî-uṣranni récupère l'investissement[d] et ce n'est qu'après la moisson que le *kirbânum* doit être donné à Yaskurum. »

Voilà ce que j'ai écrit au Roi.

Maintenant, il est tout à fait possible que le Roi m'écrive à nouveau. Mon Seigneur doit m'écrire toute réponse que je dois faire au Roi, dans un sens ou dans l'autre.

Pour l'heure, pour envoyer à mon Seigneur un rapport complet concernant les champs des « Élamites »[e] de mon Seigneur, nous venons d'ouvrir les 2 corbeilles à tablettes[f].

J'en garde une par devers moi ; l'autre, après vérification, je l'ai envoyée chez mon Seigneur.

Mari va bien ; le Pays va bien.

## A.2407

J'ai fait parvenir 200 troncs d'arbres (découpés en) planches au quai de Karkemiš. Avant que je n'arrive, 60 hommes doivent aller en amont à Imar et faire route et il faut que monte vers moi avec la troupe, 1 nautonnier ou bien quelqu'un parmi les pêcheurs qui connaisse l'art du pilotage. Autre sujet : 30 radeaux de 6 sur 5 sont agencés

## A.2804

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Ilu.šu-nâṣir, ton serviteur.

Tebe-gerî.šu[a] est venu fixer le montant des rations alimentaires du palais[b] et il a pu voir que ce dernier était en déficit ; mon Seigneur pourra interroger son serviteur à ce propos. Lorsque Asqûdum avait fixé le montant des rations alimentaires du palais, il (n')avait attribué (que) 12 hommes pour une « charrue » et ceux-là n'y suffisaient pas car ce n'est qu'avec peine que 15 hommes suffisent à une « charrue ». Le travail de coupe[c] auquel ont à faire face les « charrues » est considérable. Alors que les prud'hommes (aussi) avaient vu que tel était le cas[d], aujourd'hui, les prud'hommes, une fois arrivés, ont attribué 10 hommes pour les « charrues ». Précédemment, 12 individus ne se trouvaient pas suffire pour une « charrue » ; aujourd'hui, comment 10 y parviendront-ils?

Est-il juste que mon Seigneur me mette dans le désarroi[19e]? Est-ce à cause des 250 *qôrs* de grain de déficit, dont je l'ai entretenu par lettre, que mon Seigneur m'a écrit de déplacer du personnel? Il ne faut pas que mon Seigneur déplace quelque personnel que ce soit! Je ne cesse d'entendre les propos des particuliers qui habitent la ville. Ne disent-ils point : « Si l'on déplace le personnel du palais, que va devenir notre situation[f]? » Voilà pourquoi j'ai retenu ce personnel. J'irai[g] où il faudra (pour cela) mais j'aurai le grain pour nourrir ce personnel et je me porte totalement garant devant mon Seigneur de ses quotas de production[h].

Les prud'hommes sont venus ici, concernant les rations alimentaires des Bédouins et des supplétifs[i]. Ils leur en ont fixé de 100 litres chacun, sans qu'ils l'acceptent. Précédemment, je leur en donnais 120 chacun, sans qu'ils l'acceptassent. Aujourd'hui, 100 litres, comment l'accepteraient-ils? (Les Bédouins) sont allés trouver Tebe-gerî.šu concernant les 120 litres qui constituaient précédemment leur pitance, disant : « Si tu nous fixes 120 litres[20] comme rations alimentaires, nous resterons ; sinon, nous partirons. »

Précédemment, je ne cessais d'écrire chez mon Seigneur pour que ces gens fussent gardés[21]. Aujourd'hui, si les rations de ces gens sont réduites, ils quitteront la ville et s'en iront.

Mon Seigneur est informé!

## A.3344

Dis à mon Seigneur : ainsi (parle) Hammû-êtar[a)], ton serviteur.

*La ville* va bien. Les gardes de la ville sont renforcées. La digue-de-retenue[b)] va bien et il y a du sel-rouge qui est apparu.

Il y a 100 à 200 Bédouins qui (sont là) pour (se procurer) du sel[56] (et) descendent au fleuve ; constamment il y en a un qui arrive et un qui part. 10 *hâṣirâtum*[c)] sont descendues et se sont installées[d)] en amont et en aval de la ville, sur les berges du Habur et le produit obtenu par lavage pour en faire commerce[e)] (en) a été diminué (d'autant)[f)].

Alors on[g)] s'est mis à me dire ce qui suit : « Depuis que le sel-rouge est apparu, les Bédouins se sont mis à descendre sur les bords du Habur et, toi, tu restes à ne rien faire! »

Voici ce que je leur ai répondu : « Sans l'aval de mon Seigneur, que pourrais-je faire? Je suis un mort vivant[h)]. » Voilà ce que je leur ai répondu.

Il sera fait selon l'avis de mon Seigneur.

## A.3552

Dis à mon Seigneur : ainsi parle ton serviteur Mut-Bisir.

Nous campons face à Râhiṣum[a)], dans la ville de Dubbâ, dont j'ai déjà parlé à plusieurs reprises à mon Seigneur. Or les ruines de la ville de Yarih[b)] sont toutes proches, à une distance de 10 « cordes[c)] » de Râhiṣum. Et de ce côté, j'ai observé que [*x* soldats] avec à leur tête Hâlû-samuh[d)] sont *entrés* dans cette ville. Dans la mesure où Râhiṣum...

(Lacune.)

... qui est mort parmi [eux], qui [a été sauvé], de qui on a perdu la trace[e)], je m'en suis enquis[f)]. Ce sont des fugitifs qui nous ont appris cette nouvelle et sa mort a été confirmée[g)]. Je l'ai fait savoir à la Maison de Yatar-Hammû. Ils ont proposé ses ovins en échange de lui[h)].

Des gitans[i)] et des gens du pays de Cana'an se sont installés dans Râhiṣum même. Eux et nous, nous nous observons mutuellement.

La troupe, ça va. Que le cœur de mon Seigneur ne s'inquiète pas pour sa troupe!

J'ai fait porter cette tablette à mon Seigneur le 12 courant du mois de *Kinûnum* (ii*).

## A.3935 + M.7557

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Altiš-qallu[a)], ton serviteur.

Mon Seigneur m'a écrit ceci : « C'est en suivant les ordres de Sâmiya et Zimrî-Addu que tu dois organiser le travail, et c'est de toi que dépendent les serviteurs du palais. Si jamais Mu-bal.saga (cherche à) éloigne(r)[b)] des serviteurs du palais, va trouver Sâmiya et Zimrî-Addu, pour qu'ils le rappellent à l'ordre)[c)]! » Voilà ce que mon Seigneur m'a écrit. Et maintenant, les serviteurs du palais de dire : « Pourquoi Altiš-qallu, malgré toutes ses plaintes, n'a-t-il pourtant pu les *ramener* tous? »

Or, Qabîṣatum[d)], l'épouse de Zuzûm[e)], qu'on avait amenée (pour aller) chez mon Seigneur — c'est Bîna.ma-ahum[f)] qui l'avait raccompagnée depuis Qabrâ —, je l'avais prise à mon service personnel. Mais, depuis le début, Mu-bal.saga ne cessait de rôder autour d'elle et il disait : « Comment! Mais Zuzûm est parti chez le Roi[g)] et c'est certainement pour raconter devant le Roi tout le scandale! » Et puis[h)] : « Il a parlé au Roi et on a envoyé les prud'hommes[i)]! » J'ai entendu ces propos de la rumeur publique et j'ai mis cette femme ailleurs.

À partir de là, un beau soir[j)], Mu-bal.saga est arrivé ici venant de Hâriṣânum. Mais je l'ai vu venir ; alors, j'ai caché cette femme dans la paille (du grenier). Il est entré (comme) dans sa maison et il a dit : « Qabîṣatum, l'épouse de Zuzûm, le laboureur, que l'on a ramenée de Qabrâ, où est-elle? » Et Ilî-Lîm, l'engraisseur, de dire : « Là-bas[k)]! Le voisin[l)] (*Altiš-qallu*) l'a cachée dans la paille! »

Mu-bal.saga est allé au grenier avec ses serviteurs et ses gens ; ayant pris échelle et grappin, il a assiégé le grenier en criant à ses serviteurs : « Qui sautera[m)] en premier dans le grenier pourra en prendre la farine ! » Ils se sont rués à l'intérieur du grenier, en disant : « La femme[n)]! Où est-elle? » Alors j'ai dit : « Va-t'en et attends que le jour se lève. Dès l'aube, je te livrerai cette servante. » Il m'a dit : « Penses-tu me satisfaire de la sorte? *Mais... cette Qabîṣatum* a brisé (ses) fers! ... je dois (l')emmener de force, ... *cette servante est une* fugitive! »

Et il a interrogé *tout le monde au sujet* de la servante, mais elle n'était plus là. Après son départ, nous (*Qabîṣatum et Altiš-qallu*) nous sommes mis en route pour aller, chacun de notre côté, trouver Zimrî-Addu et *Sûmiya* à Ekallâtum mais ils étaient absents : Sûmiya se trouvait à Nurrugum. Devant Sûmiya j'ai exposé ces affaires et le coup mortel qu'on nous avait infligé[o)].

Voilà donc les assurances que mon Seigneur m'avait données, quand il m'a dit : « Je vais venir installer un intendant. Et toi, tu pourras (re)partir pour Mari avec moi, pour qu'on voie à mon côté[p)] qui se donne vraiment peine et souci pour les affaires de son Seigneur! » Mais (Mu-bal.saga) m'a vraiment traité comme si moi je n'étais pas un serviteur dévoué à mon Seigneur! D'ailleurs, que je donne une mission (à quelqu'un) et les chefs de service déclarent : « On ne doit lui fournir ni pain ni bière[q)]! » Il faut maintenant que l'atteinte mortelle que nous avons subie s'apaise et que je puisse partir chez mon Seigneur.

## A.3937

Dis à notre Seigneur : ainsi parlent Mâšiya et Uṣur-awassu, tes serviteurs.

On a donné des apaisements[a)] concernant la récolte, au moment de la moisson, et en ce qui concerne l'entassement du grain il n'y a eu que la moitié[b)] (des corvéables) qui est venue[140]. Il n' y a (cependant) pas de négligence envers la récolte[141].

Le canal a atteint la campagne de Quṭṭan[c)] ; lorsque ce sera le moment d'irriguer, il ira jusqu'à Gûrû-Addu/Ilim[d)]. Le canal du champ... vers le champ de la campagne...[142].

En outre notre Seigneur nous a écrit d'envoyer des moutons. Le jour où nous faisons porter chez notre Seigneur cette tablette, nous est arrivée la tablette de notre Seigneur et nous avons envoyé un message chez Šamaš-mušallim[e)]. On fera aller à Saggarâtum des moutons réquisitionnés et depuis Saggarâtum nous les expédierons sous[f)] escorte jusqu'à Tuttul. Que notre Seigneur écrive aux *habitants*[g)] de Tuttul pour que l'on escorte ces moutons depuis Tuttul jusqu'à Šubat-Šamaš, chez notre Seigneur.

## A.4002

Dis à Lîmî-Išârum : ainsi parle Apil-Sîn.

A propos des 2 étoffes dont tu ne cesses de m'entretenir, tu m'as envoyé des... dans ta maison et ton associé. Il m'a dit : « Donne-moi les étoffes de Lîmî-Išârum. » Je lui ai dit : « Je veux bien me tenir pour toi par devant Itûr-Mêr, avec ma femme et ma maison[a)]. » Voilà ce que je lui ai dit. Ton associé n'est pas revenu me voir. Maintenant, si toi tu viens chez moi, pour tes 2 étoffes à propos desquelles tu m'as écrit, je veux bien me tenir par devant Itûr-Mêr, avec ma femme et ma maison.

D'autre part, à propos des 2 sicles d'argent à moi qui sont chez toi, si toi, tu viens chez moi, au cours que cela vaudra à Imâr, prends-moi du vin pour 2 sicles d'argent. Si cela n'est pas possible et que, toi, tu ne viennes pas chez moi, dans la grande...[b)], après qu'il ira *à Imâr*, ce..., à ma moisson...

(Lacune.)

## A.4186

(...)

***Au sujet de NP, le spécialiste en habits-mardatum***[47a)] que mon Seigneur avait fait conduire à Kahat chez Yar'ipum le tapissier pour se perfectionner[b)], quoiqu'on ait exercé à son encontre une stricte surveillance, il s'est enfui et est parti pour Šubat-Šamaš. À l'heure actuelle, à Šubat-Šamaš, il est occupé au tissage de couvertures[c)].

J'ai écrit chez Iškur-lu-til et Ilî-ûrî mais ils n'ont pas laissé partir l'individu. Or il est très bien. Il ne faut pas qu'il échappe à mon Seigneur. Mon Seigneur doit écrire en bonne et due forme chez Iškur-lu-til et Ilî-urî pour qu'ils l'expédient à mon Seigneur pour l'atelier palatial[d)] que mon Seigneur pourra dire[48e)].

## M.5001

Dis à mon Seigneur : ainsi parle..., ton serviteur.

... Waraya[a)], le marchand, est venu me trouver, disant : « Un serviteur du palais, qui fait office de garde[b)], je (l')ai surpris avec ma femme. Je les ai liés d'une corde[c)] et je les ai fait sortir pour venir (te) trouver[d)]. De plus, les gens qui les ont saisis avec moi, sont mes témoins. »

J'ai enquêté concernant cette femme. La femme est...

(Waraya) a vu... et il a dit : « Ce n'est plus ma femme, aussi vrai que j'ai juré obéissance à mon Seigneur! » J'ai insisté auprès du mari mais il n'a pas voulu reprendre la femme, disant : « Je ne la reprendrai plus entre mes bras[136]! »

La femme, de son côté, a dit ceci : « L'"homme" ne veut plus de moi, mais[137]... Ilî-..., fils de Warâya...

(Lacune de 2 ou 3 l.)

J'ai écrit l'affaire chez mon Seigneur. Qu'il m'écrive ce qu'il doit en être.

## M.5206 + M.13013

5 mines [d'argent], 1/2 mine d'o[r], 2 marmites en cuivre, 1 récipient-*namhârum* en bronze, 3 cuvettes en bronze, 20 vases-gal en bronze.

100 vaches, 1 100 ovins, 17 mules.

50 étoffes, 3 capes.

4 jarres d'huile de première qualité, 4 ânées[a)] d'huile végétale, 1 260 ânées de grain[a)].

5 domestiques, 8 palfreniers, 8 serviteurs formant la suite de Mâšum, 7 cuisiniers, 5 foulons, 2 tisserands, 1 scribe administratif, 3 corroyeurs, 3 charpentiers, 2 échansons?[b)], 10 ouvriers, 32 tisseuses, 10 femmes et 2 enfants *kurhunatum*[c)], 2 meunières et deux enfants, 4 hommes et 2 femmes chantres, 2 femmes *putrinatum*[d)], [x] brasseur(s) et 2 enfants, 1 femme surveillante de troupeaux. [... du service?] d'Erišu, [... du service?] de Yanṣibum. [...] 10 [...].

Total : 112 hommes, 40+ [femmes ...], 31 bœufs [...], personnel de la maison de Mari de Mâšum. Mois de *tirum*, le premier jour, éponymie d'Addu-bani.

## M.5423

(1') [...] le 5 [...] (2') ils donnèrent [...] (3') il nous a entrepris en ces termes : « (4'-5') [Enduisez] de bitume et d'asphalte [le(s) bateau(x) q]ue vos vos charpentiers ont fabriqué(s). (6') Mahniti-El (8') fera porter le grain (et) l'huile de la troupe (6') sur le grain (et) l'huile qui (7') se trouvent entreposés dans la ville de Dûr-Išhî-Addu (9') et il vous conduira depuis Baširum. » (10') Mais il n'a pas fait porter le grain (et) l'huile ainsi que les provisions de la troupe. (11'-13') S'étant mis à notre tête, Išhî-Addu nous a conduits au bord du lac. (13'-14') Or, aucun butin, aucune provision : la troupe a eu faim. (15'-16') Par la suite, il nous a fait faire le tour entre le Sarôn et le Liban (18') et nous avons assiégé la ville de Ṣêrum. (19') Nous avons combattu pendant deux jours, (20') puis la ville a fait des offres de paix : (21') elle a fait sortir la garnison et des otages. (22'-24') Depuis le Liban vers le Sarôn, à l'improviste, un corps de 4000 soldats a forcé le passage devant nous (25') et ils sont venus à l'aide de la ville de Ṣîbat. (26') A l'intérieur de cette ville, il y avait une centaine de soldats (27') qui s'étaient installés de force comme patrouilleurs. Au moment du repas, (28') nous nous approchâmes de cette ville et Išhî-Addu dit : « (29') Combattez-les ! » Dès que la troupe (30') [se fut approchée], la ville a été prise. Ceux [qui se trouvaient à l'intérieur, (31') il les a fait sortir] et il s'est [emparé d'eux] par la force. (32') Nous nous approchâmes de la ville de Razahum ; la troupe (33') ayant forcé la ville, Išhî-Addu [s'empara] de son butin. (34') [Il ...] vieillards et nourrissons à [...] ; (35') [...] les nobles (et) les jeunes guerriers. (36') Nous nous approchâmes de la ville de Yasitrum (...).

## M.7658

« Je viens de faire porter à mon seigneur l'inscription du char du dieu Nergal et l'inscription du palanquin du dieu Itur-Mer. L'inscription de Nergal doit-elle être écrite sur le devant ou à l'arrière du char ? Que mon seigneur réfléchisse au fait que l'inscription doit être inscrite à l'arrière du char, où se trouvent les armes, de sorte que celui qui la [verr]a' et le lecteur puissent la lire. En outre, l'inscription du palanquin... doit-elle être écrite à l'avant ou à l'arrière ? Que mon seigneur m'écrive ceci ou cela, de sorte qu'avant le départ de mon seigneur ces inscriptions soient gravées. »

## M.8142

(Début détruit ou très lacuneux)

- (4') [x arpent(s) : champ] dans Dur-[...] ;
- (5') [x arpent(s) : champ] sur la ri[ve de ...] ;
- (6') [x arpent(s) : champ] de la forêt [...] ;
- (7') [x arpent(s) : champ...] ;
- (8') [x arpent(s) : champ] du verger d'Abi-ma[tar] ;
- (9') 3 arpents : champ de la palmeraie? [de ...] ;
- (10') 20 arpents : champ en face de M[ari?] ;
- (11') 1/2 arpent : champ nouveau à l'intérieur de la ville[...] (12') au dedans ;
- (13') 30 arpents : champ de la porte de Dagan ;
- (14') 120 arpents : champ du chanteur du palais, nouveau terrain inondable ;
- (15') 100 arpents : champ de la forêt qui est en haut [de ...] de Ha... ;
- (16') 70 arpents : champ, nouveau terrain inondable [...] ; (18') au sujet duquel champ (17') Abi-matar et Alpan ont eu un procès. [Abi-matar] (19') est allé chez Yahdun-Lim (21') et il a apporté 10 mines d'argent et mille moutons à Yahdun-Lim (22') en disant : « Sauve-moi ! Si (23'-24') le champ appartient à Alpan, qu'un serviteur d'Alpan soulève une meule et lui fasse traverser le fleuve ! » Le serviteur d'Alpan a soulevé une meule, (26') mais il a coulé pendant sa traversée. Un serviteur d'Abi-matar (27') a soulevé une meule, il lui a fait traverser le fleuve et (ainsi) (28') Abi-matar s'est emparé du champ. Et Yahdun-Lim (29') lui est venu en aide. (30') Par devant Sin-tappe, le vizir de Yahdun-Lim.

(31'-32') Ana-Dagan-taklaku est allé avec Sin-tappe et [...] l'affaire

(Quelques bribes intraduisibles sur le revers.)

(TL. ii) ... (4) le charpentier Sakra-Haddu, (6) qui fait (5) des charrues et des instruments aratoires-mašqartum ; (7) du temps de Samsi-Addu, c'étaient des équipes de travail du Palais (lit. « charrues ») qui ont cultivé (ces terres) ; (8-9) à présent, ce sont les particuliers qui les cultivent en entier.

(iii) Total : (10) mille [...] cent(s) arpents de champ. (12) Yahdun-Lim a donné au sire d'Ešnunna (11) 3 talents d'argent pour le rachat de Puzurran et (14) il a pris (13) la colline/le tell de Puzurran.

## M.9619

(1-2) Dis à mon Seigneur : ainsi parle La'um, ton serviteur.

(3) La ville de Qaṭṭunan et le district, ça va.

(4) Lorsque mon Seigneur résidait à Qaṭṭunan, (5) moi-même et Ayyalum, (6) nous avons discuté (5) en présence de mon Seigneur (7) et comme quoi les propos de cet individu (7) c'était mal, mon Seigneur a pu les entendre. Mon Seigneur (8) lui a fait la réponse suivante : (9) « ... (8) les champs à charrues, (10) donne pleine mesure (9) en champs alimentaires (10) à mes serviteurs (11) et mets en jachère (10) le restant des champs. (11) Or les deux sortes de champ ainsi que ma rigole d'irrigation ...

(lacune)

... (1') des calomnies à mon égard ... (2') ou bien ... iront trouver mon Seigneur ou bien (3') je saurai quoi répondre à mon Seigneur concernant les manquements et les fautes.

(4') Cet homme s'est levé et il m'a dit ceci : « (5') Tout comme toi, je suis un fonctionnaire et (6') c'est mon Seigneur qui m'a installé à ce poste. (7') Toi, en rien, tu n'as à promulguer des édits. »

(8') Et, moi, je lui ai fait cette réponse : « (9') Toi, le roi t'a-t-il donné des instructions en secret ? (10') A quel moment (11') t'a-t-il installé (10') à cet office ? »

(11') Je lui parle mais lui m'envoie (12') balader (13') et il n'a en tête que (12') de ruiner le district (13') et cette fonction. (14') Maintenant, voilà que j'ai écrit à mon Seigneur. (15') Qu'il réfléchisse (17') et envoie un courrier (16') pour éviter que ne fassent un faux pas le district (17') et cet office !

(18') Voici la réponse que je lui ai faite : « (19') Ou bien, les cultivateurs sont (20') comme aux Bords-de-l'Euphrate qui ont acquitté les igisû (21') à mon Seigneur, ou bien ils partiront (22') à Mari (23') avoir une entrevue avec mon Seigneur lui-même, (22') avec argent et bœufs et (24') à cette occasion, c'est de toi qu'ils se plaindront ».

(25') Mon Seigneur est maintenant au courant.

## M.11009 + M.11010

Dis à mon Seigneur : ainsi parle ton serviteur Hammânum.

Au sujet des Sutéens, jamais les Sutéens n'avaient volé de moutons. Or à présent ils viennent d'en voler. Une troupe de voleurs[a] était arrivée mais le propriétaire des moutons en était venu à bout[b]. À coup sûr, les Sutéens vont venir trouver mon Seigneur[c]. S'il plaît à mon Seigneur, qu'il ne dise pas de relâcher les Sutéens tant qu'ils n'auront pas rendu les moutons.

De plus, on m'entreprend au sujet de la restauration des esclaves hommes et femmes. Que mon Seigneur m'écrive la décision concernant la « restauration ». Elle est *proche*[181].

## M.12016

(1-3) Dis à mon seigneur; ainsi (parle) Igmilum, ton serviteur. (4-7) Asqudum, ton serviteur, m'avait dit ceci: «Que personne ne s'approche des bosquets de Mišlan!» (8-10) Or, maintenant, Yasmah-Dagan est descendu avec 4 bateaux et va couper le bois. (11-14) Autre chose: si mon seigneur le permet, qu'il (le) coupe! Cependant, que mon seigneur m'écrive ce qu'il doit en être. (15-19) Yasîm-sûmû m'a écrit : il (veut) emmene(r) potiers, menuisiers et vanniers de Mišlan. (20-21) (Cela fait), il aura emmené la troupe complète des ouvriers spécialisés.

## M.12018

F. 15 MA.NA KÙ.BABBAR ši-bi-ir-tum
2 i-na 1 (kuš)na-di-im ka-ni-ik
SI.LÁ ia-si-im-(d)da-gan
4 ⸢1⸣4 MA.NA 5 SU KÙ.BABBAR
KI.LÁ.BI HAR.HI.A 10 SU [ÀM]
6 ša MU.DU be-el bi-l[a-tim]
ša MU zi-im-ri-l[i-im]
8 BÀD(ki)-ia-a[h]-du-[li-im i-pu-šu]
i-na 1 (kuš)n[a-di-im ka-ni-ik]
10 SI.LÁ ha-⸢x⸣-[...]
7 MA.NA KÙ.BABBAR ⸢x⸣ [...]
12 5 MA.NA HAR.HI.[A ...]
12 MA.NA [KÙ.BABBAR]
14 i-na 1 (kuš)na-di-[im ka-ni-i]k
SI.LÁ ia-si-[im-...]
16 7 1/2 MA.NA ⸢x⸣ [SU] KÙ.BABBAR
KI.L[Á.BI ...] ⸢x⸣ [o] ⸢x⸣ [...]
T.18 ša i-na 1 [(kuš)na-d]i-[im]
ka-ni-i[k]
20 SI.LÁ be-el-šu-[nu]

R. 6 2/3 MA.NA 4 SU KÙ.BABBAR
22 KI.LÁ.BI 2 ME 2 HAR.HI.A [o SU ÀM]
ša i-na 1 (kuš)na-di-im ka-ni-ik
24 SI.LÁ me-ni-rum
4 MA.NA 15 SU KÙ.BABBAR KI.LÁ.BI
26 89 HAR.HI.A 2 SU ÀM
1 (gal)sú-hi-tum 17 SU KÙ.BABBAR KI.LÁ.B[I]
28 1 (gal)ši-ri-im SI 9 SU KI.LÁ.B[I]
2 HAR GÌR 10 SU ÀM
30 2 HAR GÌR 7 SU ÀM
2 HAR 5 SU ÀM
32 2 HAR 3 SU ÀM
ša i-na 1 (kuš)na-di-im ka-ni-[ik]
34 SI.LÁ be-el-šu-nu
1 (gi)PISAN ŠU ŠÀ.BA 13 MA.NA KÙ.BABBAR ši-bi-ir-tim É [...]
36 SI.LÁ (munus)hu-šu-tim
ŠU.NIGIN 1 GÚ 1/2 MA.NA 8 SU KÙ.BABBAR
38 SI.LÁ (lú-meš)we-du-tim
i-na sa-ga-ra-tim(ki)
T.40 ITI hi-pí-ir-tim $U_4$ 24.KAM
MU zi-im-ri-li-im ALAM (d)ha-aṭ-ṭá
42 ú-še-lu-ú

## M.12803

Col. i

Au mois de še-gur$_{10}$-ku$_5$ (*Addârum* = viii*), dans le courant du 1er, ce sera le rituel aux morts dans la ville et les alentours.

Le repas-sacrificiel sera aux dépends du palais : un mouton sera sacrifié aux représentations de Sargon et de Narâm-Sîn dans la salle des trônes ; un mouton sera sacrifié à l'autel. Le sacrifice de la salle des trônes sera accompli avant que le roi ne bouge. La chair sera cuite. Les prémices[234] de la chair seront approchées de Šamaš. Tant qu'elles ne seront point approchées de Šamaš, le rituel du *kispum* ne sera pas accompli. Une fois qu'elles auront été approchées, le rituel aux morts sera pour Sargon, Narâm-Sîn, les Bédouins *yarâdum*, Ceux du Numhâ et les divers autres. Ce rituel aux morts sera accompli. Le sacrifice du roi et des particuliers sera offert dans les temples des dieux et des déesses. Les particuliers offriront le rituel aux morts avant qu'au petit matin le roi ne sorte par la porte du palais. … au temple de …

Col. ii

Il ne faut pas qu'ils soient offerts le jour de l'apparition de la nouvelle lune. Ils seront brûlés devant Sîn des cieux. Les repas du dieu ou des déesses seront appportés au *kissikkum*.

Le jour du *gimkum*, des structures de tente seront installées. L'âne sera mis à mort : les dieux et l'attirail sortiront de dedans le palais : le dieu ira à son temple et le roi à son palais. De la même façon, l'âne sera mis à mort.

(Lacune.)

Col. iii

(les 7 premières l. sont érasées)

L'emblème de… sortira de… et au… avec… Le roi …

(Lacune.)

… pour le *humṭûm*. Le roi guidera le *humṭûm* et le fera entrer au temple de Dagan. Quatre moutons représentant le sacrifice du roi seront sacrifiés à Šamaš dans la cour du temple de la déesse. Une fois que le roi … à …, une vache, huit moutons, quatre …, représentant le sacrifice du roi seront sacrifiés à … Le roi …

(Lacune.)

Col. iv

Le roi ne … pas. Le 7, la vêture du roi sera placée sur le trône …

(5 l. manquent.)

… ira.

(La fin de la col. iv, les col. v, vi et vii semblent avoir été anépigraphes.)

## M.14033

Dis à mon Seigneur : ainsi parle ton serviteur Sâmu-Ila.

Au sujet de la « restauration » pour laquelle mon Seigneur a pris un décret et pour laquelle une tablette de protocole de « restauration » a été rédigée, postérieurement au décret, on *a entendu parler* de nombreuses clauses supplémentaires, lesquelles ne se trouvent pas dans l'écrit[179]. … argent… reçu…

(Lacune.)

…[a] Avant la « restauration », une tablette de lui était arrivée et il avait mis par écrit leurs quota de travail, les travaux, les esclaves *mâles et femmes*[180]. Voilà la nouvelle qui…

(Lacune.)

… J'ai donné… Il faut que mon Seigneur m'écrive ce qu'il en est. Voilà que…